



**AIRF**  
Association Internationale  
des Régions Francophones

**Edition  
2007**

## **Guide des Financements internationaux**

pour le développement  
des régions francophones



volume 2





## Le mot du Président



A l'occasion des Troisièmes Rencontres internationales des Régions francophones qui se sont tenues à Bamako et à Tombouctou au mois de février 2007, l'Association internationale des Régions francophones (AIRF) a édité, en réponse aux besoins exprimés par ses membres, le 1er guide-répertoire des financements internationaux.

L'AIRF rassemble 104 collectivités régionales dans 22 pays de la Francophonie : accréditée auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Conseil Economique et Social de l'ONU, l'AIRF est le seul réseau mondial représentatif des Régions francophones. L'Association a également établi des partenariats avec l'UNITAR (programme CIFAL) et le PNUD (programme Art Gold).

Elle conduit des programmes annuels de formation et de mobilité internationale.

Avec ce second tome, l'AIRF poursuit le travail initié avec le précieux concours de l'Agence Entreprise Rhône Alpes International (ERAI) et met à la disposition de ses membres et des responsables régionaux une ressource documentaire de première importance.

Consacré aux dispositifs spécialisés de l'ONU et aux agences bilatérales d'une dizaine de pays non francophones (Allemagne, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Norvège, Pays Bas, République Populaire de Chine, Royaume-Uni et Suède), ce second tome illustre de manière concrète les possibilités qui s'offrent aujourd'hui aux décideurs.

Par l'identification des principaux bailleurs de fonds et de leurs programmes, par la connaissance des lignes de financement, les Régions de la Francophonie entendent accélérer le développement de leurs territoires au bénéfice de leur population.

Au-delà de notre ambition, celle de la constitution d'un espace francophone de la solidarité et du développement, nous souhaitons que ce guide-répertoire serve aussi la cause régionale, celle de toutes les Régions du monde et de leurs réseaux.

Thierry Cornillet  
Président de l'AIRF  
Conseiller régional  
Député européen

## REMERCIEMENTS

ERAI (Entreprise Rhône-Alpes International) et l’AIRF (Association Internationale des Régions Francophones) remercient l’ensemble des personnes qui, au sein des organismes œuvrant au développement, ont contribué à l’écriture de ce guide – leur expertise et leur disponibilité ont été précieuses pour la finalisation de ce document.

Ce travail n’aurait pu être complet sans l’implication de tous ceux qui ont relu, corrigé et commenté ce guide, notamment la CRPM (Conférence des Régions Périphériques et Maritimes) qui nous a, à plusieurs reprises, apporté une aide essentielle.

Nous l’espérons, ce guide apportera une réponse efficace au besoin d’information des Régions du monde en développement, et ouvrira peut-être à l’ensemble des lecteurs, élus et représentants de collectivités, de nouvelles pistes de collaboration et de travail, pour permettre l’amélioration des conditions de vie de leurs administrés.



# TABLE DES MATIERES

**Introduction..... 7**

## **Système des Nations Unies**

ONU - Organisation des Nations Unies..... 9  
 Organigramme du Système des Nations Unies ..... 12  
 Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)..... 13  
 Liste des OMD et indicateurs de suivi des progrès ..... 14

- PNUD..... 16
- ART - GOLD ..... 18
- FENU ..... 21
- UNESCO ..... 23
- FAO ..... 26
- PAM ..... 28
- ONU HABITAT ..... 30
- UNITAR ..... 33
- UNICEF ..... 36
- CNUCED ..... 37

## **Organismes nationaux et bilatéraux non francophones**

- ALLEMAGNE..... 39
- ROYAUME-UNI ..... 41
- ESPAGNE ..... 43
- ITALIE..... 45
- SUEDE ..... 47
- DANEMARK ..... 49
- NORVEGE..... 51
- NDF - Le Fonds Nordique de Développement..... 53
- PAYS-BAS..... 54
- JAPON..... 57
- ÉTATS-UNIS ..... 60
- REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ..... 63

## **Adresses utiles pour les membres de l’AIRF ..... 65**

- ALBANIE ..... 65
- BULGARIE ..... 66
- BURKINA FASO ..... 67
- CAMBODGE..... 68
- CAMEROUN..... 70
- COMORES ..... 71
- CONGO ..... 72
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ..... 73
- DJIBOUTI ..... 74
- GABON..... 75
- MADAGASCAR..... 76
- MALI ..... 77
- MAROC ..... 79
- MAURITANIE ..... 80
- NIGER ..... 81
- ROUMANIE ..... 82
- SÉNÉGAL..... 83
- TUNISIE ..... 85

## **ANNEXES**

▪ ANNEXE 1 : Association internationale des Régions francophones (AIRF).....	86
▪ ANNEXE 2 : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).....	87
▪ ANNEXE 3 : Montant de l'Aide Publique au Développement des pays membres du CAD en 2006.....	88
▪ ANNEXE 4 : Liste des pays bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement.....	89
▪ ANNEXE 5 : Liste des Pays Moins Avancés (PMA) .....	90

## INTRODUCTION

Ce guide commandé par l'**AIRF – Association Internationale des Régions Francophones** au Service des Financements Internationaux d'ERAI (Entreprise Rhône-Alpes International), présente les organismes de financement et de soutien au développement susceptibles d'intervenir auprès des collectivités territoriales francophones du Sud.

Il recense les aides octroyées par les bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux, intervenant mondialement ou sur une zone géographique déterminée ; elles peuvent prendre la forme de financements (prêts, dons ...) octroyés directement aux acteurs locaux ou rétrocédés par le gouvernement central, mais aussi d'appuis tels que la prise en charge de frais d'assistance technique, la mise à disposition d'experts, etc.

Chaque organisme est présenté sous forme de fiche comprenant un descriptif général, une liste des zones géographiques, thèmes et domaines prioritaires d'intervention et surtout sa politique d'intervention auprès des instances non souveraines, un mode d'emploi et ses coordonnées.

### Méthodologie et approche

Les relations régulières et privilégiées que le Service des Financements Internationaux d'ERAI entretient avec les principaux bailleurs de fonds ont facilité la collaboration avec les services dédiés aux questions des financements et appuis sous souverains.

Dans un premier temps, nous avons privilégié un contact direct par téléphone avec les gestionnaires des programmes, les responsables des financements et appuis aux gouvernements locaux, et toute personne à même de fournir des renseignements sur la « politique d'intervention en faveur des instances non souveraines », afin de présenter ce projet de guide et collecter les informations nécessaires.

Ensuite, nous leur avons adressé un courrier, comprenant une présentation de l'étude et des activités de l'AIRF, ainsi qu'un questionnaire portant sur leur politique de financement vis-à-vis des Régions et autres entités sous souveraines, les zones géographiques et secteurs d'activités prioritaires d'intervention, ainsi que sur les conditions d'accès et les critères d'éligibilité aux aides.

Dans une seconde phase, nous avons directement pris contact avec les représentants responsables des organismes dans les pays en développement, afin de disposer de cas concrets illustrant l'action des institutions auprès des Régions du Sud.

Enfin, la fiche ainsi réalisée sur chaque organisme était adressée à notre contact pertinent afin qu'il puisse relire, valider, corriger et compléter l'information.

### Remarques

- Lors de nos recherches, nous nous sommes rapidement rendu compte que peu d'institutions proposent des financements directs aux acteurs publics locaux et régionaux. Il est cependant intéressant de souligner que les Régions quelles qu'elles soient n'ont jamais bénéficié d'autant d'intérêt de la part des bailleurs de fonds. L'échelon régional participe au processus de définition des documents stratégiques de planification pluriannuelle de l'aide. Pour un nombre croissant de bailleurs, il est aussi un opérateur mettant en œuvre les programmes d'assistance. En outre, la coopération décentralisée est aujourd'hui considérée comme un mécanisme important de financement du développement.

- L'AIRF rassemble des Régions aux profils très différents, de par leur niveau de développement, leur degré d'indépendance à leur gouvernement central, les zones géographiques où elles se situent, les compétences qui leurs ont été transférées, certaines faisant l'objet de davantage d'attention de la part des bailleurs de fonds. Nous nous sommes cependant efforcés d'être exhaustifs, afin d'apporter à chaque adhérent de l'AIRF une information utile, contribuant à la mise en œuvre de ses projets de développement. Néanmoins, nos recherches se sont en grande partie concentrées sur l'étude des programmes dédiés à la coopération avec les 150 pays bénéficiant de l'Aide Publique au Développement (APD) au sens de l'OCDE (cf : annexe 1 : liste OCDE des pays bénéficiaires de l'APD). Parmi les membres de l'AIRF seules les Régions de Roumanie et Bulgarie (membres de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2007) ne sont pas concernées par l'APD. En revanche, celles-ci sont concernées par de nombreux programmes du régime commun de l'UE depuis leur adhésion - qui visent en priorité le développement des Régions- et par le système de l'ONU, fortement actif dans la région.
- Nous avons choisi de présenter, dans ce tome 2, des programmes d'aide soutenus par les bailleurs de fonds bilatéraux non-francophones. Ces organismes, du fait de leurs relations historiques avec certains pays, peuvent concerner des zones distinctes de celles qui intéressent les membres de l'AIRF (exemple : la Grande Bretagne et les pays du Common Wealth).
- La partie dédiée au Système des Nations Unies ne présente pas la liste exhaustive des Agences, Programmes et Fonds de l'ONU. Nous avons souhaité nous concentrer sur les organismes qui collaborent activement avec les Régions du Sud, dans des domaines susceptibles de correspondre à leurs besoins essentiels en matière de développement (PNUD, FENU, UNICEF, FAO, PAM, UNESCO, ONU HABITAT, CNUCED, UNITAR). L'objectif de cette partie est aussi de permettre une meilleure information sur le fonctionnement du Système des Nations Unies dans les pays, ce afin que nos lecteurs soient sensibilisés aux méthodes et outils leur permettant d'accéder aux programmes d'aide de l'ONU.
- Les organismes de financement qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux accordent beaucoup d'importance à la complémentarité de leurs actions. C'est la raison pour laquelle les gouvernements nationaux sont leurs interlocuteurs privilégiés lors de la réalisation de documents de programmation-pays, exposant les priorités opérationnelles à mettre en œuvre dans le domaine du développement. Nous invitons les membres de l'AIRF à se référer à ces documents stratégiques qui seront mentionnés au fil des pages.
- Avant d'accorder une aide financière, les organismes de développement analysent la viabilité financière du projet et/ou du demandeur, la cohérence du projet avec les priorités du pays (gouvernement), la capacité de la collectivité à mener son projet (compétences internes, ressources externes ...) si ces conditions ne sont pas réunies, les financeurs potentiels n'auront pas la possibilité d'intervenir. Cette règle traditionnellement admise en particulier dans l'aide bilatérale tend à s'assouplir avec les nouveaux canaux d'assistance. L'action des bailleurs multilatéraux (ONU) repose de plus en plus sur des formes d'association éphémères autour d'un projet dont les termes font l'objet d'un examen au cas par cas.
- Nous avons annoncé dans le tome précédent un complément d'information sur les programmes d'aide de la Commission européenne pour la période 2007-2013, qui étaient en phase d'élaboration. A l'heure où nous publions ce document, nous ne sommes pas en mesure d'apporter des éléments nouveaux, car la plupart des programmes sont toujours en cours de finalisation.
- Les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) présentés dans le tome 2 orientent la majorité des organismes financeurs. Même si ils n'étaient pas mentionnés dans le tome 1, les OMD sont considérés, par les organismes du premier volume, comme le cadre de référence des actions d'aide au développement.



## ONU - ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*L'Organisation des Nations Unies (ONU) a vu le jour le 26 juin 1945, à San Francisco, et compte aujourd'hui 192 États membres. Fondée sur le principe de l'égalité souveraine entre les pays, l'ONU a pour vocation d'assurer la paix, la sécurité et la coopération internationale entre les nations. En conséquence, le progrès économique et social est une priorité pour les Nations Unies, qui le considèrent comme la condition essentielle à une paix mondiale durable. Dans cette optique, le soutien de l'ONU aux pays en développement représente aujourd'hui plus des trois quarts de ses ressources tandis que l'organisation mondiale souhaite renouveler les mécanismes de l'aide. Nouveaux partenariats, programmes d'appui à la gouvernance locale, programmes techniques et/ou financiers accessibles aux collectivités territoriales... autant de pistes intéressantes de développement à saisir pour les Régions francophones.*

L'ONU est au cœur de l'action entreprise au niveau mondial pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée. Plus de 30 organisations apparentées, que l'on regroupe sous le terme **Système des Nations Unies** (voir organigramme page 13), collaborent à cette tâche en permanence.

L'ONU a joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un consensus international sur l'action en faveur du développement. Depuis 1960, l'Assemblée générale contribue à définir des priorités et des objectifs dans le cadre d'une série de stratégies internationales. En 2000, l'ONU lance la campagne des **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD) visant la réduction de la pauvreté dans le monde d'ici 2015, et qui oriente désormais l'agenda international autour de huit domaines prioritaires.

### Zones d'intervention

Monde

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Le Système des Nations Unies s'est fixé huit grands Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à réaliser avant 2015 (voir le détail dans le tableau aux pages suivantes):

- Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim dans le monde,
- Permettre un accès pour tous à l'éducation primaire,
- Promouvoir l'égalité et l'autonomie des femmes,
- Réduire de moitié la mortalité infantile,
- Améliorer la santé maternelle,
- Combattre les maladies (VIH/SIDA, paludisme...),
- Assurer un environnement durable,
- Mettre en place un partenariat mondial en faveur du développement.

### Politique d'intervention auprès des autorités locales

**L'échelon local, en particulier le niveau régional est aujourd'hui considéré comme le plus pertinent pour la mise en œuvre du développement local.** En effet, ces dernières décennies, la décentralisation a conféré de nouvelles compétences au système local pour en faire un acteur incontournable en matière de décision et de mise en œuvre d'un développement durable dans la sphère économique, sociale et environnementale. Plusieurs agences spécialisées de l'ONU ont ouvert des lignes de coopération financière et/ou technique directes avec les autorités locales allant même jusqu'à la mise en place de services ou de plateformes dédiées aux partenariats avec les Villes ou les Régions du monde (voir notamment la fiche du PNUD).

Malgré un faible degré de reconnaissance des autorités locales jusqu'au début des années 1980, la collaboration entre le Système des Nations Unies et les pouvoirs locaux n'est pas une nouveauté. Elle s'instaure même dès la création de l'ONU au lendemain de la 2e guerre mondiale, par le biais de IULA (International Union of Local Authorities), 1er réseau mondial de pouvoirs locaux (aujourd'hui disparu), né en 1913 et qui vise à faire entendre la voix de l'échelon local auprès des États nations et des instances internationales.

**Dans les années 1950-1960**, le rapport des forces au sein de l'ONU évolue avec l'admission de nouveaux pays africains et asiatiques, anciennes colonies européennes. Tandis que le nombre des États membres fait plus que doubler pendant cette période, les préoccupations et les intérêts des nouveaux pays admis diffèrent grandement de ceux de leurs prédécesseurs industrialisés.

A cette époque déjà, plusieurs résolutions prises en Assemblée générale de l'ONU viennent légitimer la coopération de Ville à Ville ou de Région à Région (voir notamment la Résolution 2861 issue de la 36e session de l'Assemblée générale de l'ONU). Pourtant **dans les années 1970**, ce type de coopération (baptisée plus tard « coopération décentralisée ») reste marginal et les programmes de développement proposés par l'ONU ne s'adressent qu'aux États. La création d'ONU HABITAT en 1978, programme des Nations Unies dédié aux Etablissements Humains, marque les débuts d'une coopération de plus en plus étroite avec le niveau local, qui se traduira plus tard par la création en 1996 de WACLAC (World Associations of Cities and Local Authorities Coordination), plate-forme qui coordonne les associations internationales de collectivités dans leur travail avec l'ONU, puis plus tard encore par la naissance de l'UNACLA (Comité Consultatif des Nations Unies pour les Autorités Locales), composé de maires de grandes villes et de représentants d'associations internationales fédérant les collectivités locales du monde.

**Avec les prémices du mouvement de décentralisation**, l'intérêt pour les autorités locales est renforcé, même si les institutions internationales continuent à les assimiler à la « *société civile* » ou à une « *communauté* » (community) dans leur vocabulaire officiel. L'évolution des termes utilisés pour désigner les collectivités locales illustre la légitimité croissante dont elles ont bénéficié. Dans les décennies qui suivent, en même temps que le réveil des capacités locales, on donc a vu émerger dans le langage international la catégorie des « *pouvoirs locaux* » (local governments ou local authorities).

De même, **c'est à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980** qu'explose le vocable de « *gouvernance* », pour désigner une nouvelle manière de gouverner. Le processus de décision et de mise en œuvre serait alors passé d'un modèle vertical, de l'État vers les collectivités locales, à un schéma nouveau, désormais horizontal, où chaque échelon d'action publique participe à l'orientation des choix politiques. On se met alors à parler de « *gouvernance mondiale* » en référence à un système international dans lequel tous les acteurs comptent, particulièrement dans le domaine de l'aide au développement. On parle aussi de « *gouvernance locale* », afin d'illustrer le renforcement du pouvoir décisionnel des collectivités locales dans de nombreux domaines, directement liés au développement local et la gestion des services publics.

**Les années 1990 sont marquées** par un nombre important de grandes conférences mettant en avant le rôle des autorités locales dans le développement mondial. La Conférence sur l'Environnement et le Développement qui a lieu à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, est l'occasion de lancer la démarche « Agenda 21 » et de souligner le rôle vital des Villes et des Régions du monde, chargées elles-aussi de coordonner des « Agenda 21 » locaux. Cette conférence est suivie en 1996 à Istanbul par le Sommet HABITAT II lors duquel les pays du monde reconnaissent le caractère indispensable des autorités locales pour un développement urbain équilibré et durable. C'est à l'occasion de ce sommet qu'a lieu la première Assemblée Mondiale de Villes et d'Autorités Locales (AMVAL), qui conduit à la création de la Coordination des Associations Mondiales de Villes et Autorités Locales (CAMVAL ou World Associations of Cities and Local Authorities Coordination WACLAC).

**Le début des années 2000**, avec le lancement des OMD, correspond à un tournant décisif en matière d'aide au développement. Désormais, tous les échelons de pouvoirs publics sont mobilisés autour de cette cause qui vise à réduire de moitié l'extrême pauvreté. On assiste à un renforcement

des rapports entre l'ONU et les autorités locales, avec une légitimité toujours plus forte de ces dernières. Un certain nombre d'indicateurs illustrent cette nouvelle page de l'histoire des relations avec les collectivités : la création de l'UNACLA en 2001 et la publication de plusieurs rapports sur l'importance de la coopération avec les autorités locales (voir notamment « *The Challenges of Linking: City-to-city Cooperation in the 21th Century* », PNUD, mai 2001 et le rapport Cardoso présenté en juin 2004 en Assemblée générale de l'ONU).

**Au cours de ces dernières années**, on a vu se multiplier de très nombreux projets d'aide au développement en collaboration avec des collectivités du Nord et du Sud, comme on le découvrira dans cette partie du guide consacrée à l'ONU.

### **Un nouveau tournant...**

Depuis la réforme de l'ONU, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) est en charge au sein du Système des Nations Unies de la coordination d'une approche « *territoriale* » du développement, ce qui lui confère le rôle essentiel de collaborateur des autorités locales.

**En mars 2007, plus de 1000 délégués venus du monde entier se sont réunis à Marseille pour la première convention internationale sur ce thème. L'objectif de cette première convention était de mettre en évidence les synergies qui résultent de l'expertise des Régions et des Nations Unies en matière de développement. A cette occasion, plusieurs accords de partenariat ont été signés entre le PNUD et diverses Régions européennes, latino-américaines, africaines ou méditerranéennes.**

Lors de cette rencontre, organisée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) et soutenue par le Ministère français des Affaires étrangères et le PNUD, le Forum des Régions du Monde a vu le jour. Ce premier réseau mondial de Régions, qui vise à fédérer les associations de collectivités des cinq continents, portera -au même titre que l'AIRF qui en est membre- la voix des autorités locales auprès des instances internationales.

### **Mode d'emploi**

Le plus souvent, les prêts ou les aides sont attribués à l'État central puis redistribués aux partenaires mettant en œuvre des programmes en faveur du développement, comme les Régions. D'autres fois, les projets doivent être présentés aux Agences de l'ONU présentes dans les pays qui peuvent intervenir dans le cadre de partenariats (de coopération décentralisée par exemple), en apportant leur expertise technique, un cofinancement ou une aide pour collecter des fonds.

De nombreuses organisations du Système des Nations Unies sont engagées dans des collaborations et des projets à long terme avec une collectivité ou un groupement de gouvernements locaux. S'il reste difficile d'évaluer leur nombre et leur importance financière, ce type de partenariat connaît un essor sans précédent du fait du développement de la décentralisation et du renforcement des prérogatives des gouvernements locaux.

Chaque organisation du système de l'ONU dispose de sa propre réglementation en matière d'attribution d'aides techniques et financières. Il faut donc se référer aux pages de ce guide qui leurs sont individuellement dédiées. Celles-ci disposent de bureaux régionaux ou nationaux qui gèrent des programmes ou sont de précieux relais d'information.

### **Coordonnées**

#### **ONU**

[www.un.org/french](http://www.un.org/french)

**Office des Nations Unies à New York**  
First Avenue of 46 street - NY 10017

**Répertoire officiel des organismes du  
Système des Nations Unies sur internet**  
[www.unsystem.org/fr](http://www.unsystem.org/fr)

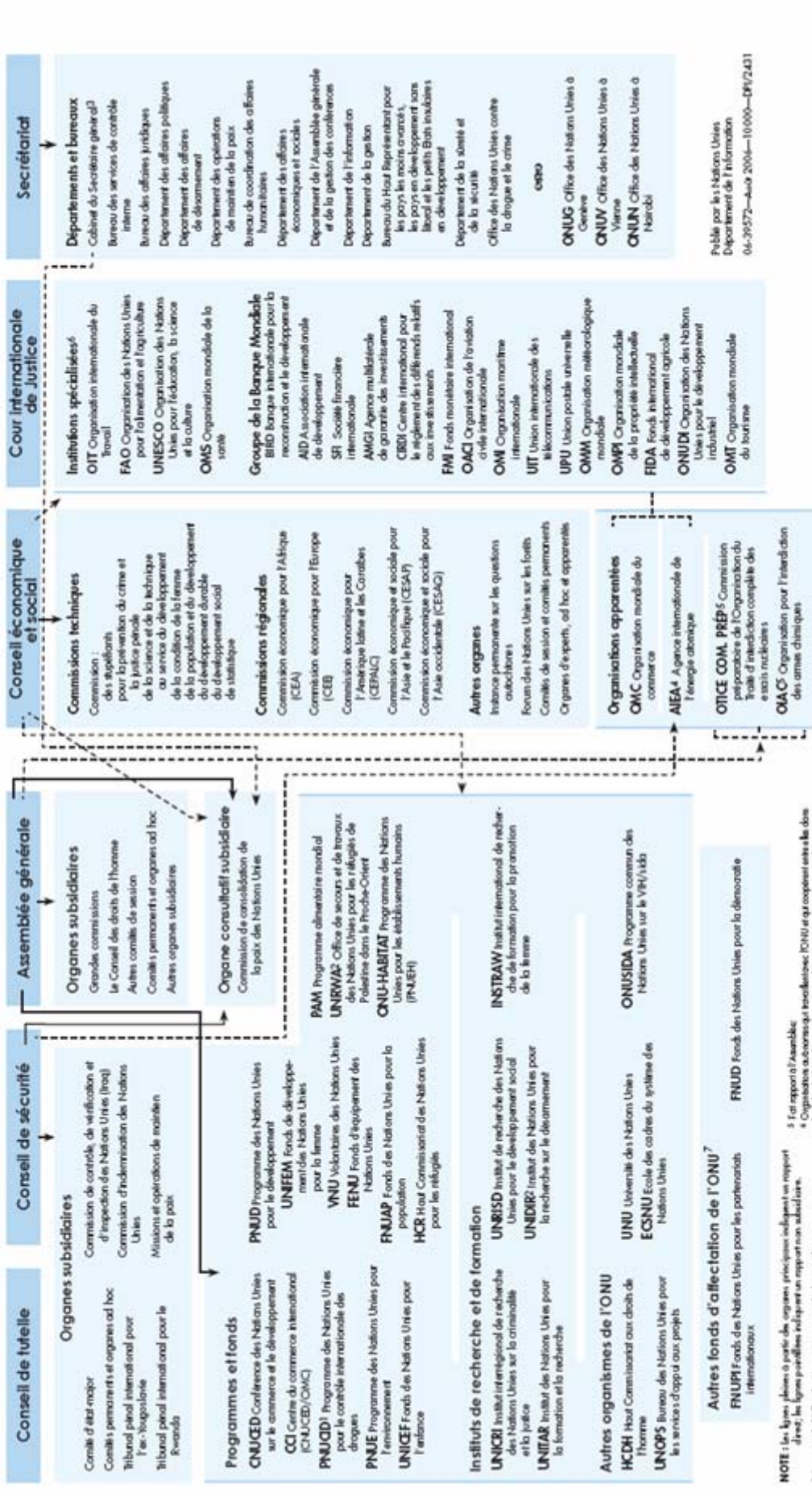
#### **Office des Nations Unies à Genève**

Palais des Nations  
CH - 1211 Genève 10  
Tel. (41) 022 917 12 34  
Fax (41) 022 917 01 23  
[www.unog.ch](http://www.unog.ch)

# ORGANIGRAMME DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

## Le Système des Nations Unies

### Organes principaux



**NOTE :** Les lignes pleines à partir de certains organes principaux indiquent un rapport direct, les lignes pointillées indiquent un rapport non subsidiaire.

- 1 Est parti de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 2 Surtout pour l'appui à l'Assemblée générale
- 3 Le Bureau de la sécurité et la force de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix
- 4 Est rapporté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée
- 5 Est rapporté à l'Assemblée
- 6 Organisation autochtone transnationale (OIT) et qui coopèrent avec les deux centres de Conseil économique et social et service intégré de maintien de la paix
- 7 Le FRUFI est un fonds d'allocation spéciale autonome qui opère sous le contrôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Conseil consultatif du PNUD, le Comité de planification et de suivi des programmes de financement de projets au Secrétariat général pour approbation.

## LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Aujourd'hui, la plupart des institutions qui œuvrent dans le domaine de l'aide au développement s'inspirent des OMD pour élaborer leurs stratégies et priorités.

C'est en septembre 2000 que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la **Déclaration du Millénaire** donnant ainsi naissance aux **Objectifs du Millénaire pour le Développement**. A travers cette déclaration, les États membres des Nations Unies s'engagent à réaliser huit objectifs (voir liste des OMD et des indicateurs de suivi de progrès en page suivante) qui visent à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2015. Devenue une norme internationale, cette initiative oriente l'action de tous en matière de développement, des États aux organismes multilatéraux en passant par les collectivités locales, le secteur privé et les ONG.

Chaque année, un rapport fait état de la progression des OMD dans le monde. Plusieurs autres publications rendent compte des avancées au niveau national et régional ou sous l'angle d'un objectif en particulier.

L'initiative intitulée **Campagne du millénaire** a pour but d'encourager l'engagement et l'action en faveur des OMD. Les autorités locales et leurs associations sont invitées à prendre part activement à cette campagne. Des kits et guides pour aider à la réalisation des OMD les attendent notamment à cette adresse : [www.millenniumcampaign.org](http://www.millenniumcampaign.org) (rubrique *Who's doing what*)

### OMD

[www.un.org/french/millenniumgoals](http://www.un.org/french/millenniumgoals)

## LISTE DES OMD ET INDICATEURS DE SUIVI DES PROGRES

*Effectif le 8 septembre 2003*

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	
Objectifs et cibles (provenant de la déclaration du millénaire)	Indicateurs pour le suivi des progrès
<b>Objectif 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</b>	
Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) * 2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	
Cible 3: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième * 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 4: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et en tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes 11. Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole qui sont femmes 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
<b>Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
Cible 5: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</b>	
Cible 6: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
<b>Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
Cible 7: D'ici à 2015 avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs * 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 19b. Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida * 19c. Taux d'utilisation de la contraception 20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des autres enfants non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 8: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme * 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de DOTS (la stratégie contre la tuberculose recommandée au niveau international)
<b>Objectif 7: Assurer un environnement durable</b>	
Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie protégée pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale) 27. Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PIB) 28. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes de PDO) 29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides

<p>Cible 10: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.</p>	<p>30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales)          31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales)</p>
<p>Cible 11: Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements</p>
<p><b>Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b></p>	
<p>Cible 12: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.</i></p>
<p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p><u>Aide publique au développement (APD)</u></p>
<p>Cible 13: S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.</p>	<p>33. APD nette, total et aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE</p>
<p>La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)          35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée          36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB          37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB</p>
<p>Cible 14: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p><u>Accès au marché</u></p> <p>38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit          39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement          40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB</p>
<p>Cible 15: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	<p>41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><u>Viabilité de la dette</u></p>
<p></p>	<p>42. Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif)          43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE          44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 16: En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global<sup>1</sup></p>
<p>Cible 17: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 18: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous</p>	<p>47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants          48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et d'internautes pour 100 habitants</p>

## PNUD - PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le **Programme des Nations Unies pour le Développement** (PNUD) est l'organisation chef de file en ce qui concerne les activités de développement du Système des Nations Unies.

Implanté dans 166 pays, le PNUD dispose d'un mandat très étendu, de la conception de réformes nationales pour une meilleure gestion du développement, à la réalisation de programmes portant sur tous les domaines pouvant favoriser le développement.

Le PNUD aide notamment les pays du Sud à mobiliser et utiliser l'aide internationale efficacement. Il travaille avec les gouvernements nationaux et les autres partenaires du développement dans le pays à l'élaboration de stratégies nationales de développement contenues dans les **Documents de Programmes de Pays** (CPD) et dans les **Plans d'Action de Programmes de Pays** (CPAP), qui décrit les résultats escomptés et les domaines prioritaires d'intervention pour cinq ans.

En collaboration avec le **Groupe du Millénaire** ([www.unmillenniumproject.org](http://www.unmillenniumproject.org)), le PNUD soutient aussi les stratégies nationales de développement basées sur les OMD :

- Diagnostic et planning des investissements (assistance technique et financière nécessaire pour accomplir les OMD sur le long terme),
- Elargissement des options et choix politiques (réformes politiques sectorielles ou multisectorielles, cadres nécessaires à l'accélération d'une croissance égale et à la promotion d'un développement humain pérenne),
- Renforcement des capacités locales et nationales (distribution de services efficaces au niveau local et national).

L'un des objectifs majeurs du PNUD est de développer l'échelon local, ce qui passe par le renforcement des capacités des collectivités territoriales, à travers la mise en œuvre de programmes s'appuyant notamment sur les Régions du monde en développement.

### Un rôle central de coordination

Avec la réforme du système onusien, le PNUD pilote désormais l'action des différentes Agences de l'ONU présentes localement à travers les plateformes « SNU » (Système des Nations Unies). Les plateformes sont ainsi chapotées par un « *Coordinateur Résident* », qui cumule généralement cette fonction avec celle de « *Représentant Résident* » du PNUD. Ce système permet une concertation accrue sur le plan national et une plus grande harmonisation et simplification de l'assistance au développement de l'ensemble des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies.

Chaque pays dispose d'un « *Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement* » (UNDAF), pour une période de 4 ans, élaboré avec le gouvernement national, qui décrit de manière précise les objectifs opérationnels, les programmes et les résultats attendus des actions menées par les acteurs du SNU.

Le PNUD collabore plus étroitement avec certaines agences :

- **à travers des programmes communs** c'est le cas par exemple avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) avec lequel le PNUD a lancé, en février 2007, le Centre pour la Pauvreté et l'Environnement,
- **à travers une collaboration renforcée** comme avec le Fonds d'Équipement des Nations Unies FENU (voir fiche), ou encore les Volontaires des Nations Unies (VNU), qui propose un appui dans le domaine de la gouvernance locale en plaçant des volontaires auprès des administrations concernées (30% des volontaires sont engagés pour renforcer les capacités du système local).

### Zones d'intervention

Pays en développement.



## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Gouvernance démocratique,
- Réduction de la pauvreté,
- Prévention des crises,
- Energie et environnement,
- VIH/SIDA.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Principal coordinateur de l'action de l'ONU dans les pays en développement, le PNUD est un interlocuteur privilégié pour les Régions qui souhaitent s'informer sur les programmes auxquelles elles peuvent accéder.

Outre ce rôle de coordination du Système des Nations Unies à travers les plateformes SNU, le PNUD pilote plusieurs programmes qui concernent les acteurs locaux notamment :

- **Capacité 2015**
- **Alliance mondiale des Villes contre la pauvreté – WACAP**
- **Partenariat public/privé pour l'environnement urbain**
- **ART GOLD (voir fiche suivante)**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement souhaitant rehausser ses activités de développement et promouvoir le rôle actif des collectivités territoriales, a créé en septembre 2005, une **Plateforme pour les Partenariats Innovants (PPI)** basée au Bureau de liaison du PNUD à Genève. La PPI est responsable de la coordination internationale des programmes et activités de l'initiative ART GOLD et travaille en appuyant les bureaux du PNUD dans les pays.

## Coordonnées

### **PNUD**

[www.undp.org](http://www.undp.org)

One United Nations Plaza  
New York, NY 10017 USA  
Tel: (1 212) 906-5000 - Fax: (1 212) 906-5364

### **Réseau des bureaux du PNUD dans le monde**

[www.undp.org/countries](http://www.undp.org/countries)

### **Bureau Européen du PNUD**

Palais des Nations CH-1211,  
Genève 10, Suisse  
Tel.: (41-22) 917 8542 Fax: (41-22) 917 8001

### **Plateforme des Partenariats Innovants**

Bureau Européen du PNUD à Genève  
Christophe Nutall : Directeur

## ART - APPUI AUX RESEAUX TERRITORIAUX GOLD - GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

En novembre 2004, le **PNUD**, le **BIT** (Bureau International du Travail), l'**UNESCO** (voir fiche), l'**UNIFEM** (Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme), l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé) et l'**UNOPS** (Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets), en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, ont signé un accord pour le lancement de l'initiative de coopération internationale **ART** (*Articulation et Appui aux Réseaux Territoriaux et Thématiques de Coopération au Développement Humain*). Celle-ci est mise en œuvre, au niveau national, par le biais du cadre méthodologique **GOLD** (*Gouvernance et Développement Local*), dont le but est de promouvoir une approche territoriale du développement à travers la gouvernance démocratique, le développement humain et la réalisation des OMD dans tous les pays.

L'initiative ART, en accord avec l'esprit de la réforme des Nations Unies, associe programmes et activités de diverses agences des Nations Unies et promeut la création de partenariats concrets de coopération décentralisée entre les Régions, les collectivités et autorités locales et les acteurs sociaux du secteur public, privé et associatif du Sud et du Nord.

Elle s'occupe également d'administrer les fonds mobilisés par les donateurs, à travers le **Trust Fund pour les Partenariats Innovants avec les Gouvernements Centraux, les Autorités Locales, le Secteur Privé, les ONG, les Institutions Académiques et les Fondations.**

### Zones d'intervention du programme

- **Afrique Sub-saharienne** : Gabon, Mozambique ;
- **Asie** : Sri Lanka ;
- **Amérique Latine** : Colombie, Cuba, Guatemala, Uruguay, Equateur ;
- **Balkans** : Albanie, Serbie ;
- **Bassin Méditerranéen** : Liban, Libye, Maroc.

### Pays où ART est en préparation :

- **Afrique Sub-saharienne** : Rwanda, Mali, Sénégal ;
- **Asie** : Indonésie ;
- **Balkans** : Kosovo, Macédoine ;
- **Bassin Méditerranéen** : Algérie, Tunisie.

### Pays d'intérêt pour démarrer un Programme ART :

- Madagascar, Haïti, République Dominicaine, Vietnam.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Améliorer la gouvernance locale et la citoyenneté active,
- Utiliser durablement les ressources naturelles et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel,
- Favoriser un développement économique local capable de créer des opportunités de travail pour tous,
- Améliorer des systèmes locaux de santé et de services sociaux accessibles à tous,
- Promouvoir les systèmes locaux pour l'éducation de base et la formation.

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

L'initiative ART encourage et soutient des « Programmes-Cadres » nationaux de coopération pour la Gouvernance et le Développement Local. Ces documents de planification font l'objet d'une formulation concertée par les pays donateurs, les organisations des Nations Unies, les gouvernements régionaux et locaux, les associations, les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

### *Structures de Coordination nationales et locales*

- **Au niveau national**, les Programmes-Cadres, déclinés dans chaque pays pour une durée initiale de trois ans, sont gérés par un Comité National de Coordination (CNC) qui regroupe habituellement les représentants gouvernementaux concernés, les représentants des agences des Nations Unies engagées dans le programme national, les présidents de groupes de travail locaux et/ou régionaux et les partenaires de la coopération internationale. Le CNC sert à orienter les différents projets et contributions dans un cadre unitaire, améliorant ainsi considérablement les résultats et l'impact de la coopération internationale. Le CNC identifie les Régions du pays qui seront impliquées dans les Programmes-Cadre, sur la base des priorités nationales et de l'intérêt manifesté par les donateurs. Des nouvelles Régions qui manifestent leur intérêt peuvent être intégrées selon le calendrier du programme. Par exemple au Maroc, 4 Régions d'intervention ont été initialement identifiées lors de la programmation 2004-2006 : l'Oriental, Tanger Tétouan, Fès Boulemane et Marrakech Tensift Al Haouz (toutes membres de l'AIRF), et la nouvelle programmation 2007-2009 devrait permettre à deux nouvelles Régions, Souss Massa Draâ et Guelmim Es Smara, de rejoindre les zones éligibles.
- **Au niveau régional/local**, des **Groupes de Travail Régionaux et/ou Locaux (GTR/GTL)** sont constitués, regroupant les acteurs publics, associatifs et privés du territoire, ainsi que les représentants des structures centrales de l'État. Les GTR/GTL, avec l'accompagnement technique du PNUD, organisent les cycles de Programmation Locale visant à la formulation des Plans d'Action annuels qui décrivent les actions à engager en faveur du développement (coordination, mise en place et monitoring) et définissent l'utilisation des ressources provenant des différents bailleurs de fonds. Les Plans d'Action annuels convergent dans le Plan Opérationnel National périodique du Programme-Cadre.

### **ART International**

Le Comité Scientifique ART pour la coopération au développement humain, coordonné par l'UNESCO, soutient les Programmes-Cadres dans les différents pays et diffuse la culture du développement humain et l'innovation sur le plan international. Le Comité Scientifique est en contact avec des structures de recherche et de formation des Nations Unies et des pays et fait référence également à un réseau international de personnalités du monde de la science, de la culture et de la coopération internationale.

### **ART International réalise, à travers ses services spécialisés, les activités suivantes :**

- **Soutien aux gouvernements** qui désirent réaliser des **Programmes-Cadres**, en mettant à leur disposition l'assistance technique et organisationnelle nécessaire, soutien aux échanges Sud-Sud entre les pays concernés par les programmes, organisation d'événements internationaux et circulation des informations et des documents, assistance technique internationale dans les différents champs d'action, à travers son personnel et en mobilisant ses centres d'excellence.
- **Support technique**, organisationnel et administratif aux collectivités locales qui veulent établir des partenariats de coopération décentralisée; diffusion auprès des collectivités locales du Nord des documents de marketing territorial et organisation de visites réciproques.
- A travers **ILS LEDA** (*International Liaison Services for Local Economic Development Agencies*), assistance technique spécialisée pour la réalisation d'Agences de Développement Économique Local (**ADEL**)<sup>1</sup> et pour leur mise en réseau, soutien aux partenariats entre économies locales qui se traduisent par des projets productifs d'intérêt commun, des entreprises mixtes, des échanges commerciaux et technologiques et des activités de formation d'opérateurs et d'entrepreneurs.

---

<sup>1</sup> [www.ilsleda.org](http://www.ilsleda.org)

- A travers **IDEASS<sup>2</sup>** (*Innovation pour le Développement et la Coopération Sud – Sud*), identification des innovations importantes pour le développement humain et diffusion de celles-ci dans les pays où se déroulent les Programmes, en collaboration avec les institutions scientifiques nationales, assistance technique des auteurs pour le transfert des innovations dans les pays intéressés, à travers des mécanismes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Assistance technique spécialisée dans le domaine des soins de santé primaires et de la protection sociale, avec une attention particulière pour les services territoriaux et pour les personnes en difficulté, aide aux gouvernements pour surmonter les problèmes de discrimination.
- A travers **UNIVERSITAS**, soutien aux échanges entre les universités du Nord et du Sud et implication de celles-ci dans des pratiques novatrices de coopération internationale pour le développement humain, organisation de cours universitaires et de formations permanentes pour les opérateurs concernés par les Programmes. Promotion de la méthode recherche-action pour accumuler et diffuser le savoir qui vient des expériences de qualité.

## Coordonnées

### Programme ART GOLD

#### Plateforme des Partenariats Innovants

Bureau Européen du PNUD à Genève  
Palais des Nations CH-1211  
Genève 10, Suisse  
Tel: (41-22) 917 8542 Fax: (41-22) 917 8001

Giovanni Camilleri, Coordinateur ART  
Courriel: [giovanni.camilleri@undp.org](mailto:giovanni.camilleri@undp.org)

---

<sup>2</sup> [www.ideassonline.org](http://www.ideassonline.org)

## FENU - FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) (United Nations Capital Development Fund – UNCDF) a été créé en 1966 afin d'apporter une contribution financière et technique à la réalisation de programmes de développement local.

Après avoir recentré sa stratégie d'intervention, le FENU est aujourd'hui spécialisé dans l'appui au processus de décentralisation et la promotion de systèmes financiers inclusifs dans les Pays les Moins Avancés (PMA).

**Dans le domaine de la décentralisation**, le FENU offre un cadre à des actions de renforcement des capacités des autorités locales et régionales. En effet, le Fonds repose sur l'idée que la réduction de la pauvreté passe par l'amélioration des infrastructures et le développement d'institutions locales capables de gérer au mieux et durablement les services de base, du traitement de l'eau à l'organisation des transports, etc.

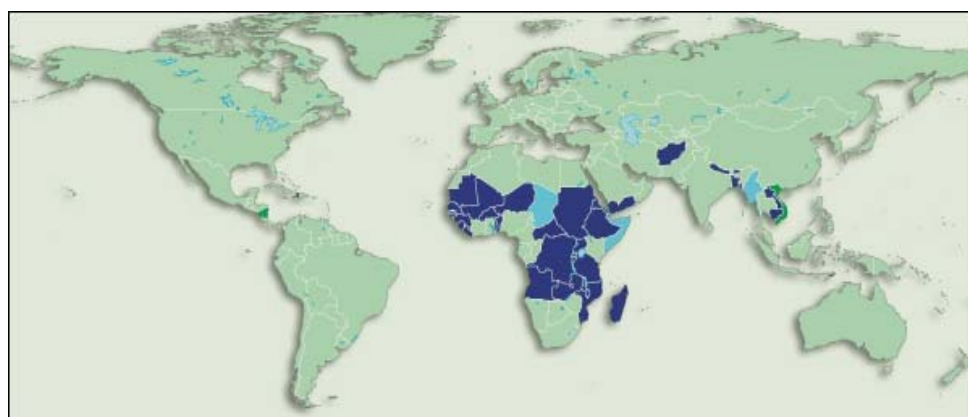
**Dans le domaine de la micro finance**, le FENU appuie l'élaboration de stratégies nationales pour la promotion de systèmes financiers inclusifs, en étroite concertation avec les gouvernements, les bailleurs de fonds et les partenaires concernés. L'objectif est de permettre à la population un accès aux services financiers, aussi bien au niveau des cadres réglementaires et législatifs qu'à celui de la promotion d'institutions de micro finance pour la fourniture de ces services.

Etroitement lié au PNUD, le FENU rend des comptes au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le Développement. De même, les deux institutions collaborent dans plusieurs domaines, de la mise en œuvre opérationnelle de programmes conjoints à l'apport d'un soutien logistique. Dans les pays où le FENU est actif, ses représentants sont généralement basés dans les locaux du PNUD.

### Zones d'intervention

Le FENU intervient dans les Pays Moins Avancés (voir liste annexe 5).

### Carte des Programmes du FENU dans les Pays les Moins Avancés (PMA)



■+■ = Les pays les Moins Avancés ■ = Les programmes du FENU ■ = Les programmes du FENU hors-PMA

source : [www.uncdf.org](http://www.uncdf.org)

Le Fonds concentre ses efforts sur **15 Pays de Concentration** : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Guinée, Haïti, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Sénégal, Tanzanie et Ouganda.

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

L'objectif principal du FENU est la réduction de la pauvreté. Il finance et met en œuvre des investissements de petite échelle sous forme de subventions dans les deux domaines suivants :

- Développement local,
- Micro finance.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Les ressources du Fonds d'Équipement des Nations Unies proviennent principalement de contributions volontaires des États membres et d'opérations de cofinancement de la part des gouvernements, des organisations internationales et du secteur privé.

Le FENU a développé une ligne d'action intitulée **Programme de Développement Local (PDL)** en faveur du renforcement des capacités des collectivités locales et le développement de politiques et de réformes institutionnelles. Dans ce cadre, le Fonds appuie principalement les actions visant à promouvoir une approche décentralisée de la gestion des infrastructures de base (eau, assainissement...) et des ressources naturelles. Il vise également le renforcement des capacités des institutions locales en matière de planification et de management financier (budgétisation, mise en œuvre des plans de développement, passation des marchés, gestion et suivi) en vue d'affermir l'efficacité et d'améliorer la transparence des finances locales.

Ce programme repose en partie sur la création de partenariats avec les autorités locales, ainsi que les organisations communautaires et la société civile.

Le PDL comprend à la fois une assistance technique et des appuis aux budgets des collectivités territoriales en vue de :

- Piloter des expériences novatrices au niveau local,
- Fournir une assistance technique en matière de changement institutionnel au niveau local et central,
- Donner aux acteurs locaux la responsabilité de gérer des ressources financières en vue de financer le développement local et d'établir le cadre de mécanismes de transferts fiscaux,
- Utiliser les bonnes pratiques pour promouvoir des réformes en matière de politiques de décentralisation et de gouvernance locale,
- Contribuer à la réduction de la pauvreté par une meilleure fourniture d'infrastructures, de services sociaux et de pratiques durables de gestion des ressources naturelles.

## Mode d'emploi

Actuellement, une vingtaine de PDL sont mis en œuvre dans des pays d'Afrique et d'Asie, pour une population bénéficiaire estimée à environ 25 millions de personnes et des investissements d'une valeur totale de 160 millions USD.

Prendre contact avec les représentants locaux du FENU ou s'adresser aux agents du PNUD.

## Coordonnées

### FENU

[www.uncdf.org/francais](http://www.uncdf.org/francais)

Two UN Plaza, 26th Floor  
New York, NY 10017

## UNESCO - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Née le 16 novembre 1945, l'UNESCO est mandatée pour construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la culture, la science et la communication.

Avec l'adhésion de la République du Monténégro en mars 2007, l'organisation compte 192 pays membres et 6 pays membres associés qui disposent pour la plupart (180 d'entre eux) de représentations permanentes auprès de l'UNESCO, dont le siège mondial est à Paris.

L'UNESCO s'appuie particulièrement sur la coopération multilatérale et bilatérale. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'UNESCO mobilise ses États-membres et encourage les pays donateurs à collaborer sur des problématiques communes, en lien avec leurs priorités nationales. Les financements permettant la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes proviennent de l'Aide Publique au Développement collectée auprès des Agences et les Banques de développement sensibilisées par l'UNESCO à la dimension culturelle du développement des villes. L'UNESCO joue ainsi un rôle catalyseur dans la coordination de la coopération bilatérale et multilatérale en matière culturelle.

L'UNESCO mobilise également les autorités locales, en tant qu'opérateurs des projets de développement local. C'est en renforçant la gouvernance locale et en mobilisant les collectivités locales que l'UNESCO encourage l'application des normes internationales à l'échelon local. Pour assister les autorités locales, l'UNESCO soutient l'établissement d'accords de coopération décentralisée, permettant d'inscrire cette démarche dans la durée.

### Zones d'intervention

Monde, zones en péril classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Education,
- Science,
- Culture,
- Communication (y compris l'informatique)

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

L'UNESCO supporte l'action des autorités locales sur les questions de politique locale liées à son mandat : préserver les centres historiques sans provoquer le départ des habitants, gérer des ressources en eau insuffisantes, éduquer les populations au développement durable, renforcer les compétences locales sur le patrimoine...

Les programmes en partenariat avec les autorités locales sont généralement dédiés aux Villes, exception faite du programme **ART International** (voir la fiche ART –GOLD) et de la **Convention France/UNESCO**.

La Convention France/UNESCO est un outil de coopération internationale en matière de patrimoine culturel et naturel, à travers lequel la France met à disposition de l'UNESCO une assistance technique et financière pour intervenir sur des sites culturels et naturels situés dans toutes les zones du monde.

Signée en 1997, la Convention rassemble quatre Ministères (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), l'Agence Française de Développement, la Caisse des dépôts et consignations, mais également des collectivités locales impliquées dans la coopération décentralisée en matière de patrimoine (Région Centre, Ville de Chinon, Lille Métropole, Ville de Grenoble...), des associations de collectivités locales (Cités Unies France, Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire & Villes à Secteur Sauvegardé), des universités ou des établissements publics (parcs naturels régionaux...).

Une vingtaine de projets sont réalisés chaque année dans toutes les régions du monde. Identifiés sur la base des demandes formulées par les pays bénéficiaires, les projets sont sélectionnés conjointement par l'UNESCO et la France, en fonction de leurs priorités géographiques et thématiques. Les pays prioritaires sont les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique même si plusieurs opérations sont menées en Asie, dans les Pays Arabes et en Amérique Latine, ainsi qu'en Europe de l'Est (cette dernière est appelée à disparaître de la liste des zones prioritaires).

Les projets s'inscrivent dans les priorités définies par le Comité du patrimoine mondial et relèvent de deux types d'intervention :

- **Assistance préparatoire au montage d'un dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial** : sensibilisation et formation des autorités locales et nationales (ateliers techniques, soutien à l'élaboration des dossiers de nomination...),
- **Actions structurantes** : mise à disposition d'expertise auprès des autorités locales et nationales pour renforcer les capacités (inventaires, conservation urbaine, gestion des paysages et du territoire, conservation, renforcement du cadre juridique et institutionnel, gestion des ressources culturelles..).

Si certaines actions relèvent d'une assistance ponctuelle, notamment en cas d'intervention d'urgence (catastrophe naturelle, patrimoine en péril...), la plupart des projets portés par la Convention s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle. L'enjeu est d'investir dans la durée sur des projets à caractère démonstratif, pour dégager des enseignements méthodologiques (outils de gestion, modes de financement etc.) à l'attention des autres sites du patrimoine mondial.

La coopération décentralisée constitue le mode opératoire privilégié de l'ensemble des projets de la Convention. Elle permet en effet d'inscrire les interventions dans la durée et d'accompagner le processus de décentralisation à l'œuvre dans la majorité des pays bénéficiaires.

La Convention France/UNESCO assure :

- Un rôle d'intermédiaire : identifier des collectivités locales françaises pour apporter un soutien à leurs homologues des pays bénéficiaires, ou encourager des coopérations existantes à intégrer la question du patrimoine dans leur plan d'action,
- Un rôle d'accompagnement : assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités bénéficiaires en cohérence avec la coopération décentralisée, ou mobilisation des autorités nationales pour améliorer le cadre juridique et institutionnel sur le plan local.

En dix ans d'exercice, la Convention France/UNESCO a permis la réalisation d'une centaine de projets dans cinquante pays et a constitué un réseau d'experts issus des institutions partenaires (architectes des bâtiments de France ou urbanistes de l'État mis à disposition par les Ministères ou collectivités territoriales etc.), ou de structures privées, et développé une capacité d'expertise multidisciplinaire (architecture, urbanisme, conservation urbaine, économie de l'habitat, développement touristique, gestion de l'eau...).

La Convention France/UNESCO a permis d'expérimenter un mode de coopération qualifié par l'organisation de « multi-bilatérale » : les collectivités locales partenaires assurent un rôle d'opérateur des projets de développement local dans le cadre de la coopération décentralisée avec les collectivités bénéficiaires.



Le projet de sauvegarde et de mise en valeur de la Ville de Luang Prabang, Laos, peut offrir un exemple de ce mode de coopération. Fruit d'un partenariat entre les autorités Lao ainsi que l'AFD, l'UNESCO, la Ville de Chinon et la Région Centre, ce programme s'est traduit par la création d'une structure de gestion locale (Maison du patrimoine), la mise en place d'une réglementation de protection du patrimoine (le PSMV, validé par le gouvernement Lao en 2002) et la réalisation de plusieurs projets d'aménagement successifs soutenus en particulier par l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne : restauration de bâtiments remarquables et de marchés urbains, amélioration des réseaux (drainage, assainissement, électricité, éclairage public, voirie, circulation). Un architecte des Bâtiments de France a été mis à disposition du projet par le Ministère de l'Équipement dans le cadre de la Convention France/UNESCO pour former le personnel local et assister les autorités Lao dans le renforcement du cadre réglementaire.

D'autres initiatives de l'UNESCO concernant les municipalités, en voici quelques unes :

- **Le Renforcement des capacités pour l'e-gouvernance** vise à favoriser l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les municipalités à travers l'organisation de modules de formation pour les décideurs locaux,
- **Le Réseau des Petites Villes Côtières** rapproche experts et décideurs afin de partager leurs connaissances en vue de prévenir et de contrôler la détérioration des zones côtières en ville,
- **Les Télé-centres communautaires polyvalents (CMC)** développent l'accès aux NTIC dans les zones pauvres ou rurales des pays en développement (radio de proximité, ordinateurs connectés à Internet, courriels, téléphones, fax et photocopies),
- **Le Programme Développement Urbain**, fournir une existence satisfaisante à travers des actions de : réhabilitation de centres historiques, formation des professionnels urbains (architectes, urbanistes...),
- **L'Organisation des Villes Patrimoine du mondial** regroupe les villes qui disposent d'un site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

## Mode d'emploi

La plupart des pays membres de l'UNESCO disposent de représentations permanentes auprès du siège de l'organisation qui constituent une ressource de 1<sup>er</sup> choix pour les autorités locales de ces pays.

En outre, des Commissions Nationales ont été mises en place dans chaque pays membre avec la vocation de préparer et de coordonner les activités de développement des autorités nationales et locales et de l'UNESCO. La liste des points de contacts est disponible sur le site Internet de l'UNESCO, rubrique « Dans le monde », puis la zone et le pays concerné, catégorie « Bureau hors siège ». Cette seconde ressource est renforcée par la nomination au sein des États, de Ministères responsables des relations avec l'organisation.

En interne, l'organisation dispose d'une **Division des Relations avec les Organisations et Nouveaux Partenariats (RPO)**, rattachée au **Secteur des Relations Extérieures et de la Coopération**, dont le rôle est de développer la coopération avec les autres organisations qui participent au système international. On note par exemple que l'UNESCO est partenaire de l'Agence de la Francophonie. En effet, le Secteur des Relations Extérieures et de la Coopération cherche à développer de nouveaux partenariats, en particulier avec autorités locales dans le but de renforcer l'engagement politique mondial en faveur des initiatives de l'UNESCO.

## Coordonnées

### UNESCO

<http://portal.unesco.org/fr>

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP - 1, rue Miollis

Tel.: (33) 1 45 68 10 00

Fax : (33)1 45 67 16 90

### Réseau des bureaux de l'UNESCO

[http://portal.unesco.org/geography/fr/ev.php-URL\\_ID=2297&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/geography/fr/ev.php-URL_ID=2297&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

## FAO - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Créée en 1945, la FAO est le premier organisme international pour l'alimentation et l'agriculture. Son objectif est le développement de la productivité agricole afin de lutter contre la faim dans le monde. L'organisation, dont le siège est à Rome, intervient à tous les niveaux du développement agricole en offrant une expertise technique : démonstration aux fermiers de nouvelles techniques de cultures alimentaires, conseil aux gouvernements pour la création d'un commerce international plus stable et plus équitable des denrées alimentaires etc....

La FAO est de plus en plus active dans les situations d'urgence (famines).

Actuellement présente sur 131 pays en développement, la FAO dispose pour la période 2006-2007 d'un budget de 765,7 millions USD. Le bilan du précédent exercice a notamment servi à financer 1 440 projets de terrain, dont 444 opérations d'urgence.

### Zones d'intervention

Pays en développement.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

La FAO offre une expertise technique dans le domaine du développement agricole, son objectif est de :

- Améliorer les niveaux de nutrition,
- Augmenter la productivité agricole,
- Faire progresser la qualité de vie des populations rurales.

### Politique d'intervention auprès des autorités locales

La FAO dispose d'un **Programme de Coopération Décentralisée** (PCD) qui vise à combattre la faim et la malnutrition, en favorisant la coopération entre collectivités territoriales du Nord et du Sud. Un second programme, le **Programme de Coopération Sud-Sud**, est également mobilisable par les Régions francophones du Sud. Ces deux lignes d'action interviennent dans le cadre du **Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire** (PSSA), opérationnel dans plus de 100 pays.

Le Programme de Coopération Décentralisée (PCD), lancé en 2002, met l'accent sur la coopération de Région à Région sur les problématiques de développement du rendement agricole et de la lutte contre la malnutrition. Basé sur les principes de la coopération décentralisée, il met l'accent sur la collaboration directe entre Régions.

Toutes les autorités locales qui sollicitent la FAO peuvent en bénéficier. Elles doivent être en contact avec une collectivité territoriale au Nord et projeter de développer conjointement un programme de développement dans le domaine de l'agriculture et plus généralement du renforcement de la sécurité alimentaire.

La FAO apporte :

- Des effectifs sur le terrain dans 131 pays en développement,
- Des connaissances à l'échelle internationale sur l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire,
- Une expertise technique pouvant aider les gouvernements nationaux et locaux à concevoir leurs propres réponses en fonction de leurs exigences,
- Un cadre d'action concerté, une aide pour trouver des cofinancements.

**Le Programme de Coopération Sud-Sud** offre un cadre à la coopération pour les gouvernements nationaux et les régions du Sud. Comme pour le PCD, il se concrétise par un transfert technologique entre deux régions encadrées par l'expertise technique de la FAO. Par exemple, le cercle de Yélimané, au Mali, associé à la ville de Montreuil (France), a pu mettre en place, grâce au concours de la FAO, un ambitieux programme avec la province de Haï Duong au Vietnam. Les collectivités coopèrent désormais pour développer la riziculture malienne.

### **Thèmes et domaines prioritaires d'intervention du Programme de Coopération Décentralisée (PCD)**

Le Programme de Coopération Décentralisée de la FAO met l'accent sur les actions suivantes :

- Améliorer l'accès à l'eau pour les usages domestiques, l'élevage et l'irrigation à petite échelle,
- Augmenter la productivité agricole en préservant l'environnement,
- Appuyer à la production et distribution de nourriture dans les zones urbaines et périurbaines,
- Promouvoir les associations d'agriculteurs et les coopératives,
- Renforcer des activités rémunératrices non agricoles, telles que l'apiculture et la transformation des produits alimentaires,
- Permettre les échanges entre universités, centres de formation et instituts de recherche du domaine agricole,
- Former et créer des capacités dans les administrations locales,
- Développer des programmes au bénéfice des communautés d'immigrants dans leurs pays d'origine.

### **Mode d'emploi du Programme de Coopération décentralisée**

Le rôle de la FAO dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée est de fournir son appui externe et une assistance technique dans les pays membres pour faciliter le développement des projets. Il s'agit aussi de garantir que les propositions des projets soient non seulement techniquement réalisables, mais qu'elles puissent réellement répondre aux besoins des communautés locales et aux objectifs et critères définis par les autorités locales.

Des initiatives sont en cours entre des autorités locales d'Italie, des Pays-Bas, de France, de Belgique, d'Espagne et des collectivités du Sud. Ces pays collaborent régulièrement avec la FAO dans plusieurs domaines et favorisent les partenariats de coopération décentralisée avec les collectivités de pays moins développés. En outre, le gouvernement italien couvre parfois une partie du coût du projet à travers un fonds fiduciaire établi avec la FAO.

Par ailleurs, les bureaux implantés dans chacun des pays membres sont aussi des relais d'information utiles aux collectivités locales.

### **Coordonnées**

#### **FAO**

[www.fao.org](http://www.fao.org)

Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie

#### **Le réseau des bureaux de la FAO dans le monde**

[www.fao.org/countryprofiles/physical\\_presence.asp?lang=fr](http://www.fao.org/countryprofiles/physical_presence.asp?lang=fr)

#### **Programme de coopération décentralisée**

[www.fao.org/tc/dcp/index\\_fr.asp](http://www.fao.org/tc/dcp/index_fr.asp)

Courriel : [TC-DCP-Coordinator@fao.org](mailto:TC-DCP-Coordinator@fao.org)

Tel: (39) 06 57 05-5323

Fax: (39) 06 57 05-55175

## PAM - PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Le PAM est, dans le Système des Nations Unies, chargé de l'aide alimentaire. L'objectif des politiques régissant l'utilisation de l'aide alimentaire du Programme Alimentaire Mondial est l'éradication de la faim et de la pauvreté. L'aide alimentaire vise en définitive à supprimer sa propre raison d'être.

L'organisation nourrit chaque année en moyenne 90 millions de personnes dans 80 pays.

Conformément à son mandat, le Programme Alimentaire Mondial utilise l'aide alimentaire à l'appui du développement économique et social, répond aux besoins alimentaires d'urgence (réfugiés et autres), fournit l'appui logistique connexe pour l'ensemble de la communauté humanitaire et œuvre en faveur de la sécurité alimentaire dans le monde.

Des interventions ciblent ceux qui, soit de façon chronique, soit en période de crise, sont incapables de produire de quoi se nourrir ou n'ont pas les moyens de se procurer autrement les aliments nécessaires pour leur famille.

Les politiques et stratégies de base régissant les activités du PAM consistent à fournir une aide alimentaire en fonction des objectifs suivants :

- Sauver des vies pendant des crises d'urgence, qu'il s'agisse ou non de réfugiés,
- Améliorer la nutrition et les conditions de vie des populations les plus vulnérables,
- Contribuer à la création d'actifs et promouvoir l'autonomie des individus et des communautés pauvres, en particulier au moyen de programmes de travaux à fort coefficient de main-d'œuvre.

Le PAM agit principalement de deux manières :

- **réponse à des situations d'urgence** dans les zones frappées par des catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme, grâce à l'équipe d'intervention rapide du PAM.
- **appui au développement économique et social** en rémunérant en rations alimentaires les travailleurs qui construisent des infrastructures indispensables et en offrant une aide alimentaire aux enfants pour les encourager à fréquenter l'école. Le PAM agit alors dans le cadre de documents stratégiques pluriannuels appelés « *Programme Pays* » qui sont définis pour 4 ans en concertation avec les gouvernements nationaux, auxquels incombe une partie des coûts de l'aide.

Le PAM dépend entièrement de contributions volontaires (à 95% en provenance des États) pour financer ses projets humanitaires d'urgence, de réhabilitation et de développement.

### Zones d'intervention

Pays Moins Avancés (PMA) et autres pays en situation d'urgence.

Les zones d'intervention et les populations aidées sont ciblées par des évaluations tenues à jour plusieurs fois par an.

L'organisation assure une veille permanente sur l'état de la faim dans le monde et publie chaque mois la liste des zones prioritaires ainsi que la totalité des 87 pays concernés par des opérations en 2006 :

Afghanistan, Azerbaïdjan, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Ethiopie, Géorgie, Guatemala, Guinée Bissau, Kenya, Laos, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Népal, Nicaragua, Philippines, République Démocratique du Congo, République Centre Africaine, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Territoires Palestiniens, Timor oriental, Uganda, Zambie.

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Lutter contre la faim en mettant en place les actions suivantes :

- Approvisionner en vivres en réponse à une crise (populations déplacées, réfugiés, victimes d'un désastre naturel...),
- Fournir des repas aux écoles,
- Garantir un apport nutritionnel suffisant aux mères et leurs enfants,
- Utiliser l'aide alimentaire comme levier pour le développement d'actifs humains et matériels,
- Procurer la logistique nécessaire aux ONG travaillant sur le terrain.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

La collaboration avec les collectivités locales du Nord et du Sud est un mécanisme de développement que le PAM souhaite développer. A titre d'exemple, la Ville de Versailles en France a subventionné le PAM à hauteur de 15 000 euros pour la réalisation d'un programme de suivi d'aide aux écoles de la Région d'Agadez au Niger (membre de l'AIRF).

Les Régions françaises et francophones qui envisagent de fournir une aide dans le cadre de programmes d'aide alimentaire peuvent prendre contact avec le Bureau du PAM à Paris.

A noter, le PAM a créé un **Programme de développement des capacités** destiné aux collectivités locales et aux ONG du Sud. C'est sa 5<sup>ème</sup> priorité et plusieurs dizaines de millions d'euros y ont été consacrés en 2006. Ce programme est une composante du **Programme Pays** et s'inscrit dans le cadre de programmations pluriannuelles.

Prendre contact avec les représentations locales du PAM.

## Coordonnées

### PAM

[www.pam-onu.org](http://www.pam-onu.org) (Français)

[www.wfp.org](http://www.wfp.org) (Anglais)

Via C.G.Viola 68

Parco dei Medici - 00148 - Rome - Italy

Tel: (39) 06 65 131 - Fax: (39) 06 65 13 28 40

Courriel: [wfpinfo@wfp.org](mailto:wfpinfo@wfp.org)

### Bureau de liaison à Paris

27 Avenue de l'Opéra - 75001, Paris

Tel: (33) 1 70 38 53 30

[France.eparvier@wfp.org](mailto:France.eparvier@wfp.org)

### Bureau de liaison à Genève

Palais des Nations

1211 Genève 10

Suisse

Tel: (41) 22 91 78 568

Courriel : [pam.francophone@wfp.org](mailto:pam.francophone@wfp.org)

### Réseau des bureaux du PAM dans le monde

[www.wfp.org/country\\_brief/index\\_region.asp](http://www.wfp.org/country_brief/index_region.asp)

## ONU HABITAT - PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, ONU HABITAT est l'Agence mandatée par les Nations Unies pour promouvoir des Villes durables sur le plan social et environnemental, avec l'ambition d'offrir un toit décent pour tous.

Si la plupart des programmes visent le développement des autorités locales, les Villes et municipalités du monde sont depuis toujours les principales bénéficiaires des politiques de développement d'ONU HABITAT.

En 1978, année de création d'HABITAT à l'occasion du sommet mondial de Vancouver connu sous le nom d'HABITAT I, les effets de l'urbanisation n'étaient pas encore au centre des préoccupations de l'ONU. Depuis sa création, HABITAT s'est efforcé de faire face aux problèmes causés par cette urbanisation galopante à l'échelle planétaire malgré de faibles moyens. En janvier 2000, la création au sein d'ONU HABITAT du Comité consultatif des Nations Unies pour les autorités locales plus connu sous son acronyme UNACLA, vise à renforcer le dialogue avec les autorités locales en leur conférant un rôle consultatif lors des Assemblées Générales d'ONU HABITAT. Il est composé de maires de grandes villes du monde et de représentants d'associations transnationales d'autorités locales. C'est le 1<sup>er</sup> janvier 2002 qu'HABITAT, par la résolution 56/206 accède au rang de Programme des Nations Unies, devient ONU HABITAT, et voit son mandat renforcé.

Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit dans les villes. A ce titre, les activités d'ONU HABITAT sont au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Deux principales campagnes mondiales guident les activités d'ONU HABITAT :

- **La campagne mondiale pour la sécurité d'occupation du logement** vise à favoriser l'accès à un logement décent pour tous,
- **La campagne mondiale sur la gouvernance urbaine** a pour but le renforcement des capacités des autorités locales en matière de bonne gouvernance urbaine, la promotion de la transparence et la lutte contre le crime et la corruption. La campagne se concentre en particulier sur l'amélioration du sort des pauvres en milieu urbain et l'élimination des bidonvilles.

Le programme dirige en outre deux importantes initiatives mondiales impliquant les villes, la **Journée mondiale de l'habitat** et le **Forum urbain mondial**.

### Zones d'intervention

Pays en développement.

Actuellement, ONU HABITAT compte plus 154 initiatives dans 61 pays, dont des projets importants dans des pays en situation d'après-guerre tels que l'Afghanistan, le Kosovo, la Somalie, l'Irak, le Rwanda et la République Démocratique du Congo.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Gestion urbaine et développement,
- Questions liées au logement et à la terre,
- Environnement,
- Eau et infrastructures (transports urbains et questions énergétiques),
- Economie urbaine et financement d'habitations,
- Gestion des risques et des désastres en milieux urbains,
- Inclusion sociale en particulier les jeunes,
- Information par la diffusion de bonnes pratiques et coordination des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains est considéré comme le lien naturel entre les villes du monde et le système onusien. Des accords de partenariat ont été passés avec des associations internationales de Villes. En outre, les municipalités participent à la définition des grandes orientations de la politique d'ONU HABITAT au sein de l'UNACLA et le Groupe Consultatif d'Experts sur la décentralisation (AGRED). C'est pour cette raison qu'ONU HABITAT est devenu l'avocat privilégié du renforcement des capacités et du statut des autorités locales par le biais d'une décentralisation effective. Le conseil d'administration d'ONU HABITAT a approuvé « les directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales » qui sont destinées à devenir un texte de référence pour l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux.

D'un point de vue opérationnel, les gouvernements locaux sont les principaux partenaires pour le soutien et la mise en œuvre des projets d'ONU HABITAT :

**Le Programme de Management Urbain** (Urban Management Programme) : promotion de pratiques innovantes en matière de management urbain, création et renforcement de réseaux de villes, contribution à la définition de politiques et de programmes urbains. Les domaines concernés sont la gouvernance urbaine, la diminution de la pauvreté, le management environnemental dans les villes, le VIH/SIDA et la question transversale du genre. Renseignements auprès d'ONU HABITAT, Nairobi, Kenya.

**Le Programme Villes Durables** (Sustainable Cities Programme) : construction de capacités en gestion et planification urbaine en matière d'environnement.

**Le Programme Villes plus sûres** (Safer Cities Programme) : construction des capacités des villes pour répondre aux problèmes d'insécurité urbaine, contribution à l'établissement d'une culture de la prévention. Géré par la section « *Disaster, Post-Conflict and Safety* », ce programme est financé grâce à des contributions en provenance d'Italie et de l'Union Européenne.

**Le Programme Local Agenda 21** (Localising Agenda 21) vise à mettre en œuvre au niveau local les objectifs poursuivis dans la démarche globale Agenda 21 pour le développement durable. Il concerne en particulier les villes secondaires. Une part importante de ce programme concerne la coopération de ville à ville, reconnue aujourd'hui comme une méthode de premier plan en matière de développement local. Pour de plus amples renseignements, contacter le coordinateur du Programme établi à Nairobi.

**L'Alliance des Villes** (Cities Alliance) est une coalition de villes et de leur partenaires en matière de développement créée par ONU HABITAT en partenariat avec la Banque mondiale en vue de promouvoir le rôle des villes en matière de développement local ainsi qu'à des fins d'échanges de bonnes pratiques dans ce domaine. Le bureau mondial de l'alliance est basé à Washington, USA.

**Le Programme Formation et Renforcement des capacités** (Training and Capacity Building) fournit une assistance technique aux autorités locales ainsi qu'aux organisations de la société civile en vue de développer des capacités en matière de leadership, gestion financière, développement économique local, planification participative et de gestion des conflits. Le programme est géré par la branche Training and Capacity Building, installée à Nairobi.

**Le Programme Energie Urbaine** (Urban Energy Programme) doit faciliter l'accès aux services modernes liés à l'énergie pour les plus démunis. Il vise aussi à réduire les risques d'accidents causés par des implantations informelles et dommageables pour l'air en Afrique Subsaharienne à travers un changement des politiques et le développement d'instruments de régulation. Le point focal pour ce programme est à Nairobi.

**Le Programme Eau et Assainissement** (Water and Sanitation) : améliorer l'accès à une eau assainie pour des millions de personnes à faibles revenus, résidant en zone urbaine. Pour financer et coordonner ce projet, ONU HABITAT a notamment mis en place à partir de 2002 le « *Water and Sanitation Trust Fund* ». Le Fonds œuvre principalement dans les domaines suivants : gestion de la demande en eau, amélioration de l'assainissement pour les pauvres qui résident en ville, gestion du captage de l'eau en milieu urbain...

Les Villes d'Afrique et d'Asie sont bénéficiaires des deux autres programmes : le programme « Eau pour les Villes Africaines » financé grâce aux dons des bailleurs tels que la Banque Africaine de Développement. Le programme « *Eau pour les Villes Asiatiques* », reçoit quant à lui un appui important de la part de la Banque Asiatique de Développement. Pour toute information, contacter la branche « *Water, Sanitation and Infrastructure* », basée à Nairobi au Kenya.

### **Mode d'emploi**

Ces informations sont disponibles, pour chaque programme, sur le site web d'ONU HABITAT, dans la partie « Politique d'intervention auprès des instances non souveraines ». Voir aussi les coordonnées des points de contact.

Les services d'ONU HABITAT sont principalement basés au siège, à Nairobi. L'organisation est ensuite composée de trois principaux bureaux régionaux : Bureau régional des États Arabes (Nairobi, Kenya), Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Fukuoka, Japon), Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (Rio de Janeiro, Brésil). L'organisation est enfin implantée en Chine, en Pologne, en Jordanie et en Serbie.

### **Coordonnées**

#### **ONU HABITAT**

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

P.O. Box 30030, GPO

Nairobi, 00100, Kenya

Courriel: [infohabitat@unhabitat.org](mailto:infohabitat@unhabitat.org), [unacla@unhabitat.org](mailto:unacla@unhabitat.org)

#### **Réseau des bureaux d'ONU HABITAT**

[www.unhabitat.org/content.asp?typeid=9&catid=1&cid=150](http://www.unhabitat.org/content.asp?typeid=9&catid=1&cid=150)



## UNITAR - INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fondé en 1965, l'UNITAR est un organe autonome du Système des Nations Unies en charge de la formation et la recherche dans le domaine du développement économique et social.

Ses ressources financières proviennent des contributions volontaires octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et d'autres bailleurs de fonds non gouvernementaux.

Conscient de la nécessité d'associer les acteurs locaux pour la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement, l'UNITAR a mis en place divers dispositifs de formation des décideurs et de renforcement des capacités des institutions locales. Le **Programme de Coopération Décentralisée** (PCD) a ainsi été créé en 2002 au sein de l'UNITAR, suite au Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable. Ce programme propose des formations aux élus et aux personnels d'administrations de l'échelon local en vue de développer leurs compétences dans les domaines liés au renforcement de la gouvernance locale.

Par la suite, l'UNITAR lance l'initiative **Renforcement des Capacités Locales et Formation pour une Urbanisation Durable : un Partenariat Public Privé**, qui constitue la première étape de création des Centres Internationaux de Formation des Autorités Locales (CIFAL). Présents sur les cinq continents, ces centres - qui sont aujourd'hui au nombre de 12 dans le monde - proposent des formations thématiques aux acteurs locaux.

### Zones d'intervention

Pays en développement.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Initialement conçu pour mettre en œuvre la Formation et la Recherche au sein du système de l'ONU, l'UNITAR est aujourd'hui principalement centré sur la formation et le renforcement des capacités locales dans les champs suivants :

- Gestion des affaires internationales,
- Développement économique et social,
- Questions environnementales et développement durable,
- Gestion des services urbains essentiels,

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Le **Programme de Coopération Décentralisée (PCD)** comporte divers programmes spécifiques qui ciblent des régions du monde ou des thématiques spécifiques détaillés ci-dessous :

- **Renforcement des capacités pour les parlements.** Le principal objectif de ce programme est de sensibiliser les membres et le personnel des parlements au développement durable en vue de renforcer leur capacité à développer des politiques environnementales durables au niveau régional et national.
- **Décentralisation et appuis institutionnels.** Le programme de Renforcement des Capacités des Collectivités Locales dans les Territoires Palestiniens Occupés qui vise à améliorer le fonctionnement des institutions palestiniennes locales, et de les sensibiliser aux pratiques de la bonne gouvernance, à travers une formation dans le domaine des compétences requises en matière de leadership et de management, de bonne gouvernance, et de stratégies de sensibilisation.

- **Gouvernance électronique locale.** Elaborée pour mettre en œuvre la Déclaration de Bilbao par le gouvernement local basque et l'UNITAR, cette initiative vise à s'assurer qu'un nombre significatif d'autorités locales développent et mettent en place leur propre Agenda Local Numérique avant 2010.

### **Le réseau des Centres Internationaux de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL)**

Principal outil du Programme de Coopération Décentralisée de l'UNITAR, chaque centre est financé grâce à un partenariat public privé, à la fois par les autorités locales qui les accueillent, des partenaires du secteur privé ou d'autres partenaires internationaux. L'AIRF est aussi membre de ce programme.

Ce programme comporte deux objectifs principaux :

- Renforcer les capacités des autorités locales dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),
- Renforcer les capacités des autorités locales pour la mise en œuvre des conventions et accords internationaux sur l'environnement et le développement durable.

### **Thèmes et domaines prioritaires d'intervention des CIFAL**

L'offre de formation concerne les domaines suivants :

- Environnement et le développement durable,
- Services urbains,
- Développement économique et la gouvernance locale,
- Sécurité humaine.

### **Mode d'emploi**

Les sessions de formation ont généralement lieu dans l'un des 12 CIFAL répartis dans différentes régions du monde. Celles-ci peuvent être occasionnellement délocalisées du fait du public cible ou de la thématique. Les CIFAL ont une vocation géographique et dans certains cas thématique.

Les CIFAL organisent des formations thématiques pour les représentants d'autorités locales, élus ou non, tels que les présidents de Régions, les gouverneurs, les maires, les conseillers municipaux et les directeurs de services techniques des pays en développement. Les frais pour participer à ces formations (frais pédagogiques, voyages et frais de séjours etc...) sont en grande partie financés par les CIFAL eux même, grâce aux subventions accordées par des collectivités territoriales, et des partenaires issus du secteur privé. Cependant, ces fonds sont souvent limités et ne parviennent pas à couvrir tous les frais. Les collectivités participantes sont donc encouragées à prendre en charge leurs frais si elles le peuvent.

**A noter, le fonctionnement des CIFAL n'est pas homogène. Il dépend beaucoup de l'implication des collectivités locales et des partenaires privés ainsi que de leur antériorité sur le territoire.**

CIFAL Atlanta (USA) : diplomatie commerciale, nouvelles technologies de l'information et de la communication, affaires internationales et accès aux services essentiels. [www.cifalatlanta.org](http://www.cifalatlanta.org)

CIFAL Barcelone (Espagne) : sécurité publique. [www.cifalbarcelona.org](http://www.cifalbarcelona.org)

CIFAL Bilbao (Espagne) : renforcement de la coopération entre les autorités locales du monde entier dans le cadre de la Société de l'Information. [www.cifalbilbao.org](http://www.cifalbilbao.org)

CIFAL Curitiba (Brésil) : implications urbaines du développement durable et accès aux services essentiels. [www.cifalcuritiba.org.br](http://www.cifalcuritiba.org.br)

CIFAL Durban (Afrique du Sud) : développement durable et Société de l'Information.

CIFAL Findhorn (UK) : développement durable. [www.cifalfindhorn.org](http://www.cifalfindhorn.org)

CIFAL Kuala Lumpur (Malaisie) : implications urbaines du développement durable et accès aux services essentiels.

CIFAL Lyon (France) : santé publique et qualité de la vie pour un développement durable. [www.cifal-lyon.org](http://www.cifal-lyon.org)

CIFAL Ouagadougou (Burkina Faso) : implications urbaines du développement durable et accès aux services essentiels. Adresse site web non communiquée.

CIFAL Plock (Pologne) : implications urbaines du développement durable. <http://cifalplock.ump.pl/pl/>

CIFAL Shanghai (Chine) : société de l'Information. Adresse site Internet non communiquée.

CIFAL Tallin (Estonie) : e-gouvernance, prévention du VIH/SIDA, urbanisation durable et technologie environnementale, développement social et économique. [www.cifaltallinn.org](http://www.cifaltallinn.org)

## **Coordonnées**

### **UNITAR**

[www.unitar.org](http://www.unitar.org)

Palais des Nations Unies

CH - 1211 Genève 10 Suisse

Tel. : (41) 22 917 8455

Fax : (41) 22 917 8047

### **Programme de Coopération Décentralisée (PCD)**

[www.unitar.org/dcp](http://www.unitar.org/dcp)

### **Réseau des CIFAL**

<http://dcp.unitar.org/-CIFAL-Centres-.html?lang=fr>

## UNICEF - FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

L'UNICEF place les enfants au cœur des projets de développement des pays du Sud. Son rôle au sein du Système des Nations Unies est de garantir la défense de leurs droits, la réponse à leurs besoins essentiels et leur plein épanouissement.

L'UNICEF est entièrement tributaire de contributions volontaires. Les gouvernements fournissent les deux tiers des ressources, les groupes privés et quelque 6 millions de particuliers (vente de cartes de vœux UNICEF, diverses manifestations...), fournissent le reste par l'intermédiaire des Comités nationaux présents dans 37 pays.

### Zones d'intervention

L'UNICEF intervient de manière régulière dans 155 pays en développement et agit aussi en urgence dans les zones qui ont subi une crise.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Education des filles, re-scolarisation,
- Protection de l'enfant (violences, travail précoce, enfants soldats...),
- Petite enfance, adolescence,
- Egalité entre les sexes,
- Santé, programme élargi de vaccination, lutte contre le VIH/SIDA,
- Eau, assainissement et environnement, nutrition.

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Chaque pays dispose d'un **programme quinquennal** de coopération spécifique, mis au point avec le gouvernement central et les gouvernements locaux. Les besoins sont analysés dans un rapport de situation, produit par les techniciens de l'UNICEF au début du cycle du programme et qui détermine le budget global.

Les bailleurs de fonds, le secteur privé et les gouvernements donateurs allouent des fonds au programme général du pays ou à des projets du programme quinquennal à travers ses composantes spécifiques (éducation, protection des enfants au travail, amélioration de la scolarisation des filles...).

L'UNICEF conserve la gestion des fonds et met en œuvre les projets préconisés dans le programme quinquennal en apportant les fournitures et moyens nécessaires. Elle s'appuie sur la participation des administrations publiques (hôpitaux, dispensaires, écoles, pouvoirs locaux) et des ONG pour la mise en œuvre opérationnelle pilotée par les bureaux de pays.

L'UNICEF envisage parfois des partenariats dans le cadre d'actions de coopération décentralisée entre deux entités régionales, lorsque celles-ci s'inscrivent dans les domaines inclus dans son mandat. Contacter les bureaux de pays pour soumettre les projets.

### Coordonnées

#### UNICEF

[www.unicef.org](http://www.unicef.org)

UNICEF House

3 United Nations Plaza - New York 10017 - U.S.A.

Tel: (1) (212) 326.7000 – Fax: (1) (212) 887.7465 – (1) (212) 887.7454

#### Réseau des bureaux de l'UNICEF dans le monde

[www.unicef.org/french/infobycountry/index.html](http://www.unicef.org/french/infobycountry/index.html)

## CNUCED – CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Créée en 1964, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, la CNUCED est responsable, au sein des Nations Unies, du traitement de tous les problèmes liés au commerce et au développement.

Avec l'aide de ses 192 États membres, la CNUCED apporte un soutien concret aux pays en développement sur diverses questions essentielles en matière de commerce, d'investissement et de financement, afin qu'ils puissent prendre pleinement part à l'économie mondiale.

Ces activités sont structurées autour de trois grands axes :

- **Recherche, analyse et collecte des données,**
- **Recherche de consensus** : la CNUCED est un forum de discussion au sein duquel les États membres se réunissent régulièrement pour partager leurs expériences et discuter avec des experts de questions liées au commerce, à l'investissement et au développement,
- **Assistance technique** : conçue pour aider les pays en développement à prendre une part plus active dans l'économie mondiale. Actuellement, 300 projets en cours à travers le monde.

La partie **Assistance technique** repose sur divers mécanismes de développement dont la coopération décentralisée que nous développons en page suivante.

### Zones d'intervention

Les pays en développement et les économies en transition.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Les activités principales de la CNUCED portent sur les domaines suivants :

- **Mondialisation et développement** : analyser les tendances et les perspectives de l'économie mondiale, chercher des options pour résoudre les problèmes de développement économique des pays africains, examiner les conséquences des initiatives internationales sur les pays les moins avancés (PMA), proposer des solutions en matière de restructuration de la dette.
- **Commerce et matières premières** : aider les pays en développement sur tous les aspects des négociations commerciales multilatérales, y compris leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); encourager la coopération commerciale Sud-Sud, analyser les incidences des politiques et législations de la concurrence sur le développement, étudier les facteurs qui influencent les marchés des matières premières et aider les pays tributaires d'une ou plusieurs de ces matières à diversifier leur production, encourager la prise en compte des questions environnementales dans l'élaboration de politiques commerciales et de développement.
- **Investissement et développement des entreprises** : analyser les tendances mondiales de l'investissement étranger direct et leur impact sur le développement, aider les pays à conclure des accords internationaux d'investissements, conseiller les gouvernements sur les politiques d'investissements par la publication d'études, de guides d'investissements et par la formation des cadres, élaborer des stratégies pour le développement des petites et moyennes entreprises.
- **Technologie** : identifier les options politiques en matière de nouvelles technologies, en particulier les applications numériques et les applications pour le commerce électronique, analyser et promouvoir des activités dans le secteur du tourisme électronique.
- **Transport, efficacité commerciale et développement des ressources humaines** : renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement afin de consolider leurs politiques de développement et de créer un environnement institutionnel propice à un développement durable.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

L'objectif principal de cette coopération technique vise à faciliter la participation des pays en développement à l'économie mondiale dans les domaines du commerce, des finances et des investissements internationaux.

L'assistance fournie est adaptée aux besoins des pays en développement, en particulier à ceux des plus démunis. Elle s'inscrit dans le cadre de projets par pays, sous-régionaux, régionaux ou interrégionaux spécifiques, à travers différents programmes.

Deux initiatives en particulier peuvent concerner les régions francophones :

- **E-Tourisme.** Lancée en 2004, l'Initiative e-Tourisme, vise à permettre aux pays en développement d'augmenter la part de leurs revenus issue du tourisme, grâce à une utilisation efficace des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il s'agit de promouvoir le développement des TIC afin d'accroître la compétitivité et l'indépendance d'un secteur touristique répondant aux critères du développement durable, en s'appuyant sur un développement des capacités locales, des partenariats public/privé et une plateforme électronique en logiciel libre (en cours de développement). L'Initiative est impliquée dans le développement de partenariats novateurs, grâce notamment aux mécanismes de coopération décentralisée : des activités ont été menées avec comme partenaires des organisations internationales comme la CNUCED, des Régions bailleuses de fonds, des régions bénéficiaires de l'activité, des Ministères locaux et des acteurs de la société civile.
- **TrainForTrade.** Il met en œuvre des activités de développement des compétences à travers des actions de formation. Le programme propose une méthodologie rigoureuse axée sur l'analyse des besoins, l'élaboration de cours, la conduite et l'évaluation de la formation, y compris la formation à distance.

A noter, la CNUCED peut coordonner des initiatives spéciales en faveur des collectivités locales du Sud. On peut citer par exemple le séminaire organisé en coopération avec la Région Rhône-Alpes (France) et le service des nouvelles technologies, de la formation et du renforcement de capacités (programmes TrainForTrade et E-tourisme) de la CNUCED, du 17 au 24 octobre 2006 qui visait à renforcer les compétences des cadres travaillant dans le secteur, public ou privé, du tourisme durable dans la région de Toamasina (Madagascar).

## Mode d'emploi

Pour bénéficier de la coopération technique du secrétariat de la CNUCED, les États membres ou institutions régionales intéressés doivent soumettre une demande écrite, faisant mention de la nature et du contenu de l'assistance sollicitée. Les demandes peuvent être adressées directement au siège de la CNUCED à Genève ou au coordonnateur résident des Nations Unies le plus proche.

## Coordonnées

### CNUCED

[www.unctad.org](http://www.unctad.org)

Palais des Nations Unies

8-14, Av. de la Paix

1211 Genève 10 - Suisse

Tel: (41) 22 917 5809 - Fax: (41) 22 917 0051

Service information et communication

Courriel: [news@unctad.org](mailto:news@unctad.org)

### Technical Cooperation Service

[www.unctad.org](http://www.unctad.org)

Tel: (41) 22 917 55 72 - Fax: (41) 22 917 0050

Courriel: [tc@unctad.org](mailto:tc@unctad.org)

### TrainForTrade

[www.unctad.org/trainfortrade](http://www.unctad.org/trainfortrade)

UNCTAD, SITE, E-7059

Tel: (41) 22 917 5808 - F: (41) 22 917 0050

### The e-Tourism Initiative

<http://etourism.unctad.org>

UNCTAD, SITE, E-7059

Tel: (41) 22 917 44 93 - F: (41) 22 917 0050

Courriel: [etourism@unctad.org](mailto:etourism@unctad.org)

## ALLEMAGNE

### BMZ – MINISTÈRE FEDERAL DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT

### KFW - AGENCE POUR LA COOPERATION FINANCIERE

### GTZ - AGENCE POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

Le système d'Aide Publique au Développement allemand est constitué d'un grand nombre d'organisations. Il est chapoté par le Ministère fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) qui détermine les orientations stratégiques et supervise les agences publiques de coopération technique et financière que sont la KFW et la GTZ.

En 2006, l'Allemagne a dépensé 10 351 millions USD pour l'aide au développement soit 0,36% de son revenu national brut (RNB) selon les chiffres publiés par l'OCDE en avril 2007 ([www.oecd.org](http://www.oecd.org)).

Dans le cadre d'une négociation avec un pays partenaire, le Ministère élabore une stratégie pays comportant au maximum trois pôles d'intervention afin de concentrer ses efforts et ainsi œuvrer en faveur d'un développement efficace et durable. Outre les objectifs concrets à atteindre, ces documents contiennent le calendrier des opérations, le type et le montant des aides. Les soutiens financiers peuvent prendre la forme de prêts concessionnels, de services, de conseils et de formations, d'appuis aux investissements privés ou encore de bourses et d'aides d'urgence.

- La coopération technique est placée sous l'égide de l'**Agence allemande de coopération technique (GTZ)**, une entreprise de coopération internationale avec laquelle la KFW collabore étroitement dans les pays concernés. En tant qu'opérateur technique de la coopération au développement, la GTZ dispose à la fois de clients du secteur privé et du secteur public (BMZ, Länder allemands, Banque mondiale...), environ 80% de ses activités.
- **La KFW** administre la coopération financière de façon autonome, conformément aux lignes directrices établies par le gouvernement fédéral. Les fonds sont alloués sous la forme de prêts à long terme et de subventions, utilisés pour financer des projets de développement. Présente depuis 1960, la **KFW- Banque de développement** fait partie du Groupe bancaire KFW, qui est à l'économie Allemande ce que la Caisse des Dépôts et consignations est à l'économie française. En 2003, la KFW a mis en œuvre 16% de l'aide allemande. Elle accorde des prêts composites ou bonifiés et des financements mixtes pour réaliser des projets, en particulier, dans le domaine des infrastructures (télécommunications, production et distribution d'énergie, approvisionnement en eau et traitement des déchets), de l'industrie et des technologies non polluantes.
- **Les Länder** peuvent, au cas par cas, prendre part aux négociations bilatérales du Ministère des Affaires étrangères avec les pays bénéficiaires. La Fédération, le Comité d'aide au développement (BLA EZ) et les ministres des Länder en charge des questions d'aide au développement coordonnent chaque année leurs politiques de coopération au développement lors d'une rencontre annuelle. L'aide des Länder se focalise sur l'éducation et la formation de spécialistes en Allemagne et dans les pays bénéficiaires ce qui explique qu'une grande partie de l'aide concerne les bourses aux étudiants. Les Länder financent aussi les ONG et l'envoi d'experts et soutiennent des projets dans les pays en développement.

#### Zones prioritaires d'intervention

Si l'Allemagne est présente dans de nombreux pays en développement, elle est plus particulièrement partenaire des pays suivants, grâce à des accords avec les gouvernements nationaux ([www.bmz.de](http://www.bmz.de)) :

**Moyen-Orient** : Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc, Territoires Palestiniens, Syrie, Tunisie, Yémen ;  
**Europe** : Turquie (probablement jusqu'en 2007/2008).

**Afrique sub-saharienne** : Ethiopie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ghana, Guinée, Cameroun, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Zambie, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Tchad, Ouganda ;

**Asie et Océanie** : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam, Asie Centrale ;

**Amérique Latine** : Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Guatemala, Honduras, Colombie, Cuba, Mexico, Nicaragua, Paraguay, Pérou ;

L'Afrique est devenue une priorité Outre-Rhin et bénéficie aujourd'hui de près de la moitié du budget de l'APD allemande. D'ici 2010, l'Allemagne entend doubler son aide financière au continent africain, en passant de 2 à 4 milliards d'euros d'appui annuel. En juin 2007, le gouvernement allemand a déjà annoncé une enveloppe de 750 millions d'euros supplémentaires pour 2008 afin de lutter contre la pauvreté, le VIH/SIDA et le changement climatique sur le continent noir.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Réduction de la pauvreté,
- Promotion de l'égalité des genres,
- Santé et sécurité alimentaire,
- Reconstruction post-conflit,
- Protection des ressources naturelles (énergies renouvelables, protection de la forêt tropicale)
- Favoriser un développement participatif et la bonne gouvernance,
- Renforcement du secteur financier et privé.

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

La décentralisation et le développement local ont traditionnellement été des domaines prioritaires d'action de la politique de développement allemande.

Les *prêts composites* gérés par la KfW peuvent être contractés par les États ou les promoteurs de projets dans les pays en développement bénéficiant d'une garantie de l'État, ce qui n'exclut pas les Régions.

Les *financements mixtes* peuvent aussi être accessibles aux autorités régionales sur garantie de l'État. Il s'agit de prêts à taux favorables accordés en complément des moyens budgétaires mis à disposition par le gouvernement fédéral Allemand.

Les échéances des prêts varient selon la nature des projets financés. Le taux d'intérêt, est soit variable, soit fixé pour la durée entière du prêt (au moment de la conclusion du contrat ou du décaissement). Le taux d'intérêt applicable aux prêts se situe toujours en dessous du niveau du marché. En adaptant les prêts aux conditions économiques du pays partenaire et à la viabilité économique du projet, cet instrument permet de proposer des solutions de financement individualisées.

### Coordonnées

#### KfW

[www.kfw-entwicklungsbank.de](http://www.kfw-entwicklungsbank.de)

Palmengartenstrasse 5-9

60325 Frankfurt am Main

Tel:(49) 69 74 31 42 60 - Fax: (49) 69 74 31 33 63

Courriel: [info@kfw-Entwicklungsbank.de](mailto:info@kfw-Entwicklungsbank.de)

### Réseau des bureaux de la KfW dans le monde:

[www.kfw-entwicklungsbank.de/EN\\_Home/LocalPresence/index.jsp](http://www.kfw-entwicklungsbank.de/EN_Home/LocalPresence/index.jsp)



## ROYAUME-UNI FCO - FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE DFID – DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

En 2006, le Royaume Uni a été le second pourvoyeur de fonds du CAD (comité d'aide au développement) derrière les États-Unis avec un budget de plus de 12,5 milliards USD. Environ les deux tiers de l'APD britannique passent par le canal bilatéral, dont 95% sous forme de dons.

**Le Département pour le Développement International (DFID)** est le pivot du système d'aide au développement de la Grande Bretagne. Il assume à la fois une mission ministérielle –élaboration des politiques et position de chef de file à l'échelle de l'administration- et des fonctions d'exécution - acheminement de l'aide, conseils techniques-. D'autres Ministères suivent en partie les questions de développement, en particulier le **Foreign and Commonwealth Office (FCO)**, le Treasury, le Ministère de la Défense et le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le DFID administre la quasi-totalité de l'APD puisqu'il exerce un contrôle direct sur plus de 80 % du total des versements et identifie les secteurs, instruments et projets qui bénéficieront de l'aide britannique. Si sur le plan stratégique, la politique de développement est dirigée à partir des services centraux, le DFID considère qu'avec son réseau de 67 bureaux locaux, ses activités sont gérées de façon décentralisée dans les pays. Chaque pays dispose d'un « Country Assistance Plan » qui présente les grandes orientations pour les 3 ou 4 années à venir.

L'aide allouée par le DFID prend uniquement la forme de dons. En revanche, son intervention auprès du secteur privé dans les pays en développement, mise en œuvre par la **CDC** (société dont le capital est entièrement détenu par DFID) –anciennement Commonwealth Development Corporation- se traduit par des financements sous forme de prises de participation et de prêts à des conditions libérales aux entreprises de ces pays. Le rôle de la CDC est de favoriser la création d'entreprises et le développement du tissu économique des pays en développement.

### Zones d'intervention

**Principaux pays bénéficiaires de l'aide bilatérale (2005-2006)** : Inde (253 millions £), Bangladesh (123 millions £), Soudan (117 millions £), Tanzanie (113 millions £), Afghanistan (98 millions £), Pakistan (97 millions £), Ghana (95 millions £), Irak (87 millions £), Nigeria (78 millions £), Ouganda (72 millions £), Rwanda (70 millions £), Malawi (69 millions £), Kenya (63 millions £), Ethiopie (63 millions £), **République Démocratique du Congo (59 millions £)**, Indonésie (58 millions £), Vietnam (58 millions £), Mozambique (56 millions £), Zambie (48 millions £), Chine (35 millions £).

En outre, le Royaume-Uni intervient de manière bilatérale ou multilatérale dans les pays suivants :

**Afrique** : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

**Asie** : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Territoires Palestiniens, Timor oriental, Turkménistan, Ouzbékistan, Vietnam, Yémen.

**Europe**: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération Russe, Géorgie, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Roumanie, Serbie, Ukraine.

**Amérique Latine et Caraïbes** : Île d'Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Montserrat, Nicaragua, Pérou, Îles Pitcairn, St Hélène, St-Kitts-et-Nevis, Ste Lucie, St-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Iles Turques et Caïques, Iles Windward.

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Diminuer de moitié l'extrême pauvreté et la faim,
- Généraliser l'accès à l'éducation primaire,
- Promouvoir l'égalité des genres et renforcer la voix des femmes,
- Diminuer la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle,
- Lutter contre le VIH/SIDA, la malaria et autres maladies,
- Protéger l'environnement,
- Construire un partenariat global entre tous les acteurs du développement,
- Droits de l'Homme,
- Renforcement des capacités de gestion des affaires publiques.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Le DFID a créé- en coopération avec AUSAID, Agence d'aide au développement du gouvernement Australien - une ligne de financement spécifique pour les autorités locales et leurs associations, **Commonwealth Local Government Good Practice Scheme – CLGF** dans le but de promouvoir et de renforcer les échanges de bonnes pratiques et ainsi de réduire la pauvreté grâce à l'amélioration des services publics locaux.

CLGF finance des visites de délégations, des missions d'observation de bonnes pratiques et l'expérimentation de nouvelles initiatives. Il fonctionne sur le principe de coopération décentralisée en utilisant l'expertise des collectivités du Nord et opère dans tous les domaines de compétence des autorités locales, du développement économique à la gestion des déchets solides en passant par le traitement de l'eau...

Ce programme vise en particulier les autorités locales des pays suivants : Afrique du Sud, Ghana, Inde, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Jamaïque.

CLGF a déjà encadré des projets dans plus de 30 pays du Commonwealth.

## Coordonnées

### DFID

[www.dfid.gov.uk/default.asp](http://www.dfid.gov.uk/default.asp)

1 Palace Street, London SW1E 5HE

Tel: (44) 20 70 23 00 00 - Fax: (44) 20 70 23 00 19

### Réseau des Bureau de DFID dans le monde

[www.dfid.gov.uk/countries/allcountries.asp?view=region](http://www.dfid.gov.uk/countries/allcountries.asp?view=region)

### Commonwealth Local Government Forum

[www.clgf.org.uk](http://www.clgf.org.uk)

59½ Southwark Street - London SE1 OAL

Tel: (44) 20 79 34 96 90 – Fax: (44) 20 79 34 96 99

Courriel: [info@clgf.org.uk](mailto:info@clgf.org.uk)

## ESPAGNE

**MAEC - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION**

**AECI - AGENCE ESPAGNOLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

**FAD - FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

La coopération internationale espagnole se caractérise par la pluralité des acteurs :

- **Le Ministère des Affaires Étrangères et de la coopération (MAEC)** est responsable de la direction de la politique de coopération internationale au développement et de la coordination des organes de l'État.
- **L'Agence espagnole de coopération internationale (AECI)**, organisme autonome rattaché au MAEC, est responsable de la gestion de la politique espagnole de coopération. L'AECI dispose de 36 bureaux de coopération technique qui assurent l'exécution des ressources de la coopération et l'élaboration des documents stratégiques.
- **Le Ministère de l'économie et des finances** est le représentant permanent de l'Espagne au sein des institutions financières multilatérales et gère les questions de dette extérieure.
- **Le Ministère de l'industrie, du tourisme et du commerce** s'occupe de gérer le Fonds d'aide au développement (FAD). Ce sont des financements concessionnels partiellement liés à l'acquisition de biens et services espagnols. L'objectif de ce fonds est à la fois le développement des exportations espagnoles et la coopération financière pour le développement. Les crédits du FAD sont administrés par le Ministère de l'Économie avec l'appui d'une commission interministérielle créée à cet effet : la CIFAD.
- **Les communautés autonomes et les collectivités locales** jouent un rôle très important. En 2003, environ 200 millions d'euros ont été engagés par les communautés autonomes au titre de l'aide au développement soit 11,4 % de l'aide totale nette.
- **Les organisations non gouvernementales de développement (ONGD)** interviennent de plus en plus dans la politique espagnole de coopération au développement. Cela a été rendu possible grâce au volume des ressources et des projets qu'elles canalisent par le biais de la coopération décentralisée. Les ONGD collaborent également avec l'État espagnol qui intervient financièrement.

Afin de coordonner les actions des acteurs nationaux et internationaux et d'améliorer la gestion de l'aide publique espagnole, un **Plan directeur de la coopération** a été mis en place pour la période 2005-2008. Ce plan est décliné en plans annuels de coopération et en documents de stratégie sectorielle et géographique.

Près de 60% de la coopération espagnole passe par le canal de l'aide bilatérale. L'aide multilatérale se répartit entre les mécanismes communautaires (25% à 30%) - notamment à travers le FED et les organismes internationaux – Banque mondiale, PNUD ...

Les instruments financiers utilisés par l'Espagne dans le cadre de sa politique de coopération internationale sont variés : soutien budgétaire, assistance technique, contribution aux Fonds globaux (Banque mondiale, OMS ...), aide alimentaire, action humanitaire, financements des ONGD, soutien aux micro-entreprises via les microcrédits, fonds d'aide au développement.

### Zones d'intervention

Le Plan directeur de la coopération espagnole définit trois catégories de zones géographiques

1. Les « *pays prioritaires* » sur lesquels se concentre le plus grand volume de ressources et qui font l'objet d'un document stratégique pays – 70 % de l'aide bilatérale espagnole leur est consacré.

**Amérique latine** : Honduras, Nicaragua, Guatemala, Haïti, République Dominicaine, Paraguay, Bolivie, Pérou et Equateur ;

**Moyen-Orient** : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Population sahraoui et Territoires palestiniens ;

**Afrique subsaharienne** : Mozambique, Angola, Namibie, Sénégal, et Cap-Vert ;

**Asie et Pacifique** : Philippines et Vietnam.

2. Les « *pays d'attention spéciale* » qui font l'objet d'un plan d'action spécial définissant les secteurs d'intervention :

**Amérique latine** : Cuba, Colombie ;

**Maghreb, Moyen et Proche-Orient** : Irak, Liban et Syrie ;

**Afrique subsaharienne** : Congo, Ethiopie, Guinée-Equatoriale, Soudan et Guinée-Bissau ;

**Asie et Pacifique** : Timor oriental, Afghanistan, Cambodge, Pays ayant souffert du Tsunami ;

**Europe centrale et orientale** : Bosnie-Herzégovine et Albanie.

3. Les « *pays préférentiels* » qui reçoivent une attention ciblée et ponctuelle :

**Amérique latine** : Costa Rica, Mexique, Chili, Venezuela, Panamá, Argentine et Uruguay ;

**Moyen-Orient** : Egypte, Jordanie,

**Afrique subsaharienne** : Sao Tomé e Príncipe, Afrique du Sud ;

**Asie et Pacifique** : Bangladesh, Chine ;

**Europe centrale et orientale** : Pays à faibles revenus, candidats à l'adhésion à l'UE et pays ayant besoin d'aide dans le cadre du pacte de stabilité pour le Sud-est de l'Europe.

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Les principaux objectifs sont la lutte contre la pauvreté, la promotion de la démocratie et de l'État de Droit afin d'appuyer le développement économique, social et environnemental. Les lignes stratégiques de l'aide espagnole se déclinent de la manière suivante :

- Accroître les capacités sociales et institutionnelles,
- Augmenter les capacités humaines (souveraineté alimentaire, santé, éducation ...), économiques, et pour l'amélioration du développement durable,
- Augmenter la liberté et les capacités culturelles,
- Augmenter l'autonomie des femmes,
- Prévenir les conflits et construire la paix,
- Alléger la dette des pays en développement.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Les collectivités territoriales du Sud peuvent bénéficier de l'aide espagnole de différentes manières :

- Les crédits du Fonds d'aide au développement (FAD) permettent aux gouvernements, aux institutions ou aux entreprises des pays en développement d'obtenir des conditions de financements concessionnelles liées à l'acquisition partielle de biens ou services espagnols. Pour être éligibles au FAD, les projets ne doivent pas avoir de finalité commerciale et la concessionnalité des crédits (ou subventions) doit atteindre un minimum de 35%.
- Les communautés autonomes espagnoles interviennent dans les domaines liés à l'augmentation des capacités humaines, sociales et institutionnelles : éducation, santé, protection des collectivités vulnérables, logement, eau, environnement, égalité des sexes.

La Confédération de Fonds de Coopération et de Solidarité est une structure de coordination qui rassemble les différents Fonds de Coopération et Solidarité existant dans l'État espagnol.

## Coordonnées

### AECI

[www.aeci.es](http://www.aeci.es)

Avenida de los Reyes catolicos

4 28040 Madrid

Tél : (34) (91) 583 81 00 / 01 / 02

### Confédération de Fonds de Coopération et de Solidarité

[www.confederacionfondos.org/francaise/1.htm](http://www.confederacionfondos.org/francaise/1.htm)

### Réseau de l'AECI dans le monde

[www.aeci.es/02exterior/index.htm](http://www.aeci.es/02exterior/index.htm)

## ITALIE

### MAE – MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### MINEFI - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

En 2006, l'Aide Publique au Développement nette de l'Italie s'est chiffrée à 3 672 millions UDS, classant ce pays en dixième position derrière l'Espagne et le Canada.

Les principaux opérateurs de l'aide sont le **Ministère des Affaires Étrangères (MAE)** et le **Ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI)**.

Le MINEFI gère les financements multilatéraux et européens, canaux privilégiés d'intervention de l'Italie (près de 60% de l'aide globale).

L'aide publique multilatérale utilise trois vecteurs :

- Union européenne,
- Organisation des Nations Unies et plus particulièrement l'OMS, la FAO, l'UNICEF et le PNUD ;
- Banque mondiale.

Le MAE quant à lui, coordonne surtout les programmes de développement bilatéraux via sa **Direction générale pour la Coopération au développement (DGCS)**. Le programme de coopération italien est centralisé, la plupart des décisions sont prises à Rome et la présence sur le terrain est assurée par les ambassades.

L'Italie intervient auprès des gouvernements des pays du Sud sous forme de prêts bonifiés ou de dons, elle finance également les entreprises italiennes qui s'implantent à l'étranger par l'intermédiaire du **Mediocredito Centrale (MCC)**.

Parallèlement à l'action du gouvernement, la coopération non gouvernementale italienne est importante. Elle passe par la coopération décentralisée (autorités locales, ONG, associations, communautés locales, syndicats ...).

#### Zones d'intervention

Pour 2005, l'aide italienne distribuée aux pays en voie de développement a été répartie géographiquement comme suit :

- Afrique subsaharienne (40%)
- Moyen-Orient et Afrique du Nord (25%)
- Europe balkanique (12%)
- Amérique latine (15%)
- Asie (8%)

En 2004-2005, les principaux bénéficiaires de l'aide étaient les pays suivants : Irak, Nigéria, Chine, Ethiopie, Madagascar, Nicaragua, Tunisie, Afghanistan, République du Congo, Côte d'Ivoire, Mozambique, Maroc, Honduras, Erythrée, Algérie.

Les aides se sont concentrées sur trois régions considérées comme prioritaires : la Corne d'Afrique, la région des Grands lacs et les grands pays de l'Afrique australe.

#### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Réduction de la pauvreté,
- Action humanitaire,
- Développement du secteur privé,
- Lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et la malaria,
- Égalité entre les sexes.

En Afrique sub-saharienne, les interventions de la coopération italienne concernent surtout les programmes de soutien aux services de santé, à l'éducation, aux populations vulnérables (femmes, mineurs, réfugiés ...), au secteur hydraulique et au développement rural. Les interventions italiennes s'appuient toujours sur les politiques gouvernementales de lutte contre la pauvreté des pays bénéficiaires.

### **Politique d'intervention auprès des instances non souveraines**

Le MAE italien intervient soit directement auprès des gouvernements (il n'intervient pas directement auprès des collectivités territoriales du Sud), soit indirectement en cofinçant des programmes initiés par les ONG ou les collectivités territoriales italiennes.

La majorité des Régions italiennes se sont dotées de lois régionales sur la coopération internationale et l'aide humanitaire. En 2003, une étude a estimé le montant alloué par les Régions à près de 36 millions d'euro. Cette forme d'aide est en augmentation constante et passe par la signature d'accords annuels ou tri-annuels.

Afin de s'assurer de la cohérence des interventions entre les collectivités territoriales et le gouvernement, la DGCD a signé des accords de collaboration avec les organes qui représentent les provinces et les municipalités italiennes (UPI et ANCI).

Une base de données référençant les initiatives de la coopération décentralisée est en cours de mise en place sur le site internet de la DGCD.

### **Coordonnées**

#### **MAE**

[www.esteri.it](http://www.esteri.it)

Piazzale della Farnesina, 1  
00194 Roma - Italie  
Tel: (39) 6 36 911

#### **DGCS**

c/o Unità Tecnica Centrale  
Via Contarini, 25  
00194 Roma - Italie  
Tel : (39) 6 36 91 63 16

### **Réseau des ambassades et consulats italiens dans le monde**

[www.esteri.it/ita/2\\_11\\_6.asp](http://www.esteri.it/ita/2_11_6.asp)

## SUEDE

### SIDA – AGENCE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT SUEDOISE

### SALA IDA – SALA AGENCE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'Aide Publique au Développement suédoise a représenté en 2006 un budget global de 3 967 millions USD, soit 1.03% du RNB, ce qui en fait l'unique pays membre de l'OCDE à atteindre et même dépasser le seuil des 1% du RNB.

L'aide bilatérale représente chaque année plus de 70% du volume total de l'assistance suédoise.

La coopération internationale en Suède est principalement mise en œuvre par la **Swedish International Development Agency - SIDA**, qui travaille étroitement avec le Ministère des Affaires Etrangères. En 2005, SIDA a géré près de 55% du budget annuel national de l'aide.

La plus grande partie de l'aide financière suédoise est attribuée sous forme de subventions, partant du principe que beaucoup de pays aidés sont trop pauvres pour envisager de rembourser un crédit. Des cofinancements peuvent venir compléter les fonds obtenus auprès d'autres bailleurs de fonds internationaux. En fonction de la situation financière du pays, d'autres formes de financement des projets peuvent être envisagées comme le crédit ou la garantie financière, avec néanmoins une part de l'aide octroyée sous forme de don.

L'importance de l'aide dépend, entre autre, de la situation financière du pays et de l'impact escompté du projet sur l'amélioration des conditions de vie des populations visées.

Les collectivités territoriales suédoises contribuent aux activités de développement par le canal de la **compagnie SALA IDA**, spécialisée dans la gestion des projets de coopération en Europe de l'Est mais aussi en Afrique du Sud et dans les pays en développement.

#### Zones prioritaires d'intervention

La Suède œuvre dans plus de 120 pays partenaires dont 50 font l'objet de programmes de coopération en profondeur. **A noter** : les projets de l'aide suédoise peuvent concerner plusieurs pays.

La liste ci-dessous tient compte de l'ensemble des zones concernées :

**Afrique** : Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Nigeria, Afrique du Nord, Rwanda, Somalie, Soudan, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, l'initiative du Lac Victoria, Afrique de l'ouest, Zambie, Zimbabwe.

**Europe et Asie Centrale** : Albanie, Bosnie Herzégovine, Asie Centrale, Georgia, Kosovo, Croatie, Macédoine, Moldavie, Russie, Serbie, Caucase Sud, Turquie, Ukraine, Biélorussie

**Asie et Moyen Orient** : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Philippines, Inde, Indonésie, Irak, Cambodge, Chine, Laos, Moyen-Orient, Mongolie, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam, Cisjordanie et Gaza, Timor oriental.

**Amérique Latine** : Amérique Centrale et Caraïbes, Bolivie, Colombie, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Pérou, Amérique du Sud.

#### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Réduction de la pauvreté par la croissance économique: développement des infrastructures, information et communication, développement du secteur privé, développement urbain,
- Education et santé, recherche: santé et développement, HIV/SIDA,
- Ressources naturelles et environnement : développement rural, agriculture, forêt, eau, océans et côtes, biodiversité, changement climatique,
- Réforme économique : lutte contre la corruption,
- Appui aux ONG,
- Droits de l'Homme et Démocratie : culture et médias, égalité des sexes, Droits de l'Homme et démocratie.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

L'Agence SIDA attribue notamment des crédits pour la mise en place de programmes de renforcement de l'échelon local et en délègue la réalisation à la société SALA IDA :

- **Municipal partnership programme** : vise à renforcer l'autonomie et la démocratie des autorités locales à l'Est et au Sud. Financé par l'Agence SIDA, le programme est délégué à l'agence SALA IDA qui est en charge de l'administrer et d'assurer la distribution des fonds.

- **Local Democracy and Local Governance – LODLOG** : consiste en des formations en anglais sur la gouvernance et la démocratie locale d'une durée de 6 mois pour les représentants des collectivités locales du Sud.

**SALA IDA** est un élément du système d'aide au développement suédois que les gouvernements locaux se doivent de connaître. Créée par l'Association Suédoise des Autorités locales et des Régions (SALAR), SALA IDA met en œuvre des programmes visant à renforcer la gouvernance locale en particulier dans les domaines suivants : appui à la démocratie locale, développement économique, santé, assistance technique mais aussi éducation, services sociaux, environnement.

SALA IDA permet de financer **des programmes de jumelage** principalement avec des collectivités d'Europe de l'Est : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Roumanie, Russie, Ukraine et Ouzbékistan – l'Estonie, la Lituanie et la Pologne peuvent seulement être intégrés à des programmes trilatéraux. Plusieurs pays en Afrique (Afrique du Sud, Namibie, Kenya, Tanzanie et Ouganda), Asie (Inde, Philippines, Chine, Mongolie) et en Amérique latine (Equateur) sont par ailleurs concernés.

Le financement est divisé en différentes catégories :

- financement pour la faisabilité (max. 200 000 SEK soit environ 21 500 euros)
- financement du partenariat (max. 250 000 SEK soit près de 27 000 euros)
- financement de projets (max. 450 000 SEK soit près de 50 000 euros)

La condition pour en bénéficier est d'appartenir à un pays prioritaire de l'aide suédoise et d'avoir contracté un partenariat avec une collectivité de Suède. Une base de données permet aux collectivités qui ne disposent pas d'un partenaire suédois de se faire connaître au moyen d'un questionnaire présentant la collectivité et les domaines de coopération souhaités.

### La coopération décentralisée

La loi suédoise du 1er juillet 2001 clarifie et cautionne cette compétence des collectivités (Law on municipal export of services and international aid/assistance). Les collectivités n'ont pas besoin de l'accord du gouvernement pour conduire de telles actions, mais doivent simplement informer l'Agence SIDA de leurs projets. Les actions de coopération internationale des collectivités visent d'autres collectivités locales mais peuvent également toucher des ONG ou des gouvernements. En général, les jumelages relèvent d'une simple décision du pouvoir exécutif local.

Les projets de coopération décentralisée sont financés en partie par les collectivités suédoises et peuvent recevoir le concours de l'Union européenne (s'ils s'insèrent dans les programmes de la Commission) et la Banque mondiale.

L'Agence suédoise pour le développement peut également contribuer au financement d'actions de coopération sur demande des autorités locales suédoises.

### Coordonnées

#### MAE

[www.utrikes.regeringen.se](http://www.utrikes.regeringen.se)

103 33 Stockholm

Tel: (46) 84 05 10 00

#### SIDA

[www.sida.se](http://www.sida.se)

Tel: (46) 86 98 50 00 – Fax: (46) 82 08 864

Courriel: [sida@sida.se](mailto:sida@sida.se)

#### SALA IDA

[www.salaida.se/portal/en](http://www.salaida.se/portal/en)

Hornsgatan 20 - SE-118 82 STOCKHOLM – SUEDE

Tel: (46) 8 45 27 100 - Fax: (46) 86 42 16 20

Courriel : [salaida@skl.se](mailto:salaida@skl.se)

#### Base de données pour les projets de jumelage :

<http://kikaren.lf.svekom.se/artikel.asp?A=414&C=536>



## DANEMARK

### DANIDA - DANISH INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSISTANCE

Le Danemark est régulièrement loué par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en raison de la générosité de son aide bilatérale et multilatérale (0.8% du RNB), du ciblage opérationnel de ses activités sur un nombre restreint de pays et de son esprit d'innovation.

Depuis 2001, le gouvernement danois a travaillé à la réorientation des priorités de son aide au développement afin de répondre aux OMD. En 2003, une importante réforme a conduit à la refonte en profondeur du paysage institutionnel et financier de l'Aide Publique au Développement du pays, avec l'intégration du Ministère de la coopération pour le développement au sein du Ministère des Affaires Etrangères, la décentralisation de l'administration de l'aide au développement danoise basée à Copenhague vers les pays bénéficiaires.

Au sein du **Ministère des Affaires Etrangères, l'Agence Danida (Danish International Development Assistance)** est responsable des activités officielles du Danemark en matière de coopération avec les pays en développement.

**IFU (Danish International Investment Fund)** a été créé pour promouvoir les investissements dans les pays en développement. Il permet de réaliser des joint-ventures entre les sociétés étrangères et les sociétés des pays en développement, en s'engageant comme conseiller et partenaire de l'opération à travers l'attribution de fonds ou de crédits.

Chaque année, le gouvernement présente au parlement ses plans et priorités pour l'aide au développement du Danemark. Un document général de programmation pour la période 2004-2008 a été publié par le Ministère des Affaires Etrangères en juin 2003. Il est disponible en anglais sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères du royaume du Danemark au sein duquel la politique de développement occupe une place importante.

#### Zones d'intervention

L'aide bilatérale du Danemark concentre plus particulièrement ses efforts sur un certain nombre de pays en développement, baptisés **pays programmes**, afin de mettre en place dans la durée, des stratégies nationales efficaces de réduction de la pauvreté.

L'aide bilatérale danoise est principalement concentrée sur **15 pays programmes** : Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Burkina Faso, Egypte, Ghana, Kenya, Mozambique, Népal, Nicaragua, Tanzanie, Ouganda, Vietnam, Zambie.

L'aide annuelle du Danemark pour l'Afrique a représenté 608,1 millions USD en 2005, une part non négligeable sur un budget global de 1 187, 22 millions USD d'aide bilatérale, soit environ 60% du budget annuel de l'assistance dévolue aux pays programmes.

Le Danemark apporte aussi son soutien dans les pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Cisjordanie et Bande de Gaza, Inde, Malaisie.

L'Afrique australe bénéficie d'une stratégie régionale d'aide (Angola, Botswana, Lesotho, Île Maurice, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe).

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- Protection de l'environnement,
- Défense des droits de l'Homme et de l'enfance,
- Démocratisation et bonne gouvernance,
- Stabilité, sécurité et lutte contre le terrorisme,
- Aide aux réfugiés, aide humanitaire, sécurité alimentaire et région d'origine,
- Lutte contre le HIV/SIDA,
- Développement économique et social, renforcement du secteur privé.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Certaines ambassades danoises accordent des dons à travers le **Local Grant Authority (LGA)**, autorité de décaissement qui apporte un instrument flexible et direct pour l'attribution de fonds aux projets de développement.

Peuvent bénéficier de ces dons :

- Autorités locales et nationales,
- ONG, instituts de recherche indépendants, organisations basées dans la communauté (OBC) associations et fondations,
- Bureaux locaux d'organisations multilatérales (Agences et Programmes des Nations Unies, bailleurs de fonds multilatéraux...).

Le seul critère d'attribution est que le projet doit concourir aux objectifs généraux et priorités de la politique de développement danoise, et des documents stratégiques de l'APD du Danemark, dont la stratégie-pays.

Chaque projet peut bénéficier jusqu'à 5 millions DKK (environ 670 000 euros) ou 75 000 DKK (environ 10 000 euros) dans le cas des mini-projets.

Les ambassades qui gèrent ce dispositif d'aide sont basées dans les pays programmes et dans les pays où le Danemark mène d'importants programmes de développement.

Contactez l'ambassade danoise dans votre pays pour savoir si elle peut attribuer des LGA.

## Coordonnées

### MAE Danois

[www.um.dk/en](http://www.um.dk/en)

2, Asiatisk Plads

DK-1448 Copenhagen K

Tel. (45) 33 92 00 00

Fax (45) 32 54 05 33

### Documents stratégiques quinquennaux par pays :

<http://amq.um.dk/en/menu/PoliciesAndStrategies/CountryRegionalStrategies/ProgrammeCountries/ProgrammeCountries.htm>

## NORVEGE

### MAE - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

### NORAD – AGENCE POUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

La Norvège est l'un des cinq pays au monde à verser plus de 0,7 % de leur RNB à l'Aide Publique au Développement. En 2005, ces aides s'élevaient à 17,9 milliards de couronnes, ce qui représente environ 0,94 % du RNB. Près de 50 % de ce montant était constitué d'aides bilatérales, 30 % d'aides multilatérales et 17 % à des organisations et programmes internationaux.

Depuis le 1er avril 2004, le système d'aide au développement de la Norvège est organisé autour du **Ministère des affaires étrangères, des ambassades et de la NORAD (Norwegian Agency for Development Cooperation)**.

La planification, l'exécution et l'administration des activités norvégiennes en matière de relations extérieures et de développement ont été intégrées au sein du **MAE**. L'ensemble des compétences au niveau des pays et des Régions a été regroupé dans ce Ministère.

La responsabilité de la mise en œuvre des programmes de développement a été confiée aux **ambassades norvégiennes** afin de décentraliser la prise de décision au plus proche du terrain.

**La NORAD**, qui dépend du Ministère des affaires étrangères, est principalement chargée de fournir des avis techniques au MAE et aux ambassades, et de les aider à veiller à la qualité de la coopération norvégienne pour le développement. Au niveau local, les bureaux de la NORAD ont fusionné avec les services de coopération des ambassades.

#### Zones d'intervention

La Norvège offre une aide au développement à un grand nombre de pays et principalement aux pays les moins avancés. La sélection des principaux pays partenaires est guidée par la qualité de la gouvernance et la primauté accordée à la lutte contre la pauvreté.

**Les sept principaux partenaires bilatéraux** sont : Malawi, Mozambique, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Bangladesh et Népal.

On compte également **18 autres pays partenaires** : Angola, Botswana, Ethiopie, Erythrée, Mali, Nigéria, Afrique du Sud, Zimbabwe, Inde, Indonésie, Chine, Pakistan, Sri Lanka, Vietnam, Timor oriental, Territoires Palestiniens, Guatemala, Nicaragua.

D'autres pays se voient également attribuer une aide financière importante, notamment pour des raisons humanitaires. En 2004, l'Afghanistan a ainsi reçu 456,4 millions de couronnes, le Soudan 385,4 millions.

Par ailleurs, l'aide publique de la Norvège (hors développement) se concentre sur cinq principaux **pays bénéficiaires** : Russie, Roumanie, Pologne, Lituanie et Lettonie.

#### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Les objectifs norvégiens en matière de développement sont conformes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cependant, le gouvernement norvégien souhaite donner la priorité à la lutte contre la pauvreté, aux efforts en faveur de la paix et de la réconciliation, à la condition féminine, à la parité entre les sexes, ainsi qu'aux actions dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

La Norvège joue également un rôle très important dans le domaine de l'action humanitaire, notamment par le biais de ses généreuses contributions aux organisations multilatérales et aux ONG.

Par ailleurs, le développement du secteur privé est l'une des priorités de la politique norvégienne de développement. **Le fonds norvégien pour l'investissement dans les pays en développement (NORFUND – Norwegian investment fund for developing countries)** propose, à cet égard, plusieurs outils financiers aux entreprises situées localement.

### **Politique d'intervention auprès des instances non souveraines**

La Norvège n'intervient pas directement auprès des collectivités locales, son intervention se concentre sur les gouvernements des pays partenaires, sur les organismes internationaux (notamment l'ONU) et sur les organisations non gouvernementales (ONG).

La Norvège limite ses opérations d'État à État à deux ou trois secteurs prioritaires dans chaque pays partenaire. Elle participe à des initiatives de soutien budgétaire direct dans des pays dont la gestion financière est suffisamment saine.

La Norvège accorde une grande importance à la coordination avec les autres donateurs et intervient dans des domaines où son intervention à un avantage comparatif.

Une des spécificités de l'APD norvégienne tient à la part très importante de cette dernière qui passe par les ONG. NORAD transfère des fonds substantiels à des organisations non gouvernementales, qui sont les partenaires essentiels de l'action norvégienne en faveur du développement. En 2005, NORAD a fourni plus d' 1,1 milliard de couronnes à près de 100 organismes civils dans plus de 80 pays. Les collectivités territoriales du Sud peuvent par l'intermédiaire de ces ONG bénéficier d'un soutien dans les domaines liés à la lutte contre la pauvreté.

En 2005, la NORAD a mis en place une base de données référençant l'ensemble de ses interventions auprès des ONG norvégiennes qui sont les principales bénéficiaires de ce mode d'intervention : <http://www.norad.no/ngo-evaluation/Portal.aspx>

### **Coordonnées**

#### **MAE**

7. juni-plassen  
Victoria Terrasse  
PB 8114 Dep. N-0032 – Oslo - Norway  
Tel: (47) 22 24 36 00  
Fax : (47) 22 24 95 80/81  
[www.regjeringen.no/en/dep/ud.html?id=833](http://www.regjeringen.no/en/dep/ud.html?id=833)

#### **Réseau des ambassades de Norvège dans le monde**

[www.norway.info](http://www.norway.info)

#### **NORAD**

Ruseløkkveien 26,  
0251 Oslo  
P.O.Box 8034 Dep.  
0030 Oslo  
Tel: (47) 22 24 20 30  
Fax: (47) 22 24 20 31  
[www.norad.no](http://www.norad.no)

## NDF - LE FONDS NORDIQUE DE DEVELOPPEMENT

**Le Fonds Nordique de Développement (NDF)** créé en février 1989, est un Fonds de coopération financé par 5 pays du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède. Fin 2004, le FND avait contribué à la réalisation de 180 projets pour un montant global de 874.3 millions d'euros, dont 152 ont été portés par des partenaires publics.

L'objectif du NDF est de promouvoir le développement économique et social dans les pays en développement en contribuant au financement, à des conditions avantageuses, de projets présentant un intérêt pour les pays nordiques.

L'attribution de ces aides correspond aux critères et procédures de la Banque mondiale et notamment de l'Association Internationale du Développement (IDA). Les projets qui reçoivent les crédits sont impérativement cofinancés par d'autres bailleurs, généralement la Banque mondiale ou les Banques de développement régionales (BISD, BAfD, BAD...). Ces crédits lorsqu'ils visent à réaliser des projets initiés par le secteur public sont habituellement compris entre 1 et 10 millions d'euros. Un crédit bénéficiant d'une garantie gouvernementale dispose d'une échéance de 40 ans incluant une période de grâce de 10 ans. Ces prêts sont sans intérêt, les retards de remboursement font en revanche l'objet d'une facturation.

### Zones prioritaires d'intervention

Les activités d'aide au secteur privé ne se limitent pas aux pays partenaires. La priorité est donnée aux Pays Moins Avancés, surtout en Afrique. D'autres pays peuvent bénéficier d'investissements directs du NDF, en particulier ceux qui ont déjà bénéficiés de crédits avec une garantie du gouvernement.

Le NDF est cependant engagé dans des partenariats de long terme avec une vingtaine de pays en développement :

**Afrique** : Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie.

**Asie**: Bangladesh, Cambodge, Laos, Mongolie, Vietnam.

**Amérique Latine**: Bolivie, Honduras, Nicaragua.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Un intérêt particulier est accordé aux projets concernant l'environnement, le développement durable, les Droits de l'Homme et l'égalité. Les crédits accordés sont généralement utilisés pour financer des produits et des services issus de sociétés et institutions Nordiques ou pour des appels d'offres locaux.

La priorité est donnée à la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'énergie, les transports et les télécommunications ainsi qu'aux projets ayant un impact social dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau.

### Coordonnées

#### Fonds Nordique de Développement

[www.ndf.fi](http://www.ndf.fi)

Munkedamsveien 45

P.O. Box 1280 Vika

0111 Oslo

Norway

Tel : (47) 22 01 93 93 - Fax : (47) 22 01 93 94

Courriel : [post@norfund.no](mailto:post@norfund.no)

## **PAYS-BAS**

### **MINBUZA- MINISTERE NEERLANDAIS DES AFFAIRES ETRANGERES**

### **VNG INTERNATIONAL**

### **FMO - SOCIETE NEERLANDAISE POUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT**

Les Pays-Bas consacrent chaque année 0.80% de leur RNB à la lutte contre la pauvreté, dont 0,1 % est attribué à des programmes liés à des questions environnementales.

En 2006, l'Aide Publique au Développement s'est élevée à 5,4 milliards USD.

La politique d'aide au développement des Pays-Bas est coordonnée par le **Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères (ou MinBuza)** qui compte trois Ministres, chacun étant dévolu à un domaine particulier (Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement qui représente à lui seul environ 80% du budget total du MinBuza).

Le **Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères** gère directement l'aide budgétaire allouée aux gouvernements des pays en développement (environ un tiers de l'aide), l'aide humanitaire ainsi que les programmes transversaux de maintien de la paix et certains programmes d'appui à la gouvernance.

Les autres programmes sont délégués. L'APD néerlandaise s'appuie ainsi sur un grand nombre d'Agences et d'institutions spécifiquement dédiées, ainsi que sur des partenariats efficaces avec les pays bénéficiaires (dits pays partenaires), le secteur privé, les ONG et les autres organismes internationaux d'aide. Plus d'un tiers de l'APD est octroyée aux gouvernements des pays partenaires sous forme d'aide budgétaire globale.

La **Société Néerlandaise pour le Financement du Développement (FMO)** est responsable depuis février 2002 des programmes du MinBuza dans le domaine du renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Fondée sur un partenariat public privé entre le gouvernement des Pays-Bas, des établissements financiers néerlandais et des actionnaires privés, la société favorise les investissements du secteur privé dans les pays en développement afin de contribuer à une croissance économique durable. Présente dans 40 pays émergents, elle est particulièrement active sur le continent africain et attribue des fonds sous forme de prêts, d'apport de fonds ou de garanties et intervient financièrement dans des secteurs tels que la finance, les petites et micro entreprises, les infrastructures et dans le domaine du commerce et de l'industrie.

L'**Association Néerlandaise de Développement (SNV)**, qui était à l'origine une organisation de volontaires, gère depuis le 1er janvier 2002 une partie de l'assistance technique pour le compte de MinBuza qui lui verse une subvention annuelle. La SNV œuvre dans le domaine du renforcement des capacités locales auprès desquelles elle intervient. Cette assistance se concentre sur 3 domaines :

- les processus locaux de gouvernance (45% de son activité)
- le développement du secteur privé (30%)
- la gestion des ressources naturelles (25%)

Le **Fonds de stabilité** soutient des activités qui contribuent au rétablissement rapide de la stabilité et de la sécurité dans les zones de conflit ou anciennes zones de conflit. Les ambassades des Pays-Bas implantées dans les pays en développement soumettent des propositions à cet effet. Puis, généralement, ce sont des organisations internationales, comme les Nations Unies, qui exécutent les activités.

Le **Centre de Promotion des Importations des Pays en Développement (CBI)** (<http://www.cbi.nl/>). Cette autre Agence du MinBuza vise à renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement pour faciliter leurs échanges avec le marché européen et joue à ce titre un rôle important dans la mise en place des partenariats public privé.

Enfin, nous tenions à mentionner le **Programme Experts Associés** même s'il s'agit d'une aide immatérielle et indirecte. Financé par les Pays-Bas, il permet à de jeunes diplômés néerlandais ou issus de pays en développement d'acquérir une expérience professionnelle en intégrant pendant 1 à 3 ans une institution internationale active dans le domaine de la coopération au développement, dans l'un des pays partenaires des Pays-Bas.

### Zones d'intervention

Les Pays-Bas soutiennent des actions dans une trentaine de pays partenaires :

Afghanistan, Afrique du Sud, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cap Vert, Colombie, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Georgia, Ghana, Guatemala, Indonésie, Kenya, Mali, Moldavie, Mongolie, Nicaragua, Pakistan, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Ouganda, Vietnam, Yémen, Zambie.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

Les grandes priorités énoncées par le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères couvrent les domaines suivants :

- Education,
- Santé reproductive et génésique,
- Lutte contre le VIH/SIDA,
- Accès à l'eau,
- Environnement,
- Bonne gouvernance,
- Aide humanitaire.

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Les Pays-Bas disposent d'outils spécifiques de coopération avec les autorités locales des pays en développement. Outre la SNV mentionnée plus haut qui consacre près de la moitié de ses activités au renforcement des capacités locales, l'aide néerlandaise aux collectivités du Sud est aussi mise en œuvre par le biais de l'Association VNG, qui regroupe les collectivités locales néerlandaises.

La section **VNG international** est l'organisation des Pays-Bas qui agit le plus sur les thématiques de gouvernance locale et de coopération internationale entre autorités locales.

**VNG International** gère notamment les programmes : **Coopération Internationale Municipale (CIM) et Renforcement Institutionnel des Associations (ACB)**.

**CIM** est un programme de cofinancement (à hauteur de 50 %) dans le domaine de la coopération décentralisée, avec un soutien du Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères. Son action se focalise sur le renforcement de la gouvernance locale dans les pays en développement.

**Le programme ACB** vise à renforcer les fonctions opérationnelles des associations d'autorités locales avec des subventions plafonnées à hauteur de 15 000 euros et couvrant les dépenses suivantes :

- Formulation d'un plan stratégique,
- Gestion institutionnelle,
- Développement organisationnel,
- Développement d'un plan de formation,
- Lobbying et sensibilisation,
- Collecte des frais d'inscription,
- Communication et interaction avec les membres,
- Fonctions d'information et bureau d'aide,
- Fourniture de services aux municipalités membres,
- Achats centralisés et autres services payants,
- Entreprises affiliées.

**VNG International** met également en œuvre une soixantaine de projets chaque année dans les domaines suivants :

- la décentralisation,
- la gestion et les services municipaux,
- la participation des citoyens et la politique de l'information,
- le renforcement des associations de collectivités locales,
- et la coopération inter municipale.

VNG initie enfin des projets en collaboration avec les associations de collectivités territoriales des pays en développement et des pays en transition, et recherche des financements principalement auprès du MAE, des ambassades néerlandaises et de la Commission européenne.

### **Coordonnées**

#### **MAE**

[www.minbuza.nl/fr/home](http://www.minbuza.nl/fr/home)

Postbus 20061, 2500 EB Den Haag

Tel: (31) 70 34 86 486 - Fax: (31) 70 34 84 848

#### **VNG INTERNATIONAL**

[www.vng-international.nl](http://www.vng-international.nl)

P.O. Box 30435 - 2500 GK La Hague

Tel : (31) 70 37 38 401 – Fax : (31) 70 37 38 660

Courriel : [vng-international@vng.nl](mailto:vng-international@vng.nl)

#### **FMO**

[www.fmo.nl](http://www.fmo.nl)

#### **CBI**

[www.cbi.nl](http://www.cbi.nl)



## JAPON

**MOFA – MINISTÈRE JAPONAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**JICA – JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY**

**JBIC – JAPAN BANK FOR INTERNATIONAL COOPERATION**

Le Japon est l'un des principaux donateurs d'Aide Publique au Développement (APD). En 2005, sa contribution nette a atteint 13,1 milliards USD, le plaçant, en volume, en deuxième position après les États-Unis (source OCDE - 2006). Bien que la contribution japonaise aux institutions multilatérales soit importante (ONU, Banque mondiale, Banque asiatique ...), elle reste très inférieure au volet bilatéral qui représente plus de 80 % de l'APD.

Plusieurs organismes interviennent dans la gestion de l'aide japonaise, parmi lesquels le **Ministère des Affaires étrangères (MOFA)**, l'**Agence japonaise de coopération internationale (JICA)** et la **Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC)** sont les principaux acteurs.

Le **MOFA** chapeaute tous les programmes d'APD du Japon et administre l'attribution des subventions. Le gouvernement japonais peut fournir les fonds nécessaires pour la construction et l'aménagement d'infrastructures sociales de base (écoles, hôpitaux, routes, puits ...).

La **JICA**, créée en 1974, administre les projets de coopération technique, son intervention peut prendre les formes suivantes : envoi d'experts et de volontaires japonais (JOCV), formation au Japon de personnel de pays en développement, fourniture d'équipements nécessaires aux études ...

La **JBIC** assure la gestion des prêts concessionnels japonais accordés aux pays en développement (division **OECS - Overseas Economic Cooperation Operations**), gère les financements du secteur privé et réalise des études sur le développement.

Le Japon s'est lancé dans la refonte complète de son dispositif d'Aide Publique au Développement afin d'assurer une mise en œuvre de l'aide plus cohérente et efficace. À compter du 1er octobre 2008, la JICA fusionnera avec la section de la JBIC en charge des prêts d'APD. La gestion de l'allocation des prêts et dons bilatéraux incombera à la JICA, en plus des programmes de coopération technique dont elle est actuellement responsable. À l'issue de cette réforme, la nouvelle JICA sera l'une des plus importantes organisations d'aide bilatérale au monde.

### Zone d'intervention

L'APD japonaise traditionnellement tournée vers l'Asie (37 %) a connu un net recul en 2005 en raison notamment du volume des allègements de dettes consentis à l'Irak. Le Moyen-Orient concentre désormais 33 % de l'aide bilatérale du Japon, l'Afrique 10 %, l'Amérique latine 4 %, les autres Régions se partageant les 16 % restants. Les 10 principaux pays bénéficiaires en 2005 (APD nette hors allègement de dettes) étaient l'Indonésie, la Chine, le Vietnam, la république démocratique du Congo, le Sri Lanka, l'Irak, les Philippines, le Cambodge, le Pakistan et l'Inde (source : Japan ODA White Book, 2006).

Le Japon finance également de nombreux projets dans les pays francophones : Maghreb et Afrique. Le Japon se positionne d'ailleurs, comme l'un des acteurs majeurs de la coopération entre l'Asie et l'Afrique à travers l'organisation des « conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique » (TICAD), dont la première a été lancée en 1993 – la quatrième conférence de la TICAD étant prévue en 2008.

Le gouvernement japonais a récemment exprimé sa volonté de renforcer l'aide publique aux pays d'Afrique, et a annoncé un doublement de l'aide d'ici à 2008 (source : ambassade du Japon en France, juillet 2006) en mettant l'accent sur le concept de sécurité humaine.

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

L'action de l'aide publique japonaise au développement est centrée sur les priorités suivantes :

- renforcer les infrastructures agricoles et sociales,
- lutter contre les maladies infectieuses,
- soutenir et encourager le développement de l'économie de marché.

### Exemples de financement 2006 Subventions / 100 millions yens

Algérie	Projet de renforcement des équipements de formation pour l'Institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Alger	4,88
Bénin	Projet de renforcement de l'Hôpital de la mère et l'enfant-Lagune	0,71
Burkina Faso	Projet de construction d'écoles primaires (phase III)	8,66
Cameroun	Projet d'hydraulique rurale (phase IV)	5,15
	Projet de construction d'écoles primaires (phase III)	9,32
Guinée	Projet d'extension du port de pêche artisanale de Boulbinet	4,05
	Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines	4,63
	Projet d'accroissement de la production d'eau potable à Conakry	6,75
Mali	Projet de construction d'écoles primaires (phase III)	8,09
Maroc	Projet d'amélioration des soins de santé maternelle en milieu rural (phase II)	9,72
Sénégal	Projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire et moyen	9,96
Cambodge	Projet d'amélioration des installations et des équipements de sécurité des principaux ports internationaux	9,27
	Projet d'amélioration de la route nationale n°1	47,46
	Projet d'installation d'une mini-centrale hydraulique pour l'électrification rurale de la province de Rnemote (Mondul Kiri)	10,66
	Projet de production d'eau potable dans la province de Kampong Cham	4,31

### 2006 - Exemples de financement – prêts / 100 millions yens

Tunisie	Projet d'approvisionnement en eau potable des zones rurales dans le gouvernorat de Jendouba	54,12
Namibie	Projet d'amélioration de la route de Rundu-Elundu	100,91

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

L'APD japonaise ne prévoit pas de financements directs aux entités sous souveraines et les interventions de la JICA et de la JBIC sont déterminées lors de négociations bilatérales entre le gouvernement japonais et le gouvernement central du pays en développement.

Il est donc conseillé aux Régions francophones qui souhaitent solliciter une aide japonaise de se rapprocher, dans un premier temps, du gouvernement de leur pays. Celui-ci devra alors adresser une requête à l'ambassade japonaise locale qui pourra transmettre le projet au MOFA en vue de l'étude du dossier.

Dans certains pays, la JICA dispose d'un bureau de représentation que les Régions francophones peuvent contacter afin de connaître les procédures de l'APD japonaise, mais la demande officielle du

pays bénéficiaire doit être transmise par voie diplomatique au gouvernement du Japon. Il existe 96 bureaux de représentation de la JICA et 28 bureaux de représentation de la JBIC dans le monde.

À noter :

L'ambassade du Japon en France consacre une partie de son site internet aux relations Japon / Afrique : <http://www.fr.emb-japan.go.jp/afrique/afrique.html>

La JICA et la JBIC disposent chacune d'un bureau de représentation à Paris :

Créée le 1<sup>er</sup> avril 1984 à Paris, la JICA en France est le centre logistique des bureaux de la JICA en Europe de l'Est, au Maghreb et en Afrique francophone dont elle soutient les projets d'APD. Par ailleurs, elle est responsable de la coopération technique du Japon dans certains pays francophones où aucun bureau de la JICA n'est implanté.

## Coordonnées

### Ambassades du Japon dans le monde

[www.mofa.go.jp/about/emb\\_cons/mofaserv.html](http://www.mofa.go.jp/about/emb_cons/mofaserv.html)

### JICA

6<sup>th</sup> - 13<sup>th</sup> floors, Shinjuku Maynds Tower  
2-1-1 Yoyogi, Shibuya-ku, Tokyo 151-8558,  
Japan

Tel : (81) 3 53 52 53 11 / 5312 / 5313 / 5314

[www.jica.go.jp/english/contact/index.html](http://www.jica.go.jp/english/contact/index.html)

### Bureau de la JICA en France

8, rue Sainte-Anne

75001 Paris

Tel : (33) 1 40 20 04 21

### Bureaux de la JICA dans le monde

[www.jica.go.jp/english/contact/overseas.html](http://www.jica.go.jp/english/contact/overseas.html)

### JBIC

4-1, Ohtemachi 1-chome, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8144 - Japan

Tel: 03(5218)3101

### Bureau de la JBIC en France

21, Boulevard de la Madeleine

75038 Paris Cedex 01

Tel. (33) 1 47 03 61 90

### Bureaux de la JBIC dans le monde

[www.jbic.go.jp/english/base/network/index.php](http://www.jbic.go.jp/english/base/network/index.php)

## ÉTATS-UNIS

### USAID – AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

En 2006, l'Aide Publique au Développement nette des Etats-Unis s'est chiffrée à 22.7 milliards USD, soit 0.17% du RNB. L'APD américaine a toujours eu le double objectif de poursuivre les intérêts de la politique étrangère des USA en favorisant l'expansion de la démocratie et du libre marché, tout en améliorant la vie des citoyens du monde en développement.

L'aide extérieure des USA est pilotée par le **Conseil National de Sécurité (NSC)**, qui coordonne à la fois les politiques et les programmes d'assistance mis en œuvre par différentes Agences du gouvernement Américain. Au sein du NSC, le **Comité de Coordination Politique (PCC)** joue le rôle de forum pour permettre la collaboration entre les Agences qui mettent en œuvre l'aide au développement américaine.

- **L'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID)** est l'agence principale du Gouvernement américain pour l'aide bilatérale au développement. Chargée de mettre en œuvre les programmes de développement économique et l'assistance humanitaire dans plus de 100 pays, elle est présente partout dans le monde par le biais des ambassades américaines. Son intervention recouvre de nombreux types d'assistance technique et financière (renforcement des capacités, formation et scolarité, aide alimentaire, construction des infrastructures, financements sous forme de crédits aux petites affaires, appuis budgétaires, subventionnement d'entreprises, garantie de crédits...).
- **L'Agence du Commerce et du Développement (USTDA)** a été créée pour aider les pays à établir un environnement et des infrastructures favorables au commerce et au développement économique. A ces fins, l'Agence finance des projets de renforcement des capacités commerciales (assistance technique au développement de stratégies sectorielles, formations des décideurs étrangers aux secteurs économiques, subventions aux gouvernements pour financer des conseillers en commerce et industrie).
- **La Corporation des Investissements Privés à l'Étranger (OPIC)** est une Agence gouvernementale dont l'objectif est d'aider les entreprises américaines à investir à l'étranger et promouvoir le développement économique des marchés émergents. Cette aide peut prendre la forme d'un crédit ou d'une garantie. Il peut aussi s'agir d'une assurance pour prévenir les investisseurs américains d'éventuels risques politiques. Le troisième axe de l'assistance fournie par OPIC vise à créer des fonds d'investissements privés dans les pays en développement.
- **La Corporation du Challenge du Millénaire (MCC)** créée en 2004, finance dans les pays les plus pauvres des programmes destinés à réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique.

Si ces Agences sont des acteurs importants de l'APD américaine, d'autres organismes ou services de l'État participent à la politique d'aide extérieure de développement des USA, dont:

- **Le Service Extérieur de l'agriculture (USDA)** assistance technique, éducation et programmes d'aide pour les marchés émergents et pays en développement, développement de politiques de régulation fondées sur des données scientifiques, promotion de la sécurité alimentaire.
- **Le Département du Trésor** : financement de bailleurs de fonds multilatéraux, de programmes techniques et d'opérations d'allègement de la dette.

## Zones d'intervention

**Afrique Sub-saharienne** : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burundi, Djibouti, RD Congo, Ethiopie, Erythrée, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

**Asie et Proche Orient** : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Cisjordanie et Bande de Gaza, Egypte, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippine, Sri Lanka, Timor oriental, Yémen.

**Amérique Latine et Caraïbes** : Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine.

**Europe et Eurasie** : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Irlande et Irlande du Nord, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Russie, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Turquie, Ukraine.

## Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

A travers USAID, les États-Unis œuvrent en particulier dans les domaines suivants :

- Promouvoir de la gouvernance démocratique
- Conduire la croissance économique
- Améliorer l'environnement et la santé
- Réduire et gérer les conflits
- Apporter une aide humanitaire
- Appuyer l'aide au développement privée

Une série de programmes transversaux encadrent des actions dans les domaines suivants :

- Gestion des conflits,
- Accès à l'eau,
- Programmes urbains,
- Condition des femmes dans le développement,
- Pays en transition démocratique et économique
- Appui aux ONG et aux fondations privées.

## Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

Le gouvernement américain à travers USAID a fait de la gouvernance locale une des priorités de sa politique d'aide extérieure.

USAID a notamment mis au point des programmes comme le **Local Government Initiative (LGI)** et **Local Government Assistance and Decentralization program** qui visent à :

- amorcer une réforme des institutions,
- décentraliser l'autorité et les ressources fiscales,
- former les représentants des autorités locales
- permettre le développement économique
- favoriser la participation des citoyens aux processus de décision locaux,
- améliorer la gestion des finances locales...

Les programmes interviennent dans les pays prioritaires d'intervention, et particulièrement dans les pays de l'ancien bloc communiste fortement centralisés pour les aider à réaliser leur transition.

Les autorités locales peuvent aussi obtenir de petits prêts auprès d'USAID pour améliorer les services de base à la population, favoriser la création de logements et d'infrastructures et financer des formations dans les techniques de management.

USAID apporte enfin une assistance technique, permettant notamment d'établir de nouveaux systèmes de taxation et de réaliser des plans régionaux de développement.

### **Coordonnées**

#### **USAID**

[www.usaid.gov/missions](http://www.usaid.gov/missions)

Ronald Reagan Building,  
1300 Pennsylvania Avenue,  
NW, Washington, D.C. 20523  
Tel: (1) 20 27 12 00 00

#### **Réseau des Bureaux USAID dans le monde:**

[www.usaid.gov/locations/missiondirectory.html](http://www.usaid.gov/locations/missiondirectory.html)

## REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

La Chine s'est positionnée depuis longtemps comme leader des pays en développement. Elle s'affirme également peu à peu comme un bailleur émergent et fournit une aide de plus en plus importante à des pays tiers.

La gestion de l'aide est assurée par le Ministère du Commerce extérieur (MOFCOM), le Ministère de la Science et de la Technologie (MOST) et par le Ministère des Affaires Etrangères.

Le MOFCOM intervient sous forme de prêts à taux préférentiels, de prêts sans intérêts et de dons. L'aide peut également prendre la forme de coopération technique, formation de personnels, envoi d'experts ou construction d'infrastructures clés en main. L'aide budgétaire directe est également pratiquée.

### Zones d'intervention

La Chine consacre une part importante de son aide à l'Afrique où elle intervient notamment via le Forum de coopération sino-africaine. Pour la première fois en 2006, le gouvernement chinois a publié un document sur « la coopération sino-africaine ».

La Chine intervient également en Amérique du Sud et dans la Région Pacifique.

### Thèmes et domaines prioritaires d'intervention

- BTP : construction de bâtiments officiels, chemins de fer, routes, stades,
- Télécommunications,
- Santé : mise à disposition de médecins, envoi de matériels,
- Actions de formation.

### Politique d'intervention auprès des instances non souveraines

La Chine intervient prioritairement auprès des gouvernements, mais en parallèle elle soutient activement la conclusion de jumelages provinciaux ou municipaux, en vue de favoriser leurs échanges ainsi que leur coopération dans les domaines du développement et de la gouvernance au niveau local.

### Coordonnées

#### MOFCOM

<http://english.mofcom.gov.cn>

Add No.2 Dong Chang'an Avenue,

Beijing 100731

Chine

Tel: (86) 10 65 28 46 71

Fax: (86) 10 65 59 93 40

#### Réseau des bureaux de la Chine dans le monde

[www.fmprc.gov.cn/fra/wjb/zwjg/620/default.htm](http://www.fmprc.gov.cn/fra/wjb/zwjg/620/default.htm)





## ADRESSES UTILES POUR LES MEMBRES DE L'AIRF

### ALBANIE

- **Coordination des Nations Unies (SNU) - PNUD**
  - Rr. "Deshmoret e 4 Shkurtit", Villa 35 - Tirana
  - Tel: (355) (4) 23 31 48/9 - (355) 233122 - Fax: (355) (4) 232075 (355) 234448
  - Courriel : [registry.al@undp.orh](mailto:registry.al@undp.orh)
- **FAO**
  - Rr. "Reshit Petrela", Edicom, Building, No.1/10 - Tirana
  - Tel/ Fax: (355) 274757 (355) 222925
  - Courriel: [info@faoalb.org](mailto:info@faoalb.org)
- **UNESCO**
  - "Durrresi" Str., Building, no.102, Entrance 9, App. 71 - Tirana
  - Tel: (355) 232244
- **UNICEF**
  - Rr. "Deshmoret e 4 Shkurtit", Villa 35 - Tirana
  - Tel: (355) 4 273.335 – Fax: (355) 4 243.776
  - Courriel : [tirana@unicef.org](mailto:tirana@unicef.org)
- **Bureau de la KfW (coopération financière Allemande)**
  - Rruga Skenderbej (Rruga e Ambasadave) Nr. 21/1 Kati III – Tirana
  - Tel : (355) 4 22 78 69 – Fax : (355) 4 23 38 79
  - Courriel : [kfw.albania@abcomal.com](mailto:kfw.albania@abcomal.com)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - Rruga " Themistokli Ghermenji" Pallati perballë Amb. Rumune. Ap1 P.O. Box 2391 Tirana
  - Tel: (49) 6196 792322 - Fax: (355) 4 26 87 50
  - Courriel: [aguda.gtztir@iccal.org](mailto:aguda.gtztir@iccal.org)
- **DFID (via le Département Europe et Asie Centrale)**
  - 1 Palace St, London, SW1E 5E
  - Tel: 00(44)20 7023 0000 - Fax: 00 (44) 20 7023 1010
- **Ambassade d'Italie**
  - Rruga Lek Dukagjini, n.2
  - Tel: (355) 42 75 900 - Fax: (355) 42 50 921
  - [www.ambtirana.esteri.it](http://www.ambtirana.esteri.it) - Courriel: [segreteriaambasciata.tirana@esteri.it](mailto:segreteriaambasciata.tirana@esteri.it)
- **Ambassade Royale de Norvège**
  - Rruga "deshmoret e 4 shkurtit", Pallati No. 5, Tirana
  - Tel: (355) 4 256923, (355) 4 221666/141 Fax: (355) 4 221507
  - Courriel: [emb.tirana@mfa.no](mailto:emb.tirana@mfa.no)
- **SIDA (Agence de coopération au développement Suédoise)**
  - Embassy of Sweden in Rome Section for Cooperation with Albania Rr Pjeter Budi No. 76 Tirana
  - Tel: (355) 4 34 34 86 Fax: (355) 4 37 44 16
  - Courriel: [info@sweden.gov.al](mailto:info@sweden.gov.al)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - Rr. Nikolla Tupe No. 1, 4th Fl. Apt. 4 P.O. Box 1743 Tirana
  - Tel: (355) 4 280 600 Fax (355) 4 280 630
  - Courriel: [tiaamb@um.dk](mailto:tiaamb@um.dk)
- **Ambassade du Japon**
  - Tel : (359) 2 971 2708 Fax: (359) 2 971 1095
- **USAID**
  - US Embassy in Tirana Rr. Elbasanit No. 103 Tirana
  - Tel: (355) 4 241 999 Fax: (355) 42 33 520
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Skenderbej str. 57, Tirana
  - Tel: (355) 4 23 20 77 - Fax: (355) 42 33 15 9

## BULGARIE

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - UN House in Bulgaria, 25 Khan Krum Str. - P.O. Box 700 1040 Sofia
  - Tel: (359 2) 96 96 100 - Fax: (359 2) 981 31 84
- **PNUD**
  - UN House in Bulgaria (cf : ci-dessus)
  - Tel: (359 2) 96 96 100 - Fax: (359 2) 981 31 84
  - Courriel: [info@undp.bg](mailto:info@undp.bg)
- **UNICEF**
  - UN House in Bulgaria (cf : cidessus)
  - Tel: (359 2) 96 96 208 - Fax: (359 2) 96 96 209
  - Courriel: [tbonova@unicef.org](mailto:tbonova@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - Fr. Joliot Curie Str.25 A Deutsche Botschaft BGR1113 Sofia Bulgarie
  - Tel: (3592) 965 1012 - Fax: (3592) 963 0842
  - Courriel: [marieta.slavkova@gtz.de](mailto:marieta.slavkova@gtz.de)
- **DFID (via le Département Europe et Asie Centrale)**
  - 1 Palace St, London, SW1E 5E
  - Tel: (44)20 7023 0000 - Fax: (44) 20 7023 1010
- **Ambassade d'Italie**
  - Indirizzo: Ul. Shipka, 2 - 1000 SOFIA
  - Tel: (359) 29 21 73 00 - Fax: (359) 29 80 3717
  - Web : [www.ambsofia.esteri.it](http://www.ambsofia.esteri.it) - Courriel: [ambasciata.sofia@esteri.it](mailto:ambasciata.sofia@esteri.it)
- **Ambassade d'Espagne**
  - Sheinovo Street, 27, Sofia 1504, PO box 381
  - Tel: (359 2) 9433620, 9433032 - Fax: (359 2) 946 1201
- **Ambassade Royale de Norvège**
  - 54B, Dondukov Blvd. 1000 Sofia Bulgaria
  - Tel : (359 2) 981 11 06 - Fax: (359 2) 981 90 10
  - Courriel: [emb.sofia@mfa.no](mailto:emb.sofia@mfa.no)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - Dondoukov Boulevard 54 P.O. Box 37 Sofia 1504
  - Tel: (359) 2 917 0100 - Fax: (359) 2 980 9901
  - Courriel: [sofamb@um.dk](mailto:sofamb@um.dk) - Web: [www.ambsofia.um.dk](http://www.ambsofia.um.dk)
- **USAID**
  - c/o American Embassy/Sofia Department of State Washington, DC 205215740
  - Tel: (359 2) 93 75 101 - Fax: (359 2) 93 95 748
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Str, Alexander von Humboldt 7, Sofia 1113
  - Tel: (359) 29 733 910 - Fax: (359) 29 711 081

## BURKINA FASO

- **Centre d'information des Nations Unies**
  - 14, Avenue de la Grande Chancellerie Secteur no. 4 Ouagadougou, Burkina Faso
  - Tel : (226) 50 30 60 76 / 50 33 65 03 - Fax : (226) 50 31 13 22
- **PNUD**
  - Rue Maurice Bishop, Immeuble des Nations Unies, 01 BP 575 Ouagadougou 01
  - Tel : (226).50.30.67.62/63/64 – Fax : (226).50.31.04.70
  - Courriel : [registry.bf@undp.org](mailto:registry.bf@undp.org)
- **UNESCO (via son bureau à Bamako)**
  - Badalabougou Est, B.P. E 1763, Bamako, Mali
  - Tel : (223) 223 34 92/93 - Fax : (223) 223 34 94 - Courriel : [bamako@unesco.org](mailto:bamako@unesco.org)
- **PAM**
  - 66, Angle Avenue Georges Konseiga et Av.de la Résistance du 17 mai, Ouagadougou 01
  - Tel : (226) 306077 - Fax : (226) 313817
  - Courriel: [WFP.Ouagadougou@wfp.org](mailto:WFP.Ouagadougou@wfp.org)
- **ONU HABITAT**
  - Point focal ONU Habitat : Mme Basilisa SANOU Courriel : [Basilisa.sanou@undp.org](mailto:Basilisa.sanou@undp.org)
  - Rue Maurice Bishop, Immeuble des Nations Unies, 01 BP 575 Ouagadougou 01
  - Tel. 226.50.30.67.62/63/64 - Fax. 226.50.31.04.70
- **UNICEF**
  - 01 B. P. 3420 Ouagadougou 01 Burkina Faso
  - Tel: (226) 300.966 – Fax: (226) 300.968
  - Courriel: [Ouagadougou@unicef.org](mailto:Ouagadougou@unicef.org)
- **CIFAL Ouagadougou (UNITAR)**
  - 01 BP 85 Ouagadougou 01, Burkina Faso
  - Tel (226) 50 35 21 07 / (226) 76 67 67 48 - Fax (226) 50 31 83 87
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - 01 BP 1485, Ouagadougou 01, Burkina Faso
  - Tel: (226) 50311672 - Fax: (226) 50310873
  - Courriel: [gtzburkina@gtz.de](mailto:gtzburkina@gtz.de)
- **Ambassade d'Italie**
  - Ouagadougou - Vice consolato onorario B.P. 3432 Ouagadougou
  - Tel : (226) 30 86 94 - Fax: (226) 30 88 53
- **Ambassade d'Espagne**
  - Impasse Ablaha Pokou. Cocody Danga Nord, 08 B.P. 876.- Abidjan 08
  - Tel: (225) 22 44 48 50 - Fax: (225) 22 44 71 22
- **SIDA (Agence de coopération au développement Suédoise)**
  - Section de coopération au développement, 11 BP 755 CMS Ouagadougou 11, Burkina Faso
  - Tel: (226) 50 30 18 09 / 12 - Fax: (226) 50 33 56 14
  - Courriel: [SDCOuaga@sida.se](mailto:SDCOuaga@sida.se)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - 316, Av. Blaise Compaoré, 01 BP 1760, Ouagadougou 01
  - Tel. (226) 50 32 85 40 - Fax (266) 50 32 85 77
  - Courriel: [ouaamb@um.dk](mailto:ouaamb@um.dk)
- **USAID (via son bureau au Ghana)**
  - E. 45/3 Independence Avenue P.O. Box 1630 –Accra, Ghana
  - Tel: (233) 21 22 84 40, 22 50 87, 22 53 26, 77 02 85, 77 02 92 Fax: (233) 21 77 01 01

## CAMBODGE

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - No. 53, Street 51 Corner 334, Sangkat Boeung Keng Kang, Khan Chamkarmorn
  - Tel: (855)23 216167 - Fax: (855) 23 216257
  - Web: [www.un.org.kh](http://www.un.org.kh) - Courriel: [sokha.eap@un.org.kh](mailto:sokha.eap@un.org.kh)
- **PNUD**
  - 53, Pasteur Street, Boeung Keng Kang I P.O. Box 877 Phnom Penh, Cambodge
  - Tel: (855) 23 21 61 67 / 21 71 93 - Fax: (855) 23 21 62 57 / 72 10 42
  - Courriel: [registry.kh@undp.org](mailto:registry.kh@undp.org) ou [webmaster.kh@undp.org](mailto:webmaster.kh@undp.org) - Web: <http://www.un.org.kh/undp>
- **UNESCO**
  - BP 29, n°38 boulevard Samdech Sothearos Phnom Penh, Cambodge
  - Tel : (855) 23 217 244 / 426 726 - Fax : (855) 23 426 163 / 217 022
  - Courriel: [phnompenh@unesco.org](mailto:phnompenh@unesco.org)
- **FAO**
  - Contact: Mr Kimiko
  - N° 5, Street 370, Sangkat Boeung Keng Kang, Khan Chamkarmorn, Phnom Penh
  - Tel: (855) 23 211702 - Fax: (855) 23 216547
  - Courriel: [faokh@fao.org](mailto:faokh@fao.org)
- **PAM**
  - No. 250, Street 63/398, Sangkat Bowung Keng Kang I Chamcar Mon District, Phom Penh
  - Tel: (855) 23 210943 - Fax:(855) 23 218749
  - Courriel: [WFP.PnomPenh@wfp.org](mailto:WFP.PnomPenh@wfp.org)
- **ONU HABITAT (via son bureau au Japon)**
  - ACROS Fukuoka Building, 8th Floor, 111 Tenjin, Chuoku, Fukuoka 8100001, Japan
  - Tel: (855) 23 430243
  - Courriel: [habitat.fukuoka@unhabitat.org](mailto:habitat.fukuoka@unhabitat.org) - Contact : Mr Davy Keo
- **UNICEF**
  - P.O. Box 176 Phnom Penh – Cambodge
  - Tel: (855) 426.214 – Fax : (855) 426.284
  - Courriel : [phnompenh@unicef.org](mailto:phnompenh@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - P.O. Box 81 Phnom Penh, Cambodge
  - Tel: (855) 23 21 21 80/ 79 - Fax: (855) 23 21 27 83
  - Courriel: [gtzkambodscha@gtz.de](mailto:gtzkambodscha@gtz.de)
- **Ambassade de Grande Bretagne**
  - n° 27 – 29, Street 75 Sras Chak Daun Penh Phnom Penh Cambodge
  - Tel: (855) 23 430 240 - Fax: (855) 23 430 254
  - Courriel: [dfidincambodia@dfid.gov.uk](mailto:dfidincambodia@dfid.gov.uk)
- **Ambassade d'Italie (via son bureau en Thaïlande)**
  - 399, Nang Linchee Road, Thungmahamek, Yannawa - Bangkok 10120
  - Tel: (66) 22 85 40 90/1/2/3 - Fax: (66) 2854793
  - [www.ambbangkok.esteri.it](http://www.ambbangkok.esteri.it) - Courriel: [ambasciata.bangkok@esteri.it](mailto:ambasciata.bangkok@esteri.it)
- **Ambassade d'Espagne (via son bureau en Thaïlande)**
  - Lake Rajada Office Complex. Piso 23, Suite 98-99.- 193 Rajadapisek Road, Klongtoey. Bangkok 10110.
  - Tel : (662) 661 82 84/85/86/87/88.
- **SIDA (Agence de coopération au développement Suédoise)**
  - Swedish Development Cooperation Section P O Box 68 Phnom Penh Cambodia
  - Tel: (855) 23 21 22 59 Fax: (855) 23 2128 67 - Courriel: [ambassaden.phnompenh@sida.se](mailto:ambassaden.phnompenh@sida.se)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - N° 8, Street 352 12302 Phnom Penh, Cambodge
  - Tel: (855) 23 98 76 29 (855) 23 21 14 84 – (855) 23 99 30 75 – Fax: (855) 23 99 30 65

- **JICA**
  - P.O.Box 613, Phnom Penh, Cambodge
  - Tel: (855) 23 21 16 73 – Fax: (855) 23 21 16 75
  
- **Ambassade du Japon**
  - No.194, Moha Vithei Preah Norodom Sangkat Tonle Bassac, Khan Chamkar Mon - Phnom Penh
  - Tel: (855) 23 217 161
  
- **USAID**
  - #1, Street 96, Phnom Penh, Cambodia
  - Tel: (855) 23 72 80 00 - Fax: (855) 23 43 02 63
  
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - NO.156 Bld Mao Tsetung – Phnom Penh - B.P. : P.O.BOX 26
  - Tel : (855) 12 81 09 28 - Fax : (855) 23 36 47 38

## CAMEROUN

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - Système des Nations Unies au Cameroun, BP. 836 Yaoundé,
  - Tel: (237) 220 08 00 / 220 08 01 Fax: (237) 220 07 96 / 220 07 99
  - Web : [www.cm.undp.org/Coordination\\_SNU.htm](http://www.cm.undp.org/Coordination_SNU.htm) - Courriel : [registry.cm@undp.org](mailto:registry.cm@undp.org)
- **PNUD**
  - N° 1067, Immeuble Foul'assi, Nouvelle Route Bastos, Rue 1775 B.P.836 Yaoundé
  - Tel : (237) 220 08 00/ 01 – Fax : (237) 220 07 96/99
  - Courriel : [registry.cm@undp.org](mailto:registry.cm@undp.org)
- **UNESCO**
  - Immeuble Stamatiades (2 ème étage), Avenue de l'Indépendance, B.P. 12909 YAOUNDE
  - Tel : (237) 22.99.30 / 22.57.63 - Fax : (237) 22 63 89
  - Courriel : [yaounde@unesco.org](mailto:yaounde@unesco.org)
- **FAO**
  - 335, Rue 1810 Bastos, B.P. 281 Yaoundé Cameroun
  - Tel (237) 220 28 45 / 221 12 42 - Fax: (237) 220 48 11
  - Courriel: [faocmr@Field.fao.org](mailto:faocmr@Field.fao.org)
- **PAM**
  - P.O. Box 7308, Rue Giscard d'Estaing, Face Cercle Municipal
  - Tel: (237) 223 17 28 - Fax: (237) 2212241
  - Courriel: [WFP.Yaounde@wfp.org](mailto:WFP.Yaounde@wfp.org)
- **UNICEF**
  - P.O. Box 1181 –Yaoundé – Cameroun
  - Tel: (237) 223.182 – Fax: 223.16.53
  - Courriel : [yaounde@unicef.org](mailto:yaounde@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 7814, Yaoundé, Cameroun
  - Tel: (237) 2212387 - Fax: (237) 2215048
  - Courriel: [gtzkamerun@cm.gtz.de](mailto:gtzkamerun@cm.gtz.de)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - Immeuble Scanwater Face "Palais Royal" Nylon, (Nlongkak) B.P. 1967 Yaoundé
  - Tel: (237) 221 2962 - Fax: (237) 220 5225
- **DFID**
  - c/o Annex British High Commission, Nouvelle Route Bastos, B.P. 547, Yaoundé, Cameroun
  - Tel: (237) 222 05 45 – Fax: (237) 222 01 48
- **Ambassade d'Italie**
  - Quartier Bastos - B.P. 827 – Yaoundé
  - Tel: (237) 220 33 76 - Fax: (237) 221 52 50
  - [www.ambyaounde.esteri.it](http://www.ambyaounde.esteri.it) - Courriel: [ambasciata.yaounde@esteri.it](mailto:ambasciata.yaounde@esteri.it)
- **Ambassade d'Espagne**
  - 309 Bld. de l'U.R.S.S., s/n. Quartier Bastos. B.P.: 877 - Yaoundé
  - Tel : (237) 220 35 43 - Fax: (237) 220 64 91
- **JICA (via son bureau du Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 / 241– (20) (2) 57 48 244 - Fax: (20) (2) 57 48 243
- **USAID (via son bureau au Ghana)**
  - E. 45/3 Independence Avenue P.O. Box 1630 –Accra, Ghana
  - Tel: (233) 21 22 84 40, 22 50 87, 22 53 26, 77 02 85, 77 02 92 - Fax: (233) 21 77 01 01
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - BP1307, Nouveau Bastos – Yaoundé Cameroun - B.P. : P.O.Box 1307
  - Tel : (237) 21 00 83 - Fax : (237) 21 43 95
  - Courriel : [chinaemb\\_cm@mfa.gov.cn](mailto:chinaemb_cm@mfa.gov.cn)

## COMORES

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - Maisons des Nations Unies BP 648 Moroni – Hamramba - Union des Comores
  - Tel. : (269) 731 088/9 – Fax : (269) 731 558
  - Web : <http://www.onucomores.org> - Courriel: [fo.com@undp.org](mailto:fo.com@undp.org)
- **PNUD**
  - Adresse et coordonnées ci-dessus
  - Web : <http://www.km.undp.org> - Courriel: [fo.com@undp.org](mailto:fo.com@undp.org)
- **FAO (via son bureau de Madagascar)**
  - BP 3971 Antananarivo (101) - Madagascar
  - Tel. (261 20) 22 28 831 Fax (261 20) 22 34 388
  - Courriel : [faomdg@iris.mg](mailto:faomdg@iris.mg)
- **UNESCO (via son bureau de Tanzanie)**
  - Oyster bay, Uganda Avenue Plot No 197 A P.O. Box 31473.Dar es Salaam
  - Tel: (255) 22 26 66 623 – Fax : (255) 22 26 66 927
  - Courriel: [c.sy@unesco.org](mailto:c.sy@unesco.org)
- **UNICEF**
  - B.P. 497 – Moroni – Comores
  - Tel: (269) 73 09 93 – Fax: (269) 73 00 69
  - Courriel : [moroni@unicef.org](mailto:moroni@unicef.org)
- **Ambassade d'Italie**
  - Moroni - Vice consolato onorario Strada Moroni - Mitssamouli - Zona Voidyaou - Moroni – RFI
  - Tel: (269) 73 28 18 - Fax: (269) 73 28 18
- **USAID (via son bureau au Kenya)**
  - PO Box 629 Village Market 00621 Nairobi, Kenya
  - Tel : (254) 20 86 22 000 – Fax : (254) 20 86 22 680
  - Courriel : [eastafricainfo@usaid.gov](mailto:eastafricainfo@usaid.gov)
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Coulée de Lave n°C109 - Moroni – Comores - B.P. : B.P.442
  - Tel : (269)73 25 21 - Fax : (269) 73 28 66
  - Courriel : [ambassadechine@snpt.km](mailto:ambassadechine@snpt.km)

## CONGO

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - Avenue Foch, B.P. 465, Brazzaville - Congo
  - Tel : (242) 81 50 38 – Fax : (242) 81 16 79
  
- **PNUD**
  - Courriel : [registry.cg@undp.org](mailto:registry.cg@undp.org)
  - Adresse et coordonnées ci-dessus
  
- **UNESCO**
  - Mme Nilda Beatriz Anglarill, représentant de l'UNESCO
  - Adresse et coordonnées ci-dessus
  
- **FAO**
  - M. François Rasolo, Représentant de la FAO
  - Adresse et coordonnées ci-dessus
  
- **PAM**
  - Avenue du Général de Gaulle - BP 465 - Brazzaville - Congo
  - Tel: (242) 81 11 68 - Fax: (242) 81 03 89
  - Courriel: [WFP.Brazzaville@wfp.org](mailto:WFP.Brazzaville@wfp.org)
  
- **UNICEF**
  - Boite Postale 2110 – Brazzaville Congo
  - Tel : (242) 81 50 24 – Fax : (242) 81 42 40
  - Courriel : [brazzaville@unicef.org](mailto:brazzaville@unicef.org)
  
- **Ambassade d'Italie**
  - 2, Boulevard Lyautey - B.P. 2484 – Brazzaville
  - Tel: (242) 81 58 41 - Fax: (242) 81 11 52
  - [www.ambbrazzaville.esteri.it](http://www.ambbrazzaville.esteri.it) - Courriel: [ambasciata.brazzaville@esteri.it](mailto:ambasciata.brazzaville@esteri.it)
  
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - Congolaise Industrielle des Bois B.P. 145 - Brazzaville
  - Tel : (242) 83 11 32 - Fax: (242) 83 33 79
  
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 – Fax: (20) (2) 57 48 243
  
- **USAID (via son bureau au Kenya)**
  - PO Box 629 Village Market 00621 Nairobi - Kenya
  - Tel : (254) 20 86 22 000 – Fax : (254) 20 86 22 680
  - Courriel : [eastafricainfo@usaid.gov](mailto:eastafricainfo@usaid.gov)
  
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Boulevard du Maréchal Lyautey – Brazzaville - B.P.: B.P.213
  - Tel : (242) 81 11 32 - Fax : (242) 81 11 35



## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - 12 Av. des Aviateurs, Kinshasa – Gombe - République démocratique du Congo
  - Tel : (243) 81 89 06 000 Fax : (243) 89 05 62 08
  - Web : [www.monuc.org](http://www.monuc.org)
- **PNUD**
  - Boulevard du 30 juin, la Gombe - Kinshasa - République démocratique du Congo - 7248 Kin 1
  - Tel : (243) 81 05 55 33 00 - Fax: (243) 81 05 55 33 05
- **UNESCO**
  - Boulevard du 30 juin, BP 7248 - Kinshasa - République démocratique du Congo
  - Tel : (243) 81 88 48 253 – Fax : (243) 99 99 75 361
  - Courriel : [kinshasa@unesco.org](mailto:kinshasa@unesco.org)
- **PAM**
  - Boulevard du 30 Juin, Immeuble Losonia Gombe, Kinshasa, République démocratique du Congo
  - Tel: (871) 76 22 09 770 - Fax: (871) 76 22 09 772
  - Courriel: [WFP.Kinshasa@wfp.org](mailto:WFP.Kinshasa@wfp.org)
- **UNICEF (9 bureaux présents en RDC)**
  - B.P. 7248 – Kinshasa - République démocratique du Congo
  - Tel: (243) 81 51 98 142 – (243) 55 10 304
  - Courriel: [Kinshasa@unicef.org](mailto:Kinshasa@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - BP 7555, Kinshasa – Gombe - République démocratique du Congo
  - Tel: (243) 99 9110 485
  - Courriel : [GTZKongoRDC@gtz.de](mailto:GTZKongoRDC@gtz.de)
- **DFID**
  - British Embassy, 83 Avenue Roi Baudouin, Kinshasa - République démocratique du Congo
  - Tel: (243) 81 71 50 761 - Fax: (243) 81 34 64 291
- **Ambassade d'Italie**
  - Av. de la Mongala, 8 - Gombe – Kinshasa
  - Tel: (243) 81 55 53 651 - Fax: (243) 81 55 53 654
  - [www.ambkinshasa.esteri.it](http://www.ambkinshasa.esteri.it) - Courriel: [ambkins.Courriel@esteri.it](mailto:ambkins.Courriel@esteri.it) - [visti.kinshasa@esteri.it](mailto:visti.kinshasa@esteri.it)
- **Ambassade d'Espagne**
  - Boulevard. 30 Juin. n° 87- 4° - Kinshasa. Gombe. B.P.: 8036 Kin. 1.
  - Tel : (243) 81 88 43 195 - Fax vodacom : (243) 81 301 03 96. - Fax sat : : 873 600 367 511
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - 153 Chemin Riviera Joli Parc B.P. 1446 Kinshasa 1 – Kinshasa Ngaliema
  - Tel: (243) 88 41440 - Fax: (243) 88 46 548
  - Courriel: [markus.flueckiger@gmx.net](mailto:markus.flueckiger@gmx.net)
- **JICA ( via son bureau au Caire)**
  - P.O.Box 475 Dokki - Caire
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 – Fax: (20) (2) 57 48 243
- **Ambassade du Japon**
  - Building Citibank, Avenue Colonel Lukusa, Kinshasa, République démocratique du Congo
  - Tel: (243) 81 88 45 305 - Fax : (870) 76 39 59 668
- **USAID**
  - 198 Isiro Avenue Kinshasa / Gombe –
  - Tel: (243) 81 70 05 701 - Fax: (243) 88 03 274
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - N° 447, Av. des Aviateurs, Gombe, Kinshasa, République Démocratique Congo - B.P.: P.O. 9098 Kinshasa
  - Tel : (243)81 33 30 263 - Courriel : [chinaemb\\_cd@mfa.gov.cn](mailto:chinaemb_cd@mfa.gov.cn)

## DJIBOUTI

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - BP 2001 - Djibouti - République de Djibouti
  - Tel: (253) 35 33 71/72 Fax : (253) 35 05 87
  - Web: <http://www.un.org.dj> - Courriel: [registry.dj@undp.org](mailto:registry.dj@undp.org)
- **PNUD**
  - B.P. 2001 – Djibouti - République de Djibouti
  - Tel : (253) 35 33 71 - Fax: (253) 35 05 87
- **UNESCO**
  - P.O. Box 2632 - Djibouti - République de Djibouti
  - Tel: (253) 35 30 88 Fax: (253) 35 30 88
- **FAO (via son bureau en Ethiopie)**
  - Contact : Ali Haribou - Représentant de la FAO à Djibouti
  - B.P. 5536 - Addis Abeba - Ethiopie.
  - Tel: (251) 15 13 093 - Fax: (251) 15 15 266
  - Courriel: [ali.haribou@fao.org](mailto:ali.haribou@fao.org)
- **PAM**
  - Rue de Dakar, Heron, B.P. 10011, Djibouti, République de Djibouti
  - Tel: (253) 35 34 22 - Fax: (253) 35 48 10
  - Courriel: [WFP.Djibouti@wfp.org](mailto:WFP.Djibouti@wfp.org)
- **UNICEF**
  - P.O. Box 583 – Djibouti – République de Djibouti
  - Tel: (253) 35 12 74 – Fax: (253) 35 63 46
  - Courriel : [djibouti@unicef.org](mailto:djibouti@unicef.org)
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - P.O.Box - 475 Dokki - Caire
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 - Fax: (20) (2) 57 48 243
- **USAID (via son bureau au Kenya)**
  - PO Box 629 Village Market 00621 Nairobi, Kenya
  - Tel : (254) 20 86 22 000 – Fax : (254) 20 86 22 680
  - Courriel : [eastafrcainfo@usaid.gov](mailto:eastafrcainfo@usaid.gov)
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Rue Addis Abeba – lot. Du Heron – Djibouti - B.P.: B.P.2021
  - Tel : (253) 35 22 47 - Fax : (253) 35 48 33

## GABON

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - B.P. 2183 Libreville - Gabon
  - Tel. : (241) 73 88 87/90 – Fax : (241) 73 88 91
  - Web : <http://mirror.undp.org/gabon/coordination.htm>
- **PNUD**
  - B.P. 2183 Libreville - Gabon
  - Tel. : (241) 73.88.87/90 – Fax : (241) 73.88.91
  - Courriel : [register.ga@undp.org](mailto:register.ga@undp.org) - Web : [www.ga.undp.org](http://www.ga.undp.org)
- **UNESCO**
  - B.P. 2183, Libreville, Gabon
  - Tel : (241) 76 28 79 – Fax : (241) 76 28 14
  - Courriel : [unesclbv@inet.ga](mailto:unesclbv@inet.ga)
- **FAO**
  - BP 551 Libreville – Gabon
  - Tel : (241) 73 38 35
- **UNICEF**
  - BP 2183 Libreville – Gabon
  - Tel : (241) 44 38 62 - Fax : (241) 4 38 65
- **Ambassade d'Italie**
  - Rue de la Mairie, Immeuble du PMUG - B.P. 2251 - Libreville
  - Tel: (241) 74 28 9 2/3 - Fax: (241) 74 80 35
  - [www.amblibreville.esteri.it](http://www.amblibreville.esteri.it) - Courriel: [ambasciata-italia@internetgabon.com](mailto:ambasciata-italia@internetgabon.com)
- **Ambassade d'Espagne**
  - Immeuble Diamant, 2ème. étage.- Bld. de l'Indépendance. - B.P.: 1157 Libreville
  - Tel : (241) 72 12 64
  - Fax: (241) 74 88 73
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 – Fax: (20) (2) 57 48 243

## MADAGASCAR

- **Coordination des Nations Unies (SNU) - PNUD**
  - B.P. 1348 Antananarivo (101) - Madagascar
  - Tel : (261) 20 23 366 50 Fax : (261) 20 2336794
  - Web: [www.snu.mg/new/sites/snu/article.php?article\\_id=96&lang=fr](http://www.snu.mg/new/sites/snu/article.php?article_id=96&lang=fr)
  - Courriel: [registry.mg@undp.org](mailto:registry.mg@undp.org)
- **FENU**
  - Contact : Mme Irène Daso
  - Adresse et coordonnées ci-dessus
  - Courriel : [registry.mg@undp.org](mailto:registry.mg@undp.org) [irene.daso@undp.org](mailto:irene.daso@undp.org)
- **UNESCO (via son bureau de Tanzanie)**
  - Oyster bay, Uganda Avenue Plot No 197 A - P.O. Box 31473 Dar es Salam
  - Tel : (255) 22 26 66 623 – Fax : (255) 22 26 66 927
  - Courriel: [c.sy@unesco.org](mailto:c.sy@unesco.org)
- **FAO**
  - BP 3971 Antananarivo (101) - Madagascar
  - Tel: (261) 20 22 28 831 – Fax : (261) 20 22 34 388
  - Courriel : [faomdg@iris.mg](mailto:faomdg@iris.mg)
- **PAM**
  - Route de l'Université, Enceinte de l'Espace Dera, 2ème étage, Antananarivo 101, Madagascar
  - Tel: (261) 20 22 30 833 - Fax: (261) 20 22 32 299
  - Courriel: [WFP.Antananarivo@wfp.org](mailto:WFP.Antananarivo@wfp.org)
- **UNICEF**
  - P.O. Box 732 – Antananarivo – Madagascar
  - Tel: (261) 20 22 62 645 – Fax : (261) 20 22 62 845
  - Courriel: [antananarivo@unicef.org](mailto:antananarivo@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 869 101 - Antananarivo - Madagascar
  - Tel: (261) 20 2242598 Fax: (261) 20 2242605
- **Ambassade d'Italie (via de bureau d'Afrique du Sud)**
  - 796 George Avenue, 0083 Arcadia
  - Tel: (27) 12 42 30 000 - Fax: (27) 43 05 547
  - [www.ambpretoria.esteri.it](http://www.ambpretoria.esteri.it) - Courriel: [ambital@iafrica.com](mailto:ambital@iafrica.com), [segreteria.pretoria@esteri.it](mailto:segreteria.pretoria@esteri.it)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - 1 Bis, Rue Patrice Lumumba Boite Postale no. 679 Tananarive
  - Tel: (261) 20 22 22 356 - Fax: (261) 20 22 33 902
  - Courriel: [sealtana@dts.mg](mailto:sealtana@dts.mg)
- **Ambassade Royale de Norvège**
  - Explorer Business Park (ex. Village des Jeux), Bâtiment 2 D
  - Tel : (261 20) 22 30 507 - Fax : (26120) 22 37 799
  - Courriel: [emb.antananarivo@mfa.no](mailto:emb.antananarivo@mfa.no)
- **JICA (via son bureau au Kenya)**
  - P.O Box 50 57 20 02 00 - Nairobi - Kenya
  - Tel: (254) 20 27 24 121 – Fax: (254) 20 27 24 878
- **USAID**
  - Tour Zital, 6th Floor, ZI Taloumis Ankorondrano, B.P. 5253 – Antananarivo - Madagascar
  - Tel: (261) 20 22 53 920 - Fax: (260) 20 22 53 8 86/87

## MALI

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - BP 120 Bamako, Mali
  - Tel : (223) 22 21 055 - Fax : (223) 22 26 298
  - Web : <http://www.un.org.ml/snu/fr/01fr.htm>
- **FENU**
  - M. Djoumé Sylla (djoume.sylla@undp.org), Chargé de programme FENU
  - Avenue du 22 octobre 1946, Immeuble Bambi, BP 120 Bamako, Mali
  - Tel : (223) 22 20 181 - Fax : (223) 22 26 298
  - Web : [www.ml.undp.org](http://www.ml.undp.org)
- **PNUD**
  - Avenue du 22 octobre 1946, Immeuble Bambi, BP 120 Bamako, Mali
  - Tel : (223) 222 01 81 - Fax : (223) 222.62.98
  - Web : [www.ml.undp.org](http://www.ml.undp.org)
- **UNESCO**
  - Contact : M Edouard Matoko, Représentant
  - Immeuble Abdrahamane Chérif, B.P. E 1763, Badalabougou Est, Bamako, Mali
  - Tel. : (223) 22 33 492 - Fax : (223) 22 33 494
  - Courriel: [f.matoko@unesco.org](mailto:f.matoko@unesco.org)
- **ONU HABITAT**
  - Point focal ONU Habitat : Mme Basilisa Sanou
  - Avenue du 22 octobre 1946, Immeuble Bambi, BP 120 Bamako, Mali
  - Tel : (223) 22 20 181 - Fax : (223) 22 26 298
  - Courriel : [basilisa.sanou@undp.org](mailto:basilisa.sanou@undp.org)
- **FAO**
  - Contact : Mme Mariam Mahamat Nour, Représentant
  - Route de Koulouba (contigu à l'ENA), B.P. 1820, Bamako - Mali
  - Tel : (223) 22 26 576 - Fax: (223) 22 23 646
  - Courriel : [FAOMLI@field.fao.org](mailto:FAOMLI@field.fao.org)
- **PAM**
  - Contact : M. Pablo Recalde - Représentant
  - Avenue de l'OUA, Badalabougou Est - BP 120 - Bamako - Mali
  - Tel. : (223) 22 22 045 - Fax : (223) 22 26 865
  - Courriel : [wfp.bamako@wfp.org](mailto:wfp.bamako@wfp.org)
- **UNICEF**
  - Boite Postale 96 – Bamako - République de Mali
  - Tel : (223) 22 04 401 – Fax : (223) 22 04 124
  - Courriel : [bamako@unicef.org](mailto:bamako@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - c/o Ambassade Allemande B.P. 100 –Bamako, Badalabougou Est, Mali
  - Tel: (223) 22 26 744 - Fax: (223) 22 22 92 69
  - Courriel: [gtzmali@ml.gtz.de](mailto:gtzmali@ml.gtz.de)
- **Ambassade d'Italie**
  - Route de Kolikoro, Avenue Al Qood, Porte n. 2961 - B.P. 1244 – Bamako
  - Tel: (223) 24 78 54 - Fax: (223) 22 18 574
  - [www.sedi.esteri.it/dakar](http://www.sedi.esteri.it/dakar) - Courriel: [loriana@cefib.com](mailto:loriana@cefib.com)
- **Ambassade d'Espagne**
  - Badalabougou Est: rue 13, porte 81.- Bpe. 3230 Bamako
  - Tel : (223) 22 36 527 - Fax: (223) 22 36 524
- **Ambassade Royale du Danemark (via sa représentation au Burkina Faso)**
  - 316, Av. Blaise Compaoré, 01 BP 1760, Ouagadougou 01
  - Tel : (226) 50 32 85 40 – Fax : (266) 50 32 85 77
  - Courriel: [ouaamb@um.dk](mailto:ouaamb@um.dk)

- **SIDA (Agence de coopération au développement Suédoise via sa présence au Sénégal)**
  - Ambassade de Suède B.P. 6087 – Dakar, Sénégal
  - Tel : (221) 84 90 333 - Fax: (221) 84 90 340
  - Courriel: [ambassaden.dakar@foreign.ministry.se](mailto:ambassaden.dakar@foreign.ministry.se)
  
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - Immeuble UATT, 2me étage Quartier du Fleuve Boîte Postale E 1733 – Bamako - Mali
  - Tel: (223) 22 30 373 - Fax: (223) 22 30 194
  - Courriel: [bkoamb@um.dk](mailto:bkoamb@um.dk)
  
- **Consulat du Royaume des Pays Bas**
  - B.P. 2220 - Bamako
  - Tel : (223) 22 15 611 - Fax (223) 22 13 617
  - Courriel: [bam@minbuza.nl](mailto:bam@minbuza.nl) - [nlgovbam@ikaso.net](mailto:nlgovbam@ikaso.net)
  
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240– Fax: (20) (2) 57 48 243
  
- **USAID**
  - Imm. Dotembougou, Rue Raymond Poincaré & rue 319 Quartier du Fleuve, Bamako Mali
  - Tel: (223) 22 23 602 - Fax: (223) 22 23 933
  
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Route de Koulikoro – Bamako
  - Tel : (223) 2213597 +223

## MAROC

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - Angle Avenue Moulay Hassan et Rue Moulay Ahmed Loukili, Casier ONU, Rabat Chellah
  - Tel: (212) 37 70 35 55 - Fax : (212) 37 70 15 66
  - Web : <http://www.un.org.ma/>
- **PNUD**
  - Angle Avenue Moulay Hassan et Zankat Assafi Casier ONU – Chellah, Rabat
  - Tel : (212) (0)7 70 65 91 - Fax : (212) (0)7 70 65 91
  - Courriel: [registry.ma@undp.org](mailto:registry.ma@undp.org)
- **UNESCO**
  - 35, Av. du 16 novembre, 1777 Rabat, Maroc
  - Tel : (212) 37 67 03 72 – Fax : (212) 37 67 03 75
  - Courriel : [rabat@unesco.org](mailto:rabat@unesco.org)
- **FAO**
  - 9, Rue Tiddas B.P. 1369 - Rabat
  - Tel : (212) (0)7 76 57 56 - Fax : (212) (0) 7 76 64 68
- **UNICEF**
  - 1, Rue Beni Bouayach Angle Avenue Imam Malik Souissi, Rabat Maroc
  - Tel : (212) (0)37 75 97 41
  - Web : <http://www.unicef.org/morocco/french/index.html> - Courriel: [rabat@unicef.org](mailto:rabat@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 433 10 000 Rabat R.P - Maroc
  - Tel: (212) 37 20 45 17 - Fax: (212) 37 20 45 19
  - Courriel: [gtzmarokko@gtz.de](mailto:gtzmarokko@gtz.de)
- **Ambassade d'Italie**
  - 2, Zankat Idriss Al Azhar – Rabat
  - Tel: (212) 37 21 97 30 - Fax: (212) 70 68 82
  - [www.ambrabat.esteri.it](http://www.ambrabat.esteri.it) - Courriel: [ambasciata.rabat@esteri.it](mailto:ambasciata.rabat@esteri.it)
- **Ambassade d'Espagne**
  - Rue Aïn Khalouiya.- Rte. Des Zaërs, Km. 5,300 Souissi.- Rabat
  - Tel : (212) 37 63 39 00.
  - Fax: (212) 37 63 06 00
- **Ambassade Royale de Norvège**
  - 9, rue de Khénifra, BP 757 - Rabat - Agdal 10006 – Maroc
  - Tel: (212) (0) 37 76 40 84 - Fax: (212) (0) 37 76 40 88
  - Courriel: [emb.rabat@mfa.no](mailto:emb.rabat@mfa.no)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - 50, Avenue Pasteur - Casablanca
  - Tel: (212) 22 43 76 20 - Fax: (212) 22 24 87 56
  - Courriel: [gkdkcasa@imtc.co.ma](mailto:gkdkcasa@imtc.co.ma)
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 / 244 - Fax: (20) (2) 57 48 243
- **Ambassade du Japon**
  - 39, Avenue Ahmed Balafrej, Souissi - Rabat
  - Tel: (212) (0) 37 63 17 82 à 84 - Fax : (212) (0) 37 75 00 78
- **USAID**
  - American Embassy/Rabat PSC 74, Box 022 - APO AE 09718
  - Tel: (212) 37 63 20 10
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - 16, avenue Ahmed Balafrej - ex Al Fahs 10000, Rabat
  - Tel: (212) 37 75 49 40
  - Fax: (212) 37 75 69 66

## MAURITANIE

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - B.P. 620 Nouakchott Mauritanie
  - Tel : (222) 52 52 409 - Fax (222) 52 52 616
  - Web : [www.un.mr](http://www.un.mr)
- **PNUD**
  - 203, rue 42133, Ilot K, Nouakchott Mauritanie
  - Tel: (222) 52 52 409 - Fax: (222) 52 52 616
  - Courriel: [registry.mr@undp.org](mailto:registry.mr@undp.org)
- **UNESCO (via son bureau du Maroc)**
  - 35, Av. du 16 novembre, 1777 Rabat, Maroc
  - Tel : (212) 37 67 03 72 – Fax : (212) 37 67 03 75
  - Courriel : [rabat@unesco.org](mailto:rabat@unesco.org)
- **FAO**
  - B.P. 665 Nouakchott Mauritanie
  - Tel : (222) 25 31 57 - Fax : (222) 25 34 67
  - Courriel: [faomrt@field.fao.org](mailto:faomrt@field.fao.org)
- **PAM**
  - Ilot K Lot No. 217A, Nouakchott, Mauritanie
  - Tel : (222) 25 27 93 - Fax: (222) 25 32 84
  - Courriel: [WFP.Nouakchott@wfp.org](mailto:WFP.Nouakchott@wfp.org)
- **UNICEF**
  - BP 620 – Nouakchott Mauritanie
  - Tel : (222) 52 99 800 – Fax : (222) 52 51 346
  - Courriel : [nouakchott@unicef.org](mailto:nouakchott@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 5217, Nouakchott Mauritanie
  - Tel: (222) 52 56 725 - Fax: (222) 52 54 423
  - Courriel: [gtzrim@gtz.mr](mailto:gtzrim@gtz.mr)
- **Ambassade d'Italie**
  - Nouakchott - Consolato Onorario Tevragh - Zeina - Nouakchott- 23, Av. Bourguiba - B.P. 40031
  - Tel: (222) 52 55 656 - Fax: (222) 52 55 567
  - <http://sedi.esteri.it/dakar> - Courriel: [a.baba@transac.mr](mailto:a.baba@transac.mr)
- **Ambassade d'Espagne**
  - B.P.:232. Nouakchott, Mauritanie
  - Tel : (222) 529 86 50
  - Fax: (222) 525 40 88
- **Ambassade Royale de Norvège (via sa présence au Maroc)**
  - 9, rue de Khénifra, BP 757 Rabat Agdal 10006 – Maroc
  - Tel: (212) (0) 37 76 40 84 - Fax: (212) (0) 37 76 40 88
  - Courriel: [emb.rabat@mfa.no](mailto:emb.rabat@mfa.no)
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 - 244 Fax: (20) (2) 57 48 243
- **USAID (via son bureau au Ghana)**
  - E. 45/3 Independence Avenue P.O. Box 1630 –Accra, Ghana
  - Tel: (233) 21 22 84 40 - Fax: (233) 21 77 01 01
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - B.P.257, Rue 42-133, Nouakchott
  - Tel : (222) 52 40 697
  - Fax : (222) 52 58 634



## NIGER

- **Coordination des Nations Unies (SNU) PNUD FENU**
  - Maison des Nations Unies, BP 11.207 NiameyNiger
  - Tel. (227) 20 73 21 04/09 – Fax : (227) 20 72 36 30
  - Web: [www.pnud.ne](http://www.pnud.ne)
- **UNESCO (via son bureau du Mali)**
  - Badalabougou Est, B.P. E 1763, Bamako, Mali
  - Tel : (223) 22 33 492 – Fax : (223) 223 34 94
- **PAM**
  - Rue du Fleuve, Niamey, Niger
  - Tel: (227) 20 72 23 20 - Fax: (227) 2072 3041
  - Courriel: [wfp.Niamey@WFP.org](mailto:wfp.Niamey@WFP.org)
- **UNICEF**
  - B. P. N/A Agadez, Niger
  - Tel: (227) 20 44 02 23 - Fax: (227) 20 44 02 24
  - Courriel: [Agadez@unicef.org](mailto:Agadez@unicef.org)
- **Bureau de l'UNICEF à Maradi**
  - BP 270 Maradi, Niger
  - Tel: (227) 20 41 04 31 – Fax : (227) 20 44 04 71
  - Courriel: [Maradi@unicef.org](mailto:Maradi@unicef.org)
- **Bureau de l'UNICEF à Niamey**
  - BP 12.481 Niamey, Niger
  - Tel : (227) 20 72 30 08 – Fax : (227) 20 73 34 68
  - Courriel : [Niamey@unicef.org](mailto:Niamey@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 10814, Niamey, Niger
  - Tel: (227) 20 722551 - Fax: (227) 20 732629
  - Courriel: [gtzniger@gtz.de](mailto:gtzniger@gtz.de)
- **DFID (via le Département d'Afrique de l'Ouest)**
  - 1 Palace Street, London, SW1E 5HE
  - Courriel: [enquiry@dfid.gov.uk](mailto:enquiry@dfid.gov.uk)
- **Ambassade d'Italie**
  - B.P. 10.388 – Niamey – Niger
  - Tel: (227) 20 3710 01 - Fax: (227) 20 37 10 02
  - [www.niger-ue.net](http://www.niger-ue.net) - Courriel: [paolo.giglio@fastwebnet.it](mailto:paolo.giglio@fastwebnet.it)
- **JICA (via son bureau du Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240 – 244 - Fax: (20) (2) 57 48 243
- **USAID (via son bureau au Ghana)**
  - E. 45/3 Independence Avenue P.O. Box 1630 –Accra, Ghana
  - Tel: (233) 21 22 84 40 - Fax: (233) 21 77 01 01
- **Ambassade de la République Populaire de Chine au Niger**
  - B.P. 873 Niamey, Niger
  - Tel : (227) 72 32 83
  - Fax : (227) 72 32 85

## ROUMANIE

- **Coordination des Nations Unies (SNU)**
  - United Nations House, 48A Primaverii Blvd, 011975 Bucharest, Romania
  - Tel : (40 21) 201 7872/76 – Fax : (40 21) 201 7828
  - Web : [www.un.ro](http://www.un.ro) Courriel : [registry.ro@undp.org](mailto:registry.ro@undp.org)
- **PNUD**
  - United Nations House, 48A Primaverii Blvd, 011975 Bucharest, Romania
  - Tel : (40 21) 201 7872/76 – Fax : (40 21) 201 7828
  - Courriel : [registry.ro@undp.org](mailto:registry.ro@undp.org)
- **UNESCOPEPES**
  - 39, Știrbei Vodă St., 010102 Bucharest, Romania
  - Tel : (40 21) 3 13 08 39 - Fax:(40 21) 3123567
  - Web: [www.cepes.ro](http://www.cepes.ro)
- **UNICEF**
  - 48A, Blvd. Primaverii 011975 Bucharest 1 – Roumanie
  - Tel : (40) 21 201 7872 - Fax : (40) 21 231.5255
  - Courriel : [bucharest@unicef.org](mailto:bucharest@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - Complexul Expozitional ROMEXPO, Blvs Marasti 6567, Pav. 34 011465 Bucarest
  - Tel: (40) 21 2257002 - Fax: (40) 21 319 0181
  - Courriel: [ibd@gtz.ro](mailto:ibd@gtz.ro)
- **DFID (via le Département Europe et Asie Centrale)**
  - 1 Palace St, London, SW1E 5E
  - Tel:(44) 20 70 23 00 00 - Fax: (44) 20 70 23 10 10
- **Ambassade d'Italie**
  - Indirizzo: Strada Henri Coanda, 9
  - Tel: (40) 21 21 28 737 - Fax: (40) 21 31 20 422
  - [www.ambbucarest.esteri.it](http://www.ambbucarest.esteri.it) – Courriel : [primosegretario@ambitalia.ro](mailto:primosegretario@ambitalia.ro)
- **Ambassade d'Espagne**
  - Calle Tirana nº1, sec. 1 - Código Postal: 011827 Bucarest
  - Tel : (40) 21 2301730 / 2310877
  - Fax: (40) 21 231 02 74
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - Str. Dr. Burghilea nr. 3 73102 Bucarest
  - Tel: (40) 21 300 0800 Fax: (40) 21 300 0817
  - Courriel: [buhamb@um.dk](mailto:buhamb@um.dk) - Web: [www.ambbukarest.um.dk](http://www.ambbukarest.um.dk)
- **Ambassade Royale de Norvège**
  - Strada Dumbrava Rosie 4 020463 Bucharest 2
  - Tel: (40) 21 210 02 74/6/7 - Fax: (40) 21 210 02 75
  - Courriel: [emb.bucharest@mfa.no](mailto:emb.bucharest@mfa.no)
- **Ambassade du Japon**
  - 8th Floor, America House East Wing - Sos. Nicolae Titulescu, Nr.48 Sector 1 - Bucarest
  - Tel: (40) 21 319 18 90/91 – Fax: (40) 21 319 18 95/96
  - Courriel: [embjpn@b.astral.ro](mailto:embjpn@b.astral.ro)
- **USAID**
  - Opera Center Building, 15, Costache Negri St., 4th Floor, Bucarest 5, Roumanie.
  - Tel: (40) 21 41 01 222 - Fax: (40) 21 41 01 202
- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - NO.2, Nordului street 6 Sector 1 – Bucharest 71512
  - Tel : (40) 23 29 673
  - Fax : (40) 23 30 684

## SÉNÉGAL

- **Coordination des Nations Unies (SNU) / PNUD**
  - Nations Unies Sénégal, Immeuble Fayçal, 19 rue Parchappe, BP 154 Dakar
  - Tel.: (221) 83 99 050 - Fax: (221) 82 35 500
  - Web: [www.un.org.sn/index.html](http://www.un.org.sn/index.html) Courriel: [registry.sn@undp.org](mailto:registry.sn@undp.org)
- **UNESCO**
  - 12, avenue L. S. Senghor - B.P. 3311 DAKAR - Sénégal
  - Tel: (221) 84 92 323 - Fax:(221) 82 23 682
- **FAO**
  - B.P. 3300 Dakar SENEGAL
  - Tel. (221) 82 38 529 - Fax: (221) 82 36 330
  - Courriel: [faosen@field.fao.org](mailto:faosen@field.fao.org) ; [faosen@cyg.sn](mailto:faosen@cyg.sn)
- **PAM**
  - 19, rue Parchappe, immeuble Fayçal, 4ème étage - B.P. 154 Dakar SENEGAL
  - Tel. (221) 82 22 43 - Fax: (221) 82 23 798
- **UNICEF**
  - 2, Rue Carnot X Salva Dakar, Senegal
  - Tel : (221) 88 90 300 – Fax : (221) 82 34 615
  - Courriel: [unicef.dakar@unicef.org](mailto:unicef.dakar@unicef.org)
- **Bureau de la KfW (coopération financière Allemande)**
  - 109, rue Carnot x Mass Diokhané B.P. 3869 Dakar, SENEGAL
  - Tel.: (221) 88 99 6/17/18/19
  - Courriel: [kfw.dakar@kfw.de](mailto:kfw.dakar@kfw.de)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 3869 – Dakar Senegal
  - Tel: (221) 88 99 600 Fax: (221) 82 29 315
  - Courriel: [gtzsenegal@gtz.de](mailto:gtzsenegal@gtz.de)
- **Ambassade d'Italie**
  - Rue Alpha Achamiyou Tall - c.p.18524 - B.P.348 – Dakar – Sénégal
  - Tel: (221) 82 21 610 - Fax: (221) 82 17 580
  - [www.ambdakar.esteri.it](http://www.ambdakar.esteri.it) - Courriel: [ambasciata.dakar@esteri.it](mailto:ambasciata.dakar@esteri.it)
- **Ambassade d'Espagne**
  - 8-20, Avenue Nelson Mandela - B.P. 2091 - Dakar - Sénégal
  - Tel: (221) 82 13 081 - Fax: (221) 82 16 845
- **SIDA (Agence de coopération au développement Suédoise)**
  - Ambassade de Suède 18, Rue Emile Zola B.P. 6087 Dakar Sénégal
  - Tel : (221) 84 90 333 - Fax: (221) 84 90 340
  - Courriel: [ambassaden.dakar@foreign.ministry.se](mailto:ambassaden.dakar@foreign.ministry.se)
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - c/o Maersk Senegal S.A. B.P. 3836 Dakar
  - Tel: (221) 85 91 103 - Fax: (221) 83 21 331
  - Courriel: [dkrconsul@maersk.com](mailto:dkrconsul@maersk.com)
- **Ambassade du Royaume des Pays Bas**
  - 37. Rue Jaques Bugnicourt - B.P. 3262 - Dakar - Sénégal
  - Tel: (221) 84 90 360 - Fax: (221) 82 17 084
  - Courriel: [dak@minbuza.nl](mailto:dak@minbuza.nl)
- **JICA**
  - Imm. ABM 5è étage 20, Avenue Léopold Sédar Senghor, P.O.Box B.P. 3323, Dakar, Sénégal
  - Tel : (221) 82 16 919, (221) 82 30 022 – Fax : (221) 82 38 538
- **USAID**
  - Petit Ngor B.P. 49 – Dakar Sénégal
  - Tel: (221) 86 96 100 Fax: (221) 86 96 101

- **Ambassade de la République Populaire de Chine**
  - Av Nelson Mandela
  - Dakar, République du Sénégal
  - Tél : (221) 821 98 20

## TUNISIE

- **Coordination des Nations Unies (SNU) PNUD**
  - 61 Boulevard Bab Bénat, Boîte Postale 863, 1035 Tunis
  - Tel : (216) 71 56 40 11 - Fax : (216) 71 56 00 94
  - Web : [www.tn.undp.org/CoordBur.html](http://www.tn.undp.org/CoordBur.html) Courriel : [registry.tn@undp.org](mailto:registry.tn@undp.org)
- **FAO**
  - 43, avenue Khéreddine Pacha, Tunis B.P. 300 Cité El Mahrajène 1082, Tunis
  - Tel : (216) 71 84 75 53 - Fax : (216) 71 79 18 59
  - Courriel : [faotun@fao.org](mailto:faotun@fao.org)
- **UNESCO (via son bureau du Maroc)**
  - 35, Av. du 16 novembre, 1777 Rabat, Maroc
  - Tel : (212) 37 67 03 72 – Fax : (212) 37 67 03 75
  - Courriel : [rabat@unesco.org](mailto:rabat@unesco.org)
- **UNICEF**
  - B.P. 35 CITE MAHRAJANE Tunis 2092 – Tunisie
  - Tel : (216) 71 802 700 – Fax : 793.001
  - Courriel : [tunis@unicef.org](mailto:tunis@unicef.org)
- **Bureau de la GTZ (coopération technique Allemande)**
  - B.P. 753 10 80 Tunis – Cedex - Tunisie
  - Tel: (216) 71 860320 - Fax: (216) 71 860719
  - Courriel: [gtztunesien@gtz.de](mailto:gtztunesien@gtz.de)
- **JICA (via son bureau au Caire)**
  - World Trade Center 10th floor, 1191 Corniche El Nile St., Boulak, Cairo. P.O.Box 475 Dokki
  - Tel: (20) (2) 57 48 240/244 - Fax: (20) (2) 57 48 243
- **Ambassade Royale du Danemark**
  - 5, Rue de Mauritanie, Place d'Afrique B.P. 254 - 1002 - Tunis - Belvédère
  - Tel: (216) 71 792 600 - Fax: (216) 71 790 797
  - Courriel: [dannebrog@planet.tn](mailto:dannebrog@planet.tn)
- **Ambassade d'Italie**
  - 3, Rue de Russie - 1002 - Tunisie
  - Tel: (216) 71 32 18 11 - Fax: (216) 71 32 41 55
  - [www.ambtunisi.esteri.it](http://www.ambtunisi.esteri.it) - Courriel: [ambitalia.tunis@eCourriel.ati.tn](mailto:ambitalia.tunis@eCourriel.ati.tn)
- **Ambassade d'Espagne**
  - 24, Av. Dr. Ernest Conseil - Cité Jardin - 1002 Tunis Belvédère
  - Tel : (216) 71 782 217 / 71 787 796 – Fax : (216) 71 792 059

## ANNEXE 1 : ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RÉGIONS FRANCOPHONES (AIRF)



Au cœur du monde francophone, les Régions ont une place et un rôle spécifiques à jouer ; c'est pourquoi, de par leurs compétences et les moyens qu'elles consacrent à la coopération internationale, elles ont décidé d'apporter un nouvel élan au développement de la francophonie.

L'association internationale des Régions francophones, association créée fin 2002 et régie par la loi du 1er juillet 1901, est la seule organisation internationale représentative des pouvoirs régionaux, c'est à dire des échelons politique et administratif immédiatement inférieurs à celui de l'État central dans les pays concernés.

Elle rassemble aujourd'hui 105 Régions dans 22 pays de la Francophonie. Elle est le seul réseau mondial représentant les Régions francophones.

Elle a pour but d'établir entre les collectivités, territoires et communautés régionales francophones des coopérations, des échanges d'information et d'expériences touchant à leurs domaines d'activité.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, elle établit avec les États et les institutions de coopération, des programmes de développement portant sur des projets définis en commun.

L'association est composée de présidents ou de responsables de collectivités, territoires et communautés régionales où la langue française est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

Elle bénéficie du statut consultatif spécial de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC -ONU) et du statut consultatif accordé aux organisations internationales non gouvernementales (OING) par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Parallèlement, l'AIRF participe avec d'autres réseaux de collectivités territoriales à la mise en place d'une association mondiale des Régions. Elle est membre du bureau provisoire du Forum des Réseaux de Régions du Monde. Elle joue un rôle actif au service de la constitution d'un espace francophone de la prospérité et de la solidarité.

L'association participe à la Journée internationale de la Francophonie, contribue à l'université d'été francophone de Lyon, met en œuvre des programmes de formation et de mobilité internationales. Elle a signé des accords avec l'UNITAR, le Forum Francophone des Affaires et la Fondation Hewlett Packard.

Elle organise tous les deux ans, les Rencontres internationales des Régions francophones (Lyon octobre 2002, Marrakech février 2005, Bamako – Tombouctou février 2007).

Thierry Cornillet  
Président de l'AIRF  
Conseiller régional  
Député européen

Contact : Bruno CHIAVERINI, délégué général  
Christine TAVANO, directrice  
Association internationale des Régions francophones (AIRF)  
Les Bureaux Verts  
28, rue Benoît Bennier  
69260 CHARBONNIERES les BAINS (France)  
Tél. 00 33 (0) 4 72 59 46 50  
Télécopie : 00 33 (0) 4 72 59 57 57

Courriel : [info@regions-francophones.com](mailto:info@regions-francophones.com)  
Web : [www.regions-francophones.com](http://www.regions-francophones.com)

## ANNEXE 2 : ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

### Direction de la coopération pour le développement (CAD)

L'OCDE regroupe 30 pays membres, tous attachés à la démocratie et l'économie de marché. Ses relations de travail avec plus de 70 autres pays et économies, des ONG et la société civile lui confèrent une envergure mondiale. Renommée pour ses publications et ses statistiques, ses travaux couvrent tout le champ économique et social, de la macroéconomie aux échanges, à l'enseignement, au développement, et à la science et à l'innovation.

Le Comité d'aide au développement (CAD, [www.oecd.org/cad](http://www.oecd.org/cad)) est la principale instance chargée, à l'OCDE, des questions relatives à la coopération avec les pays en développement.

Le Comité d'aide au développement (CAD) encourage et harmonise l'aide des pays de l'OCDE aux pays en développement. C'est une des principales instances au sein desquelles les grands donateurs bilatéraux œuvrent ensemble pour améliorer l'efficacité de leurs efforts communs à l'appui du développement, et ce, de manière durable.

Le CAD œuvre pour faire en sorte que la coopération pour le développement contribue à renforcer la capacité des pays en développement à participer à l'économie mondiale, et celle de leurs habitants à vaincre la pauvreté et à participer pleinement à la vie des sociétés auxquelles ils appartiennent.

Le Président du CAD, M. Richard Manning, dirige les réunions du CAD, lesquelles regroupent des délégués des pays Membres en poste à Paris et des représentants des capitales.

### Liste des pays membres de l'OCDE

Allemagne	Italie
Australie	Japon
Autriche	Luxembourg
Belgique	Mexique
Canada	Norvège
Corée	Nouvelle-Zélande
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
États-Unis	Portugal
Finlande	République slovaque
France	République Tchèque
Grèce	Royaume-Uni
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Turquie

En mai 2007, le Conseil de l'OCDE a entériné l'ouverture des négociations avec le Chili, l'Estonie, Israël, la Fédération de Russie et la Slovénie, en vue de leur prochaine adhésion. En outre, un renforcement de la coopération avec le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud a également été décidé, en vue de leur possible adhésion, une fois que ces pays auront intégré les pratiques, les politiques et les standards de l'OCDE.

## ANNEXE 3 : MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS MEMBRES DU CAD EN 2006

**TABLEAU 1. AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT NETTE EN 2006**  
 Données préliminaires pour 2006

	2006		2005		2006	
	APD	APD/RNB	APD	APD/RNB	APD	Variation en
	millions de USD	%	millions de USD	%	millions de USD (1)	pourcentage de
					Aux prix et taux de change de 2005	2005 à 2006 (1)
Allemagne	10 351	0.36	10 082	0.36	10 175	0.9
Australie	2 128	0.30	1 680	0.25	2 062	22.8
Autriche	1 513	0.48	1 573	0.52	1 479	-6.0
Belgique	1 968	0.50	1 963	0.53	1 911	-2.7
Canada	3 713	0.30	3 756	0.34	3 411	-9.2
Danemark	2 234	0.80	2 109	0.81	2 171	2.9
Espagne	3 801	0.32	3 018	0.27	3 631	20.3
États-Unis	22 739	0.17	27 622	0.22	22 092	-20.0
Finlande	826	0.39	902	0.46	812	-9.9
France	10 448	0.47	10 026	0.47	10 164	1.4
Grèce	384	0.16	384	0.17	369	-4.1
Irlande	997	0.53	719	0.42	961	33.7
Italie	3 672	0.20	5 091	0.29	3 563	-30.0
Japon	11 608	0.25	13 147	0.28	11 884	-9.6
Luxembourg	291	0.89	256	0.86	269	4.9
Norvège	2 946	0.89	2 786	0.94	2 725	-2.2
Nouvelle-Zélande	257	0.27	274	0.27	274	0.0
Pays-Bas	5 452	0.81	5 115	0.82	5 329	4.2
Portugal	391	0.21	377	0.21	379	0.6
Royaume-Uni	12 607	0.52	10 767	0.47	12 177	13.1
Suède	3 967	1.03	3 362	0.94	3 866	15.0
Suisse	1 647	0.39	1 767	0.44	1 642	-7.0
<b>TOTAL DU CAD</b>	<b>103 940</b>	<b>0.30</b>	<b>106 777</b>	<b>0.33</b>	<b>101 347</b>	<b>-5.1</b>
Performance moyenne des pays du CAD		<b>0.46</b>		<b>0.47</b>		
<i>Pour mémoire :</i>						
CE	10 204		9 390		9 929	5.7
Pays CAD-UE	58 902	0.43	55 745	0.44	57 257	2.7
Pays du G7	75 138	0.26	80 492	0.30	73 467	-8.7
Pays non membres du G7	28 802	0.51	26 285	0.50	27 880	6.1
<i>Economies non-membres du CAD :</i>						
Corée	447	0.05	752	0.10	417	-44.6
Islande	40	0.27	27	0.18	42	55.3
Lettonie	11	0.06	11	0.07	11	-1.0
Lituanie	18	0.08	16	0.06	18	15.2
République slovaque	55	0.10	56	0.12	51	-9.1
République tchèque	155	0.12	135	0.11	144	6.4
Taipei chinois	513	0.14	483	0.14	500	3.6

(1) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Note: Les données 2006 sont préliminaires en attendant les données détaillées qui seront publiées en décembre 2007. Les données sont standardisées pour tous les donneurs sur une base d'année calendaire, et de ce fait peuvent différer des données sur une base d'année fiscale disponibles dans les documents budgétaire des pays.

Source: OCDE, 3 avril 2007.



## ANNEXE 4 : LISTE DES PAYS BENEFICIAIRES DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD  
Effective pour la notification à partir de 2006 sur les apports en 2005, 2006 et 2007

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant <= \$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	* Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénn	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite (1)
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrghize, Rép.	Brésil	Botswana
Cap Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	* Cook, Iles
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Egypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Ethiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Equateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Viet Nam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée-Bissau		Guyana	Maurice
Haiti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	* Montserrat
Lesotho		Iran	* Nauru
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex-République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, Iles	* Ste-Hélène
Mozambique		Micronésie, Etats Fédérés	St-Kitts et Nevis
Myanmar		Namibie	St-Vincent et Grenadines
Népal		Niue	Trinité et Tobago
Niger		Paraguay	* Turks et Caïques, Iles
Ouganda		Pérou	Turquie
Rwanda		Philippines	Uruguay
Salomon, Iles		Serbie et Monténégro	Venezuela
Sao Tomé et Principe		Sri Lanka	
Sénégal		Suriname	
Sierra Leone		Swaziland	
Somalie		Syrie	
Soudan		Thaïlande	
Tanzanie		* Tokelau	
Tchad		Tonga	
Timor-Leste		Tunisie	
Togo		Turkménistan	
Tuvalu		Ukraine	
Vanuatu		* Wallis & Futuna	
Yémen		Zones sous admin. palestinienne	
Zambie			

\* Territoire.

(1) L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008 si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006. Les recettes d'APD nette des pays membres du CAD vers l'Arabie Saoudite étaient de USD 9.9 millions en 2003 et USD 9.0 millions (préliminaire) en 2004.

En novembre 2006, les pays pauvres très endettés (PPTE) sont: Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. Dém.), Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kirghizistan, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé and Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie

## ANNEXE 5 : LISTE DES PAYS MOINS AVANCÉS (PMA)

La catégorie des PMA, créée 1971 par l'ONU, regroupe des pays qui se distinguent à la fois par le niveau de la pauvreté de leur population et la faiblesse de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines. Il apparaissait alors important d'identifier les pays jugés structurellement handicapés dans leur développement et méritant une attention particulière de la part de la communauté internationale.

En 2000, le Conseil économique et social de l'ONU a retenu quatre critères pour déterminer la liste des PMA :

- **revenu par habitant** basé sur une estimation moyenne du produit intérieur brut par habitant inférieur à 900 \$ USD pendant trois années
- **retard dans le développement humain** basé sur un indice composite incluant des indicateurs de santé, nutrition et scolarisation.
- **vulnérabilité économique** basé sur un indice composite incluant des indicateurs sur l'instabilité, la production et les exportations agricoles, le manque de diversification de la production, et le handicap d'être un petit pays.
- **démographie** : ne pas dépasser 75 millions d'habitants (à noter que le Bangladesh ne satisfait pas ce critère).

En appliquant ces critères, on compte au début du III<sup>e</sup> millénaire 50 PMA : 35 en Afrique, 10 en Asie, 5 dans le Pacifique et 1 dans les Antilles. Aujourd'hui, les activités de l'Union européenne et du système de l'ONU s'inscrivent principalement dans le cadre d'actions de développement relatives à ce groupe de pays.

À l'heure actuelle, les pays moins avancés (PMA) sont au nombre de 50 dont 40 sont les pays ACP :

Afghanistan,	Mauritanie,
Angola,	Mozambique,
Bangladesh,	Myanmar,
Bénin,	Népal,
Bhoutan,	Niger,
Burkina Faso,	Ouganda,
Burundi,	République centrafricaine,
Cambodge,	République démocratique du Congo,
Cap-Vert,	République démocratique populaire Lao,
Comores,	République-Unie de Tanzanie,
Djibouti,	Rwanda,
Erythrée,	Samoa,
Ethiopie,	Sao Tomé-et-Principe,
Gambie,	Sénégal,
Guinée,	Sierra Leone,
Guinée-Bissau,	Somalie,
Guinée équatoriale,	Soudan,
Haïti,	Tchad,
Iles Salomon,	Timor oriental,
Kiribati,	Togo,
Lesotho,	Tuvalu,
Libéria,	Vanuatu,
Madagascar,	Yémen,
Malawi,	Zambie.
Maldives,	
Mali,	

